

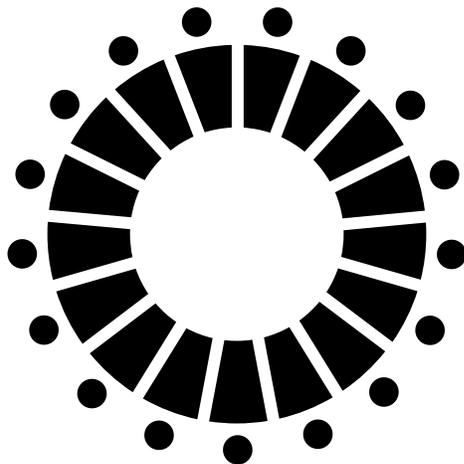


PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GABON 2023-2027



NATIONS UNIES
GABON





**LEAVE
NO ONE
BEHIND**



@onugb



@OnuGabon



gabon.un.org

Photo de couverture : UNRCO/Emily Pinna

Crédit photos : UNRCO/Emily Pinna, François Zima, Dior Blaiseau, ONU

Mise en page et design graphique : Davy Megnie

Édition : Mélanie Moyer

PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GABON 2023-2027



NATIONS UNIES
GABON



Table des matières

DÉCLARATION COMMUNE	07
PAGE DE SIGNATURE	08
LISTE DE SIGLES ET ABRÉVIATIONS	10
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	12

1

CHAPITRE 1 : ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2030	16
1.1 Contexte national	17
1.2 Vision nationale pour le développement durable	21
1.3 Progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable	22
1.4 Défis et opportunités	29

2

CHAPITRE 2 : SOUTIEN DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	32
2.1 Théorie du changement	35
2.2 Priorités stratégiques pour le développement durable	42
2.3 Résultats escomptés en matière de développement durable	43
2.4 Réalisations du Plan-cadre et Partenariats	44
2.5 Synergie entre les réalisations du Plan-cadre de Coopération	47
2.6 Durabilité des réalisations	49
2.7 Les avantages comparatifs des Nations Unies et configuration de l'Équipe-pays	49

3

CHAPITRE 3 : PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION	52
3.1 Stratégie de mise en œuvre et partenariats	53
3.2 Plans de travail conjoints	56
3.3 Gouvernance et structure de gestion	58
3.4 Financement du Plan-cadre de Coopération	59
3.5 Gestion administrative et financière du Plan-cadre de Coopération	61

4

CHAPITRE 4 : PLAN DE SUIVI ET ÉVALUATION	62
4.1 Suivi du Plan-cadre de coopération	63
4.2 Risques identifiés	65
4.3 Plan d'évaluation	66

ANNEXE 1 : Cadre de résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du Gabon 2023-2027	69
--	-----------

ANNEXE 2 : Annexe juridique du Plan-cadre de coopération	77
---	-----------

ANNEXE 3 : Annexe concernant la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT)	78
---	-----------



Déclaration commune

Ce Plan-cadre de coopération pour le développement durable entre le Système des Nations Unies et le Gouvernement du Gabon pour la période 2023 – 2027 s'articule, en cohérence avec l'Agenda 2030 pour le développement durable, autour des priorités stratégiques de développement adoptées par la République Gabonaise. Il représente l'instrument par lequel l'Équipe-Pays des Nations Unies s'engage, de manière collective, à soutenir les efforts du Gabon pour atteindre les 17 Objectifs de Développement Durable.

Le Plan-cadre de coopération constitue l'engagement du Système des Nations Unies envers le Gouvernement de la République Gabonaise, les populations, la société civile, le secteur privé et l'ensemble des partenaires au développement. Sa mise en œuvre implique toutes les parties prenantes sous le leadership conjoint des Nations Unies et du Gouvernement et sera assurée à travers les documents de programme pays des différentes entités du Système des Nations Unies opérant en République Gabonaise, ainsi qu'à travers le développement de projets et de plans de travail conjoints de celles-ci.

L'Équipe-Pays des Nations Unies et le Gouvernement du Gabon s'engagent à construire les partenariats et les processus nécessaires, mobiliser les ressources techniques, humaines et financières requises, et à établir une coordination plus efficiente et efficace, comme exigé par la réforme des Nations Unies, voulue par la République Gabonaise et les autres États membres des Nations Unies, pour atteindre les résultats prévus dans ce document cadre, établis conjointement avec toutes les parties prenantes.

Par les signatures ci-dessous, les membres de l'Équipe-Pays des Nations Unies au Gabon et le Gouvernement de la République Gabonaise s'engagent donc à unir leurs efforts pour obtenir collectivement les résultats escomptés à l'horizon 2027, pris dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies.



Nicole Jeannine Roboty épse Mbou

Ministre de l'Économie
et de la Relance



Savina Ammassari

Coordonnatrice Résidente du Système
des Nations Unies

Page de signatures



Soumano Nteba
Directrice Régionale
Bureau International du Travail
BIT



Aissatou Diallo
Représentante Résident pour le
Gabon et la Guinée Équatoriale
Banque Mondiale
BM*



Pedro Manuel Moreno
Secrétaire Général Adjoint
Conférence des Nations Unies sur le
Commerce et le Développement
CNUCED



Arslen Bounemra
Coordonnateur Sous-régional pour
l'Afrique centrale a.i
Représentant résident a.i
Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
FAO



Rachel Harifetra Senn
Directrice-Pays pour le Gabon et
São Tomé et Principe
Fonds International de
Développement Agricole
FIDA



Auguste J. Kpognon
Représentant Résident
Fonds des Nations Unies pour la
Population
FNUAP



Nouhoum Sangaré
Représentant régional
Haut-Commissariat des Nations
Unies aux Droits de l'Homme
Directeur du Centre des Nations
Unies pour les Droits de l'Homme et
la Démocratie en Afrique centrale
HCDH



Christopher Gascon
Directeur Régional
Bureau régional pour l'Afrique de
l'Ouest et du Centre
Organisation Internationale pour
les Migrations
OIM



Magaran Monzon Bagayoko
Représentant Résident
Organisation Mondiale de
la Santé
OMS



Florence Raes
Directrice Régionale a.i.
ONU Femmes



Oumar Sylla
Directeur Bureau Régional pour
l'Afrique
Programme des Nations Unies pour
les Établissements Humains
ONU-Habitat



Véronique Zidi-Aporeigah
Directrice Régionale pour
l'Afrique centrale et de l'Ouest
Volontaires ONU

**Le Cadre de partenariat pays du Groupe de la Banque mondiale pour le Gabon définit les objectifs de partenariat convenus entre le Groupe de la Banque mondiale et les autorités nationales. Dans le cadre de ce partenariat pays, le Groupe de la Banque mondiale contribue largement aux domaines prioritaires également reflétés dans le Plan cadre de coopération pour le développement durable de l'ONU pour le Gabon, conformément à son mandat de développement et à son approche d'engagement pays, et coordonne étroitement avec l'ONU, le Gabon et d'autres partenaires de développement.*

Aliou Sall
Chef de bureau
Coordonnateur Régional
Office des Nations Unies contre
la Drogue et le Crime
ONUDC

Raymond Tavares
Représentant Régional
Organisation des Nations Unies
pour le Développement Industriel
ONUDI

Pascal Ehounoud Eby
Conseiller Régional en Information
Stratégique, Bureau Régional pour
l'Afrique de l'Ouest et du Centre
Programme commun des Nations
Unies sur le VIH/Sida
ONUSIDA

Francis James
Représentant Résident
Programme des Nations Unies
pour le Développement
PNUD

Frank Turyatunga
Directeur et Représentant
Régional, Bureau Afrique
Programme des Nations Unies
pour l'Environnement
PNUE

Jean-Jacques Massima-Landji
Représentant pour l'Afrique centrale
et Madagascar
Union Internationale des
Télécommunications
UIT

Jean-Luc Namegabe Mastaki
Chef de Bureau
Commission Économique des
Nations Unies pour l'Afrique
UNECA

Eric Voli Bi
Représentant Résident pour le
Gabon et auprès de la CEEAC
Organisation des Nations
Unies pour l'Éducation, la
Science et la Culture
UNESCO

Guillaume Olivier Beer
Représentant Régional
Haut-Commissariat des Nations
Unies pour les Réfugiés
UNHCR

Noel Marie Zagre
Représentant Résident pour le
Gabon, São Tomé et Príncipe
et auprès de la CEEAC
Fonds des Nations Unies
pour l'Enfance
UNICEF





Liste des sigles et abréviations

APD	Aide publique au développement
ARV	Antirétroviraux
BCP	Bilan Commun de Pays
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CDN	Contribution Nationale Déterminée
CNAMGS	Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale
CNFI	Cadre National de Financement Intégré
COP	Conférence des Parties
COPIIL	Comité de Pilotage des Objectifs de Développement Durable et du Plan-cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable au Gabon
CO2	Dioxyde de carbone
CTC	Comité Technique Conjoint
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ENV	Examen National Volontaire du Gabon
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
FCFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
GES	Gaz à effet de serre
GTG	Groupe Thématique Genre
HACT	Harmonized Approach to Cash Transfert - Approche Harmonisée des Transferts de Fonds aux Partenaires de Mise en Œuvre
IFAC-CAFI	Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale - Central African Forest Initiative
IDE	Investissements Directs Étrangers
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
MPTF	Multi-Partner Trust Fund
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
ODD	Objectif de Développement Durable



OMT	Opération Management Team - Groupe Inter agence des Opérations
ONU	Organisation des Nations Unies
PAT	Plan d'Accélération de la Transformation
PBF	United Nations Secretary General Peace Building Fund
PIB	Produit Intérieur Brut
PIEPAL	Programme Intégré d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de Libreville
PMT	Programme Management Team - Groupe de Gestion du Programme
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PRE	Plan de Relance de l'Économie
PSGE	Plan Stratégique Gabon Émergent
RCA	République Centrafricaine
REDD	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et la Dégradation des Forêts
RNB	Revenu National Brut
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SNU	Système des Nations Unies
UBRAF	Unified Budget, Results and Accountability Framework
UNCG	United Nations Communications Group - Groupe Inter agence de Communication Groupe d'Évaluation des Nations Unies
UNEG	United Nations Evaluation Group
UNSDCF	Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable
UNSDG	United Nation Sustainable Development Group - Groupe des Nations Unies pour le Développement Durable
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH/Sida	Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome d'Immuno Déficience Acquis
RNV	Revue ou Examen National Volontaire
ZLECAf	Zone de Libre Échange Continentale Africaine

Résumé Exécutif

Ce Plan-cadre de coopération pour le développement durable entre les Nations Unies et le Gabon vise à accélérer les progrès déjà réalisés dans le cheminement vers l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) en mettant en œuvre des stratégies intégrées et systémiques. Elles sont aussi fermement ancrées dans une analyse conjointe de la situation, des opportunités et des défis détaillés dans le Bilan Commun Pays 2022 qui a été réalisé par les Nations Unies au Gabon en concertation avec toutes les parties prenantes.

L'Organisation des Nations Unies (ONU), avec sa Coordinatrice Résidente impartiale et indépendante coordonnant l'ensemble des activités opérationnelles des entités faisant partie du système, est déterminée, dans le cadre de la réforme demandée par ses États membres, à contribuer significativement à l'atteinte des ODD.

L'engagement de transformation au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est de ne laisser personne de côté.

Ce principe est placé au centre de ce Plan-cadre de coopération afin que le développement bénéficie à tous les Gabonais et toutes les Gabonaises sans distinction, ainsi qu'aux générations futures.

Les progrès du Gabon vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable sont notables, notamment en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques. Mais aussi, plus récemment, dans la promotion de l'égalité des genres et de l'inclusion pour s'assurer que personne ne soit laissé pour compte sans distinction de genre, d'âge, de géographie, de nationalité, de statut socio-économique ou encore d'autres facteurs influençant le bien-être et les droits de chaque individu.

Cependant beaucoup reste à accomplir dans la décennie pour atteindre les ODD, raison pour laquelle l'ensemble des entités des Nations Unies œuvrant en soutien du Gabon s'engage à soutenir les efforts du Gouvernement et de toutes les parties prenantes engagées dans le développement durable du pays pour la période 2023 à 2027.

La pandémie de la Covid-19, commencée au début de 2020, a fortement affecté la trajectoire de développement du Gabon comme d'autres pays. Elle a mis à rude épreuve les services sanitaires et sociaux et a eu un impact majeur sur les activités économiques. Le Gabon a dû revoir ses perspectives de croissance à la baisse et mobiliser des ressources importantes pour mettre en place son plan de riposte. Ce plan a été, avec, entre autres, l'appui des Nations Unies, un succès. Ce contexte s'est aggravé avec la crise en Ukraine qui a eu des impacts

particulièrement forts au Gabon, pays dépendant fortement des importations.

Les efforts des Nations Unies au Gabon sont et continueront à être étroitement alignés à la vision du pays détaillée dans le Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE) qui exprime la vision du pays à l'horizon 2025 à devenir un pays émergent. Ce Plan-cadre de coopération est aussi aligné au Plan d'Accélération de la Transformation (PAT 2021-2023) lancé par les autorités gabonaises suite à la chute des prix du pétrole et à la diminution significative des revenus du pays pour préparer l'après pétrole. Ce Plan reconnaît l'importance d'une diversification du modèle économique du Gabon afin de favoriser une croissance équilibrée bénéficiant à tous, prenant en compte la gestion durable des ressources naturelles, tout en promouvant l'adaptation face aux impacts du changement climatique, réduisant la dépendance aux importations, développant les industries et l'entrepreneuriat local et en créant de l'emploi, surtout pour les femmes et les jeunes.

Les bénéfices d'un développement de l'économie plus durable et diversifiée sont à partager entre tous au Gabon, l'égalité et l'inclusion économique, sociale et culturelle étant des objectifs importants poursuivis par les autorités gabonaises. D'importants progrès ont été réalisés en ce sens mais, comme le premier Examen National Volontaire (ENV) et la Revue Périodique Universelle l'ont constaté en 2022, l'égalité et l'inclusion économique, sociale et culturelle restent des défis majeurs à relever et qui nécessitent l'apport de l'ensemble des entités des Nations Unies.

La mise en œuvre de programmations conjointes par les Nations Unies au Gabon, notamment dans le cadre de la riposte à la COVID, a démontré que l'« Unis dans l'action » était non seulement possible mais permettait aussi d'obtenir des résultats importants lorsque les expertises spécifiques et les avantages comparatifs des agences sont mobilisés autour d'objectifs communs. Les résultats de l'Examen National Volontaire du Gabon réalisé avec l'appui du Système des Nations Unies en juillet 2022, ainsi que le Bilan Commun Pays en 2021/22, impliquant une analyse et une interprétation détaillées par l'ensemble des parties prenantes des statistiques et données existantes dans le pays, ont abouti aux priorités établies dans ce Plan-cadre de coopération pour accélérer les progrès vers les ODD et réaliser l'Agenda 2030 ; des buts activement poursuivis par le Gabon avec l'appui des Nations Unies.

Les trois axes stratégiques retenus dans ce Plan-cadre de coopération sont le résultat d'un long et riche processus consultatif impliquant tous les ministères sectoriels, des organisations non-gouvernementales et de la société civile, les partenaires au développement, des représentants du secteur privé, des institutions académiques, des collectivités locales et des représentants des communautés.





Élève au Lycée Charles Lwanga de Port-Gentil

©UNRCO/Emily Pinna/2022

Ces priorités ont été aussi définies dans l'esprit de tirer parti au maximum des avantages comparatifs du Système des Nations Unies, partenaire neutre et impartial, mieux coordonné dans le cadre de la Réforme des Nations Unies, pour accompagner le Gabon dans la mise en œuvre de ses stratégies et priorités pour atteindre les ODD. Ce nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au Gabon capitalise les leçons apprises des anciens cycles de coopération. Il ambitionne de contribuer significativement à appuyer le Gabon à relever les défis identifiés conjointement.

La vision poursuivie par ce Plan-cadre de coopération (2023-2027) est :

D'ici 2027, l'incidence de la pauvreté, les inégalités sociales et de genre sont réduites et les écosystèmes sont préservés pour assurer le développement durable du pays.

Cette vision, à l'horizon 2027, sera réalisée grâce à l'appui des Nations Unies au Gabon en étroite collaboration avec le Gouvernement et les autres contreparties aux niveaux national, provincial et local. Les partenariats avec les institutions nationales, les divers partenaires au développement, le secteur privé, la société civile et surtout les populations et les communautés locales elles-mêmes, vont permettre l'obtention de résultats attendus sous les trois axes stratégiques suivants :

-  La promotion de la bonne gouvernance et des droits humains
-  La transition vers l'économie verte et bleue
-  Une égalité des chances accrue et une inclusion plus forte, surtout des plus défavorisés



Trois réalisations sont donc visées à l'horizon 2027 à travers l'exécution de ce Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au Gabon :

Réalisation 1. Bonne gouvernance

Le cadre légal et institutionnel est renforcé et les institutions sont plus redevables, transparentes et efficaces en vue d'assurer une gouvernance orthodoxe et inclusive et un développement durable et équitable, en ligne avec les engagements nationaux et internationaux pris par le pays.

Réalisation 2. Transition vers l'économie verte et bleue

Les populations, notamment les jeunes et les femmes, participent à la gestion durable des ressources naturelles et bénéficient des fruits d'une transition maîtrisée vers l'économie verte et bleue dans un environnement plus résilient aux changements climatiques.

Réalisation 3. Égalité des chances et inclusion

L'incidence de la pauvreté, les inégalités sociales et de genre sont réduites et les écosystèmes sont préservés pour assurer le développement durable du pays, les populations, notamment les plus vulnérables bénéficient de l'accès à des services sociaux de qualité, intégrés, résilients et inclusifs.

Les stratégies de mise en œuvre du Plan-cadre de coopération 2023-2027, définies de manière participative et inclusive, mettent l'accent sur la production des statistiques et des données, l'utilisation des évidences nécessaires pour guider les efforts conjoints, le plaidoyer et conseils technique et stratégique, le développement des partenariats, le dialogue, la mobilisation des acteurs et une forte participation communautaire, le renforcement des capacités, le suivi et l'évaluation pour démontrer les résultats et retours sur les investissements. L'accent sur l'égalité des genres et la mise au centre de toutes les préoccupations sur les jeunes et les enfants, ainsi que les populations les plus vulnérables, pour ne laisser personne pour compte, sont garantis. La digitalisation et la numérisation des opérations administratives dans les secteurs public, privé et informel sont aussi l'un des accélérateurs de la mise en œuvre du Plan-cadre qui permettra d'atteindre ses objectifs ambitieux dans les délais impartis.

Ce Plan-cadre de coopération met les droits humains au centre, reconnaissant leur universalité, inaliénabilité et indivisibilité. Aussi, ce Plan-cadre de coopération propose de travailler tant avec les détenteurs de droits qu'avec les débiteurs d'obligations afin de renforcer la protection des Droits de l'Homme et afin que toute la population au Gabon, sans distinction, puisse en jouir pleinement.

L'exécution de ce Plan-cadre de coopération entre les Nations Unies et le Gabon sera suivie et évaluée de manière continue. Le cadre de gouvernance pour ces activités conjointes, assurant une redevabilité commune, est précisé par l'arrêté N°295/PM du 31 Mars 2022.

Par cet arrêté, le Gouvernement crée le Comité de Pilotage Conjoint (COFIL) et le Comité Technique Conjoint (CTC), instances de haut de niveau en charge de la mise en œuvre et de la gouvernance de l'atteinte des 17 ODD et du Plan-cadre de coopération. Le fonctionnement, l'organisation et les attributions de chacune de ces instances de gouvernance sont définis par le Chef du Gouvernement.

Le Comité de Pilotage des Objectifs de Développement Durable et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le Développement Durable au Gabon est coprésidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies. Les membres du Gouvernement concernés sont, comme les membres de l'Équipe-Pays des Nations Unies au Gabon, listés dans l'arrêté de la Primature. Ledit comité est assisté d'un Comité Technique Conjoint coprésidé par le Ministre de l'Économie et de la Relance et la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies.

Des groupes de résultats constitués de spécialistes du Gouvernement et des Nations Unies assureront un suivi de proximité de l'exécution de ce Plan-cadre de coopération. Ils analyseront également les résultats et défis rencontrés pour ajuster les plans annuels de mise en œuvre afin de s'assurer que les résultats et impacts finaux puissent être atteints et donc contribuer substantivement à la réalisation des 17 ODD au Gabon.



© UNRCO/Emily Pinna/2022

A photograph of a person from the back, wearing a red garment, looking towards a clear blue sky. A single bird is in flight in the center of the frame. Other birds are visible in the lower left and bottom center. The text is overlaid on the left side of the image.

CHAPITRE 1
ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE
DU PROGRAMME POUR
LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2030

La trajectoire de développement du Gabon se trouve aujourd'hui à une croisée des chemins. En effet, depuis son indépendance, le pays a poursuivi un développement remarquable, avec des revenus conséquents, principalement du à l'extraction du pétrole, ce qui l'a propulsé au rang de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Les revenus considérables tirés du secteur pétrolier ont entraîné des progrès notables dans les domaines des infrastructures, de l'éducation et de la santé au cours des dernières décennies.

Toutefois, ces importantes avancées n'ont pas bénéficié de manière égale à l'ensemble de la population. Les taux de pauvreté et d'inégalité restent élevés en dépit des progrès. La dépendance au pétrole a été mise à rude épreuve lors de la chute prolongée des prix du pétrole en 2014 avec une reprise seulement en 2022 à la suite de la crise énergétique causée par la crise en Ukraine. Les importations, notamment alimentaires restent très élevées et ont été accentués par une forte inflation provoquée par la pandémie de la Covid-19 et l'impact de la crise en Ukraine. La vulnérabilité du pays aux chocs externes a été évidente et constatée par les autorités dont la vision est de diversifier l'économie tout en préservant le riche capital naturel du pays.

Pays modèle en matière de préservation de l'environnement depuis des décennies, le Gabon fait face à d'importantes opportunités.

Le Gabon a préservé de manière exemplaire ses forêts, ses eaux et sa biodiversité, ce qui fait de lui l'un des rares pays au monde absorbant plus de dioxyde de carbone (CO2) qu'il n'en émet.

Des milliers de tonnes de crédits de carbone ont ainsi été accumulés par le pays ces dernières années. Ceux-ci ont été validés par les Nations Unies dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La commercialisation des crédits carbone représentera une opportunité majeure pour le pays. Avec un appui continu des Nations Unies dans la mobilisation des finances vertes et bleues, le pays est bien positionné pour mobiliser les financements nécessaires pour réaliser sa transformation d'une économie brune à une économie verte et bleue durable.

L'un des plus importants défis à relever par le Gabon est d'améliorer la bonne gouvernance, surtout administrative et financière, afin de maximiser les ressources disponibles et pour que des résultats à la hauteur des investissements puissent être obtenus. Il est ainsi nécessaire d'augmenter les ressources de l'État et d'améliorer leur gestion pour les investir dans les secteurs pouvant faciliter la transition à une économie durable – verte et bleue – dont les retombées seront équitablement réparties. L'économie devra renforcer son inclusivité et offrir de nouvelles opportunités aux groupes les plus vulnérables disproportionnellement touchés par le chômage : les jeunes, les femmes, les enfants, les personnes vivant dans les zones reculées, les personnes vivant avec un handicap, les personnes vivant avec le VIH/SIDA, les migrants, les réfugiés etc.

Le statut de pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure limite son accès aux financements concessionnels et aux prêts externes, ainsi qu'aux aides publiques au développement, ne lui permettant pas de bénéficier de ces appuis pour accélérer son cheminement vers les Objectifs de Développement Durable.



Barge de billes de bois tracé flottant sur la Lagune du Fernan-Vaz

Ce classement cache des inégalités importantes qui mettent en exergue la nécessité d'une réponse du Gouvernement pour réduire ces inégalités et éradiquer la pauvreté. En effet, les inégalités, les défis en matière de gouvernance et l'absence quasi-totale de production agricole nationale, notamment alimentaire, persistent. **Ainsi, le Gabon importe autour de 550 milliards FCFA de produits alimentaires chaque année pour couvrir environ 90,6% de ses besoins alimentaires, caractéristiques du « syndrome hollandais »⁵.**

Au moment où le Gabon prévoyait son « émergence » en tant que pays à revenu moyen, les chocs économiques successifs, l'effondrement mondial des prix du pétrole à partir de 2014, la Covid-19 et plus récemment, l'impact de la crise ukrainienne, ont remis en cause cette trajectoire de croissance positive. À l'image d'autres pays du monde, ce revers économique a mis en évidence les faiblesses d'un modèle de développement axé principalement sur un seul secteur porteur, à savoir l'industrie extractive.

En même temps, il a été reconnu que ce modèle de développement n'était pas durable et qu'il était difficilement conciliable avec l'engagement international sans faille du Gabon à lutter contre le changement climatique et à préserver la biodiversité. Ainsi, depuis l'adoption du Plan Stratégique Gabon Émergent (2012-2025), la diversification économique et la transition rapide de l'économie « brune » à l'économie « verte » ont été au cœur de la planification du développement du pays, sous l'impulsion du Président de la République Gabonaise.

En dépit d'un contexte économique international difficile, au cours de la dernière décennie, le Gabon a réalisé des progrès importants sur la diversification de sa structure économique et la promotion de l'économie verte. Selon une analyse de la Banque mondiale, jusqu'en 2019, la dynamique des activités non pétrolières (mines, bois, caoutchouc et huile de palme) a généré une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel estimée à 3,9% en 2019, contre 0,8% en 2018, essentiellement impulsée par l'amélioration du rendement des champs pétroliers matures (+11,8%), les exportations non pétrolières (+18,6%) et un effort d'investissement total (+4,5%). Selon la même source, l'inflation était maîtrisée en passant de 4,8% en 2018 à 2,0% en 2019, mais celle-ci est actuellement mise à mal par les conséquences de la crise en Ukraine.

Face à la pandémie de la Covid-19, pour répondre à l'urgence, la rapidité de la riposte du Gouvernement avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), ont permis de contenir son impact sanitaire, économique et social. Cependant, comme dans d'autres pays, ce succès a eu un coût socio-économique important, engendrant une récession en 2020 (-1,8%) et une importante augmentation du niveau d'endettement qui a atteint 77,4% du PIB cette même année⁶.

En 2021, la croissance économique est revenue (+1,5%) et a permis de ramener le ratio de la dette à 74,7% du PIB. Pour consolider ces résultats et renforcer les réformes économiques et financières engagées, le Gabon a passé un nouvel accord avec le Fonds Monétaire International (FMI) au titre de la facilité élargie de crédit⁷.



Élève du centre Xavier d'éducation spécialisée de Port-Gentil

Malgré sa relative prospérité, le pays reste donc confronté à des défis économiques, sociaux et environnementaux importants.

Défis sociaux

Le taux national de pauvreté reste élevé (33,4%) mais est en baisse par rapport à 2005 (41,8%)^{8,9}. Environ 59,5 % de la population rurale vit dans la pauvreté, contre 29,4 % dans les zones urbaines. La profondeur de la pauvreté est plus marquée en milieu rural : selon les estimations de la Banque mondiale, les ressources nécessaires permettant aux ménages pauvres d'échapper à la pauvreté sont trois fois plus élevées en milieu rural qu'en milieu urbain. Il faut noter que 8,2% de personnes vivent dans l'extrême pauvreté. Bien que la pauvreté soit en recul, les inégalités persistent dans le pays. Le coefficient de Gini, une mesure courante de l'inégalité des revenus, indique un GINI moyen de 38.

Sur la base de l'analyse faite par le Bilan Commun Pays, menée par les Nations Unies au Gabon, les principaux groupes vulnérables dans le pays sont les :

1. Populations pauvres en zone urbaine et péri-urbaine, notamment celles vivant dans les quartiers sous-intégrés ;
2. Populations rurales enclavées ;
3. Migrants et les réfugiés ;
4. Personnes vivant avec le VIH/Sida ;
5. Femmes et les filles, notamment vivant dans des ménages pauvres ayant comme chef du foyer une femme ;
6. Enfants.

La situation de vulnérabilité de ces groupes met en lumière une forme de transmission intergénérationnelle de la pauvreté selon les antécédents familiaux et sociaux.

Défis environnementaux

Le Gabon est doté d'un important écosystème forestier (88% de sa superficie), qui est bien préservé. Le défi pour le Gabon sera de conserver les acquis environnementaux et de diversifier son économie sans affecter l'environnement et la biodiversité. Dans sa transition de modèle de développement d'une économie brune à bleue et verte, il sera nécessaire d'assurer une inclusion et une participation égale de tous.

Défis économiques

Le pays est également vulnérable aux ralentissements économiques cycliques en raison de sa dépendance aux exportations de ressources naturelles. Les différentes crises endogènes et exogènes, notamment la pandémie de la Covid-19 et la guerre en Ukraine, l'ont mis en évidence en affectant de manière disproportionnée son économie et son espace budgétaire. La crise économique consécutive à la pandémie a notamment eu pour effet une augmentation du taux de chômage, qui s'élevait à 20,5% en 2020, selon les estimations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), touchant en particulier les jeunes de 15-24 ans (36%) et les femmes (32%)¹⁰. Les travailleurs du secteur informel et des petites et moyennes entreprises ont été les plus touchés. Selon la Direction Générale de la Statistique

en juin 2020, plus de 104 000 personnes ont perdu leur emploi dont 46% des femmes, avec un impact estimé sur le taux de chômage de +7%¹¹.

La crise ukrainienne a aussi entraîné des répercussions sur le Gabon. Selon les différentes analyses, si d'une part les recettes pétrolières ont augmenté, il a été observé, d'autre part, une augmentation des prix des denrées alimentaires qui représente un défi au vu de la forte dépendance aux importations du Gabon. Dans l'attente des données plus précises, il est constaté une flambée des prix sur les produits alimentaires et des rationnements sur d'autres tels que la farine et l'huile de cuisine.

Ainsi, la pandémie de la Covid-19 et la guerre en Ukraine ont amplifié les contraintes structurelles existantes et réaffirmé l'urgence de diversifier l'économie du pays afin de réduire sa dépendance aux importations. Le développement de nouveaux secteurs porteurs de l'économie est un élément clé pour la relance socio-économique du pays, ainsi que la mise en place d'un plan crédible de lutte contre la pauvreté et de renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables.



1.2 VISION NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2012, le Gabon a adopté le Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE) à l'horizon 2025. Le PSGE repose sur trois axes :

1. La mise en place des facteurs de compétitivité à travers le développement des infrastructures de base, du capital humain, l'amélioration du cadre des affaires, l'appui au secteur privé, la réforme et la modernisation de l'État, la durabilité environnementale ;
2. L'impulsion d'une croissance forte, diversifiée et durable à travers les trois piliers que sont le Gabon vert, le Gabon industriel et le Gabon des services ;
3. La promotion d'une prospérité partagée par des investissements accrus dans les secteurs de la santé, la protection sociale, l'emploi, la culture et le climat.

L'effondrement des cours du pétrole et des recettes dérivées intervenu en 2014 avait conduit à des déséquilibres budgétaires et macroéconomiques auxquels le PRE 2017-2019 devait apporter des solutions.

Le Gabon est fortement engagé dans la réalisation de l'Agenda 2030. En 2019, le processus d'alignement du PSGE sur les objectifs, cibles et indicateurs de l'Agenda 2030 avait révélé que 109 cibles, sur les 169 que compte l'Agenda 2030, étaient, avec une intensité variable, prises en compte par les 159 actions retenues dans les 21 programmes du PSGE. Soit un taux d'alignement de l'ordre de 64%. Cependant, par son contenu, le PSGE demeure un document d'orientation stratégique dont la mise en œuvre a pâti de l'absence d'un cadrage macroéconomique, d'une stratégie soutenable de mobilisation des ressources mais également d'un cadre de planification, de suivi et d'évaluation.

Dans le contexte de la riposte à la pandémie Covid-19, le Gouvernement a mis en œuvre, avec l'appui de ses partenaires, parmi lesquels le Système des Nations Unies au Gabon, le Plan de riposte multisectoriel pour endiguer la pandémie. Ce plan de riposte incluait diverses interventions, notamment la sensibilisation des populations, le suivi des cas, la fourniture des tests pour circonscrire la pandémie, la vaccination des populations ainsi que l'amélioration des capacités d'intervention en temps d'urgence.

En guise de stratégie de relance post-Covid, le Gouvernement du Gabon a lancé le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) 2021-2023 pour « préparer dès à présent l'après pétrole en accélérant de nouveaux moteurs de croissance et en repensant le modèle social.

Il envisage principalement à travers cet outil :

1. d'identifier et préparer les secteurs productifs de demain en gérant le déclin progressif du pétrole et en accompagnant la montée en puissance de nouveaux secteurs ;
2. de créer les conditions d'un nouveau pacte social fondé sur une contribution accrue du secteur privé, une efficacité renforcée des services publics et la consolidation des principaux filets sociaux ;
3. de mettre à niveau les catalyseurs de développement pour créer les conditions du développement économique dans tous les secteurs, et améliorer les conditions de vie des Gabonais.

Le PAT constitue une déclinaison programmatique du PSGE visant l'accélération des actions les plus transformatrices, y compris les programmes sectoriels en cours, comme le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), le Programme d'Investissement du Secteur Éducation (PISE), le Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE), le Programme Intégré d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de Libreville (PIAEPAL).

Entre 2021 et 2022, avec l'accompagnement du Système des Nations Unies, le ministère de l'Économie et de la Relance, sous la supervision de la Primature, a entamé un processus de renforcement du dispositif de suivi et d'évaluation des progrès vers les 17 ODD. Grâce à un effort interministériel, sur un ensemble de 244 indicateurs ODD à suivre, le Gabon a pu augmenter le taux de renseignement de 28% à 35%. De plus, pour l'ensemble de ces indicateurs, un cadre de suivi inclusif des ODD a été mis en place par l'Arrêté n° 0295/PM portant création, attributions et fonctionnement du Comité de Pilotage conjoint des Objectifs de Développement Durable et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (COFIL).

Par ailleurs, 147 indicateurs des ODD prioritaires pour le pays ont été sélectionnés par le Gouvernement, parmi lesquels 58% ont pu être renseignés à travers un exercice de compilation, d'analyse et de validation conjointe avec l'Équipe-Pays des Nations Unies. Cet exercice a été l'occasion de procéder à un bilan des forces et des faiblesses du système statistique national qui est en charge de la collecte, la centralisation, le traitement, l'analyse et la diffusion des données statistiques. Il a permis une amélioration des processus de collecte, de production et de gestion des données statistiques nationales.

En juillet 2022, le Gabon a présenté son premier Examen National Volontaire (ENV) au Forum Politique de Haut niveau organisé à New York par le Conseil Économique et Social des Nations Unies (ECOSOC). Réalisé avec l'appui du Système des Nations Unies au Gabon, il a été l'occasion de faire, non seulement une revue minutieuse des avancées enregistrées depuis 2015 sur les ODD 4, 5, 14, 15 et 17 retenus par le Comité des ODD pour l'année 2022, mais également de procéder à une analyse rapide des performances du Gabon sur les 12 autres ODD.

1.3 PROGRÈS ACCOMPLIS VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Gabon a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre des ODD. L'analyse contenue dans le Africa SDGs Index and Dashboards Report, publié en septembre 2020 par le Centre des ODD pour l'Afrique et le Réseau des solutions de développement durable, donne un aperçu des progrès et des défis.

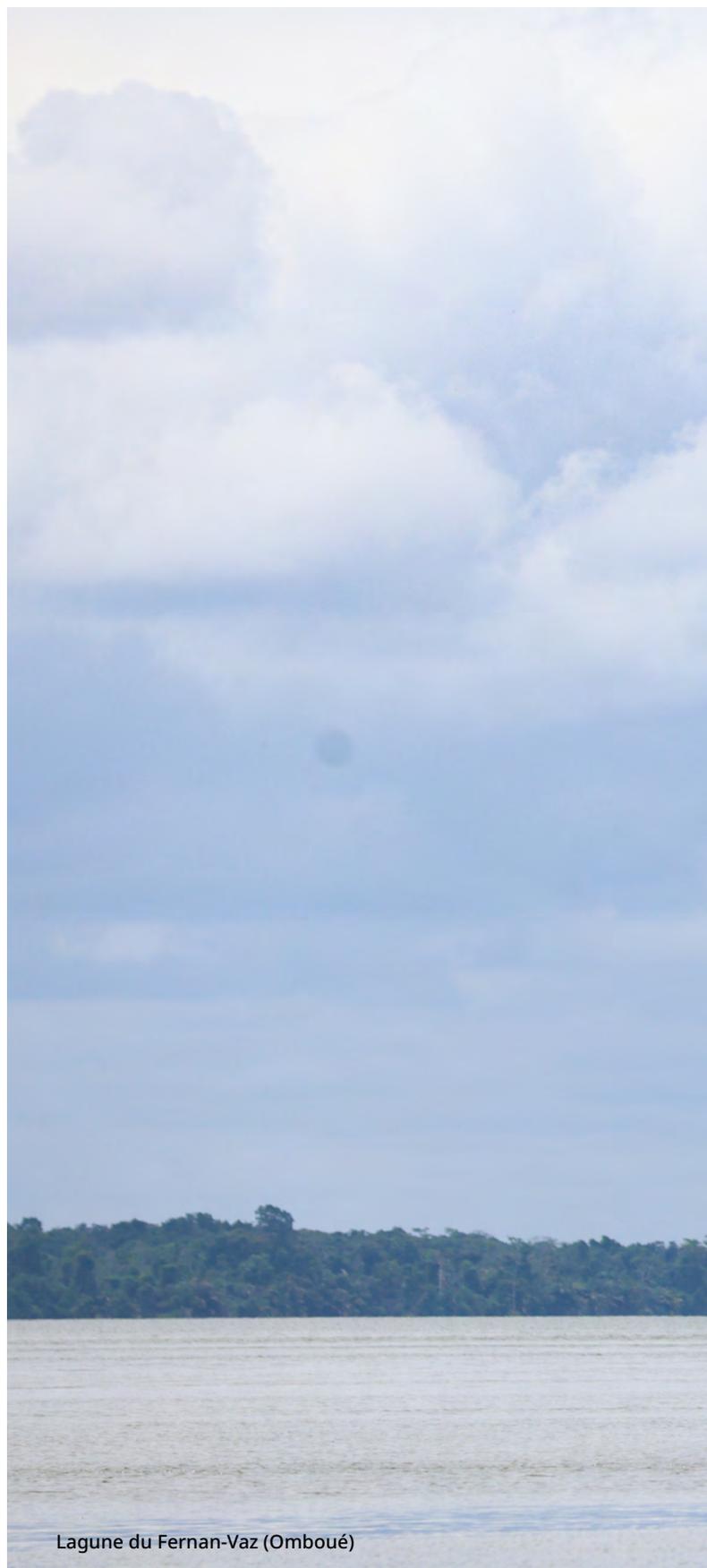
Ce rapport classe le Gabon au 14ème rang des 52 pays évalués sur le continent africain pour le progrès vers les ODD, avec un indice de 58,07 sur un total possible de 100.

Plus encourageant encore, le Gabon se classe 9ème, avec un indice de 62,24, sur l'indice « Leave No One Behind » du même rapport. Ce qui témoigne des performances relativement bonnes du Gabon en matière d'égalité et d'inclusion.

Selon le rapport ENV sur les progrès du Gabon vers les ODD, et au regard des tendances observées depuis 2015, le pays est bien avancé surtout en matière de protection de l'environnement, de la biodiversité et d'engagement dans la lutte contre les changements climatiques (ODD 13, 14 et 15) ainsi qu'en matière de promotion de l'égalité des genres (ODD 5).

Le Gabon est également en bonne voie pour atteindre les ODD 3 (Bonne santé et Bien-être), ODD 6 (Eau Propre et Assainissement), ODD 7 (Énergie propre et Assainissement), ODD 9 (Industrie, Innovation et Infrastructure) et ODD 12 (Consommation et Production responsable). L'atteinte d'autres ODD reste à la portée du pays moyennant des efforts conséquents, c'est le cas de l'ODD 4 (Éducation de qualité), de l'ODD 8 (Travail décent et Croissance économique), de l'ODD 10 (Inégalités réduites) et de l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des ODD).

Quant aux ODD 1 (Pas de pauvreté), ODD 2 (Zéro faim), ODD 11 (Villes et Communautés durables) et ODD 16 (Paix, Justice et Infrastructures efficaces), des progrès sont possibles, mais leur atteinte sera très difficile car ils vont nécessiter des efforts plus substantiels pour inverser significativement les tendances actuelles et accélérer leurs avancées d'ici 2030.



Lagune du Fernan-Vaz (Omboué)





© UNRCO/Emily Pinna/2022



©UNRCO/Emily Pinna/2022

Élève du centre Xavier d'éducation spécialisée de Port-Gentil

Des progrès ont été enregistrés dans les ODD à caractère social et en particulier dans les domaines de la santé, la couverture maladie, l'éducation, la parité des filles et garçons à tous les niveaux d'éducation, l'autonomisation des femmes et des filles, l'accès à l'eau potable, en dépit des inégalités entre les zones urbaines et les zones rurales. Les ODD à caractère économique enregistrent des progrès mitigés, car souvent affectés par les chocs extérieurs qui réduisent la croissance économique et ralentissent les efforts de diversification économique, de création d'emplois décents, de réduction de la pauvreté et d'augmentation de l'offre de logements décents. L'exploitation durable et inclusive de son riche patrimoine forestier constitue pour le Gabon une opportunité inédite pour générer de la croissance économique inclusive, créer des emplois décents et lutter contre la pauvreté et la faim, surtout si la bonne gouvernance et les droits humains sont vigoureusement promus. Les succès du Gabon sont plus nets dans la préservation de l'environnement et de la biodiversité, comme le montrent la faible empreinte carbone du pays, la forte superficie des aires marines protégées (63,7%), à des fins de préservation et la conservation de son massif forestier couvrant environ 88% du territoire national. Tous ces efforts font du Gabon un important puit de carbone contribuant à la forte séquestration carbone des forêts du Bassin du Congo dont elle représente 13% de la superficie¹². Grâce à ces très importantes avancées et son fort engagement dans la lutte globale contre les changements climatiques, le Gabon a joué depuis de nombreuses années un rôle important dans les négociations climatiques.

En effet, il était le pays chef de file des négociateurs africains lors de la 26ème « Conférence des parties » (COP26) en 2021 à Glasgow. Ces conférences mondiales sur le climat, adoptées par la UNFCCC, lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992, sont organisées chaque année sur un continent différent, comme celle de 2022 organisée sur le continent Africain, en Égypte.

Le Gabon est donc bien placé pour atteindre les ODD relatifs à la préservation de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques. En ce qui concerne la conservation et l'exploitation de manière durable des océans, des mers et des ressources marines, le Gabon a élaboré le Plan stratégique pour le développement durable, de la pêche et de l'aquaculture pour la période 2011-2016. Il a aussi lancé, en 2013, l'Initiative Gabon Bleu et élaboré sa politique de gestion des écosystèmes aquatiques en vue d'assurer, d'une part, le maintien à long terme de la biodiversité et, d'autre part, la valorisation des ressources marines. En 2017, le pays a adopté la Stratégie maritime intégrée et a consacré 26,1% de sa zone économique exclusive à la création d'un vaste réseau d'aires marines protégées dont 9 parcs marins et 11 réserves aquatiques.

L'enjeu pour le Gabon est de continuer à se conformer au Programme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), en maintenant son couvert forestier. Le cap de la neutralité carbone reste maintenu et le couvert forestier du pays garde intact l'essentiel de son pouvoir de séquestration de carbone en dépit des menaces sur l'environnement que constitue le développement de l'agro-industrie, la réalisation des infrastructures, l'urbanisation croissante et la dynamique démographique¹³.

La Gabon est le premier pays à avoir pu démontrer des résultats et ayant reçu des paiements basés sur les résultats de l'Initiative pour les forêts de l'Afrique centrale dans le cadre des efforts REDD+.

Concernant la dimension sociale des ODD, la situation des populations s'était améliorée avant le début de la pandémie de la Covid-19 en matière d'élimination de la faim, de réduction de la mortalité maternelle et infantile, de lutte contre le VIH/Sida, d'égalité des genres et d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. L'indice de couverture sanitaire universelle a considérablement progressé, passant de 29% à 49% de 2000 à 2017. Cependant, certains de ces progrès ont été en partie renversés par la pandémie de la Covid-19 et son impact socio-économique. D'importants défis restent à relever avec encore plus de détermination qu'avant. Il s'agit notamment de la réduction du taux national de pauvreté qui, après un recul entre 2005 (41,8%) et 2017 (33,4%), serait passé à 34,1% en 2021 du fait de la Covid-19 et pourrait se replier à 33,8% en 2021¹⁴.

Les progrès réalisés dans le domaine de la santé maternelle et infantile sont lents pour atteindre les cibles de 2030. Le taux de mortalité maternelle a baissé de 519 à 252 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2000 et 2017¹⁵. La mortalité infantile parmi les enfants âgés de moins de 5 ans est réduite en passant de 84,7 à 44,8 décès pour 1 000 naissances vivantes

entre 2000 et 2018. Quant à la mortalité néonatale, elle est passée d'un taux de 30 décès pour 1000 naissances vivantes en 2000 à 26 décès pour 1000 naissances vivantes en 2012 et 21 décès pour 1000 naissances vivantes en 2018¹⁶.

La prévalence du VIH/Sida est passée de 3 à 1 cas pour 1000 habitants entre 2000 et 2018. La féminisation de l'épidémie et le nombre de nouvelles infections chez les jeunes, et surtout les jeunes femmes de 15-24 ans, sont un défi majeur à relever. L'accès aux traitements antirétroviraux (ARV), qui devrait être universel, n'a pas pu être assuré à cause des fréquentes ruptures des stocks de médicaments. La prise en charge pédiatrique reste insuffisante avec moins de 35% d'enfants de moins de 15 ans ayant accès aux ARV en 2021. Les chaînes d'achat et d'approvisionnement en médicaments et produits essentiels de santé, déjà faibles, ont été davantage affaiblies par la pandémie de la Covid-19. La pandémie de la Covid-19 a également concentré l'essentiel des ressources du système de santé et du service public au détriment des autres urgences sanitaires.

L'incidence de la tuberculose a baissé, passant de 592 cas pour 100 000 habitants en 2005 à 525 cas pour 100 000 habitants en 2018, tandis que celle du paludisme s'est dégradée passant de 154,3 cas pour 1000 habitants en 2005 à 248,2 cas pour 1000 en 2018¹⁷.

Plus d'investissement est nécessaire dans le secteur de la santé et des efforts sont requis pour rendre les soins de santé de qualité accessibles à toute la population.



Forêt du Parc National de Loango



Élève au Lycée Charles Lwanga de Port-Gentil

© UNRCO/Emily Pinna/2022

En matière d'éducation, on enregistre un taux net de scolarisation très élevé au primaire (6-10 ans) de 80%. Cependant, au secondaire, le taux net de scolarisation sur le plan national se situe à 52%, dont 55,1% pour les filles contre 48,4% pour les garçons. Cela traduit un indice de parité en faveur des filles. Il faut également remarquer une bonne progression du taux d'achèvement au primaire qui est passé de 71,2% à 78,4% entre 2003 et 2019, avec une meilleure évolution chez les filles (de 72,7% à 80,7%) que chez les garçons (de 69,7% à 76,2%).

En revanche, le taux d'achèvement se dégrade tout au long du secondaire passant de 59,3 % (avec 62,2% chez les filles et 56,4% chez les garçons) au premier cycle à 32% (dont 35% pour les filles et 29% pour les garçons) au second cycle du secondaire. Les taux de redoublement restent supérieurs à 30% en moyenne. Sur dix enfants accédant en classe de sixième, seulement un peu plus de six atteindraient la classe de troisième. Ces abandons touchent davantage les filles que les garçons¹⁸. La prévalence de violences basées sur le genre (VBG) en général et le nombre important de grossesses précoces comptent parmi les principaux facteurs d'échec des jeunes filles au secondaire. Selon une enquête de 2017, 81% des filles ont eu une grossesse avant l'âge de 20 ans¹⁹. En général, les femmes en âge de procréer (15-49 ans) n'arrivent pas à pleinement exercer leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive du fait de la faible connaissance de leurs droits et à un faible accès à la planification familiale.

Le déficit de personnel enseignant, en nombre et en qualité, est un autre important facteur empêchant les garçons comme les filles à compléter une éducation de qualité jusqu'au baccalauréat. Or, l'Initiative « Éducation Plus » promue par les Nations Unies, a démontré que garder les filles (et les garçons) à l'école jusqu'à la fin du cycle secondaire, aide à renforcer leur éducation et les prépare à une bonne transition vers la vie professionnelle et à prévenir les grossesses précoces, les maladies sexuellement transmissibles y inclus le VIH. Il est nécessaire de fournir aux jeunes une éducation sexuelle complète, l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive et aider les filles dans la gestion de leur santé menstruelle.

L'enseignement technique et professionnel offert aux jeunes quand ils quittent l'enseignement général présente aussi des défis. L'offre de formation n'est pas en adéquation avec les besoins dans le marché du travail et la demande de compétences des entreprises. Une réalité à corriger est que près des deux tiers des étudiants en cycle supérieur s'orientent vers des filières dites littéraires alors que dans le marché de l'emploi présent et futur au Gabon ce sont surtout des compétences scientifiques et techniques qui sont requises. Cette inadéquation entre formation et emploi contribue au fort taux de chômage parmi les jeunes âgés 15-24 ans (36%)²⁰.

Ces défis d'importance sont à relever par le Gouvernement avec l'appui du Système des Nations Unies en ligne avec l'im-

pératif global auquel le pays a souscrit en septembre 2022 de s'engager dans l'amélioration de l'éducation et de la formation afin d'équiper les jeunes avec les connaissances et les compétences leur permettant d'obtenir un emploi décent et productif contribuant à la transformation et à la diversification de l'économie gabonaise tout en préservant et valorisant de manière durable le riche capital naturel du pays.

Il est à noter que le Gabon a récemment fait des progrès importants en matière d'égalité des genres qui se sont traduits par l'amélioration de son score sur l'Indice Women, Business and Law qui est passé de 51,3 en 2000 à 82,5 en 2021²¹. Ce résultat s'explique en partie par la révision complète du Code civil et du Code pénal pour en extirper les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et des filles. Cette activité a été conduite dans le cadre de la Stratégie nationale « Gabon Égalité » (2021-2023), qui a aussi contribué à la promulgation de la Loi 006/2021 du 06 septembre 2021 sur l'élimination des violences faites aux femmes qui représente une avancée majeure en matière de lutte contre les violences basées sur le genre²².

La priorité pour l'avenir est de s'assurer que le nouveau corpus juridique en matière d'égalité des genres soit effectivement appliqué et que les efforts de tous s'alignent afin d'accroître la participation des femmes à la vie publique et politique, ce qui nécessite également un plus grand investissement dans l'autonomisation économique des femmes.

À l'heure actuelle, les femmes et les jeunes ont un moindre accès au crédit et à des moyens de production à travers tous les secteurs, un défi majeur qui doit être relevé par l'ensemble des parties prenantes. Par ailleurs, elles sont encore confrontées à des barrières ne leur permettant pas de réaliser tout leur potentiel en participant pleinement à la vie publique.

Ainsi, alors que la représentation des femmes aux plus hautes fonctions de l'État, comme Première Ministre, Présidentes du Sénat et de la Cour Constitutionnelle et à la tête de plusieurs importants ministères et de collectivités locales, est un progrès notable, leur représentation au Parlement gabonais reste très modeste (17% en 2021)²³, bien en-dessous du taux de 30% fixé par la Loi n°9/2016 du 5 septembre 2016 portant fixation des quotas d'accès des femmes et des jeunes aux élections politiques et celui des femmes aux emplois supérieurs de l'État. De la même manière, seulement 38,5% des postes à responsabilité sont occupés par des femmes dans l'administration centrale²⁴.

Les femmes participent moins à la vie économique du pays que les hommes. Elles sont généralement plus pauvres et vulnérables que les hommes.

Seules 43,3% des femmes adultes sont économiquement actives, principalement dans les secteurs des services (51,5%) et agricole (45,8%)²⁵. Seulement 2,8% des femmes travaillent dans le secteur industriel.



©UNRCO/Emily Pinna/2022

Agricultrice bénéficiaire, Mvengué, Port-Gentil

La majorité d'entre elles travaille dans l'informel ou à leur propre compte ou sont des femmes au foyer.

Les femmes ne sont pas les seules à souffrir des inégalités (ODD 10). Les inégalités avaient déjà augmenté ces dernières années comme le démontre l'évolution de l'indice de Gini (mesurant l'inégalité sur base de la consommation) qui a baissé en passant de 42,2 en 2005 à 38 en 2017.

Le rôle de la protection sociale est primordial, comme par ailleurs l'éducation et à la santé, et pour y avoir accès, un individu doit disposer d'un certificat de naissance. Cependant, il est estimé qu'en 2021, il restait au moins 10% des enfants de moins de cinq ans qui n'avaient pas de certificat de naissance. Les trop courts délais pour l'enregistrement d'une naissance, par le passé, en sont la cause principale. Une nouvelle loi adoptée en 2022 a rectifié la situation et plus de 23.000 certificats de naissance ont pu déjà être fournis à des enfants comme à des adultes avec l'appui des Nations Unies.

D'importantes inégalités persistent également entre les habitants vivant en milieu urbain et ceux vivant en zone rurale ou dans des quartiers défavorisés notamment à cause des écarts en termes d'infrastructures, d'accès aux services de base et d'opportunités économiques. Environ 46% de la population vivant en milieu urbain a accès à une source d'eau et assainis-

sement adéquats²⁶. L'évacuation des ordures et leur gestion efficace restent d'importants défis, le premier ne profitant qu'à 48% de l'ensemble des ménages (55% en zones urbaine et 6,4% en zone rurale). En outre, environ 25% de tous les ménages, dont 49% en zone urbaine et 22% en zone rurale, ne bénéficient d'aucun système d'évacuation des déchets qui finissent par être brûlés ou jetés dans la nature.

Le Gabon continue à constituer un important pôle d'attraction pour les migrants de la sous-région et l'Afrique de l'Ouest en raison de sa relative richesse et de sa stabilité. Selon le dernier recensement de la population de 2013, 19,5 % de la population totale du pays était issue de la migration internationale²⁷. Elle comprend des personnes à la recherche d'opportunités économiques, fuyant l'instabilité politique, sécuritaire ou climatique, de la traite frappant notamment les femmes et les enfants et des demandeurs d'asile ou réfugiés. En 2021, le Gabon comptait 305 réfugiés et 54 demandeurs d'asile²⁸.

Au sein de la région d'Afrique centrale, marquée par l'instabilité et les guerres, le Gabon représente un îlot de paix. Son ambition, traduite dans sa politique étrangère, est de préserver et de promouvoir la paix, tant à l'intérieur du pays qu'au-delà des frontières.

Membre non-permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la période 2021-2023, le Gabon a renforcé son rôle de promoteur de la paix et de la sécurité au niveau régional et international.

Le Gabon a traditionnellement joué un rôle actif au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté Économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) dont le siège est à Libreville. C'est ainsi qu'il a toujours œuvré au sein de ces organisations, pour la paix, la sécurité ainsi que l'intégration économique de la sous-région. Renforcer la bonne gouvernance reste pour le Gabon le plus important défi, avec très peu d'améliorations enregistrées ces dernières décennies. Le retour, en 2021, du Gabon à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) marque une volonté politique renouvelée à lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite et à promouvoir la transparence et l'efficacité dans la gestion des ressources.

Sur la base des données les plus récentes disponibles, on constate l'importance d'accélérer les progrès sur l'ODD 16 (Paix, Justice et Institutions Efficaces) qui est un socle qui permettra d'accélérer les progrès vers tous les autres ODD.

En effet, entre 2010 et 2019, l'Indice général de la gouvernance Mo Ibrahim n'avait avancé que de 1% et la plupart des indicateurs spécifiques du même indice s'étaient dégradés²⁹.

De même, l'indice de perception de la corruption de Transparency International a marqué un recul passant de 35 en 2012 à 31 en 2021. Similairement, une tendance à la régression de l'indépendance de la presse, a été enregistrée ces dernières années avec l'Indice de la liberté de la presse qui est passé de 31,3 en 2012 à 37,2 en 2019.

Le Gouvernement et l'ensemble de ses partenaires restent convaincus que des efforts d'envergure sont nécessaires, avec l'appui des Nations Unies, pour renforcer les capacités des institutions ainsi que leur fonctionnement, en particulier du système judiciaire.



Casques bleus gabonais en Centrafrique

©United Nations

1.4 DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Les différentes évaluations des politiques publiques, citées dans le PRE, montrent que les progrès vers l'atteinte des ODD sont ralentis par des facteurs structurels limitant les investissements publics et privés, la croissance économique et la création d'emplois décents et affaiblissant l'efficacité et l'efficience des politiques et des programmes. Les investissements sont à leur tour affectés par un espace budgétaire contraint depuis la chute des prix du pétrole, qui a, depuis 2014, réduit les ressources budgétaires allouées aux différents secteurs.

Dans le futur, afin de réaliser l'Agenda 2030 et d'achever plus rapidement son émergence, le Gabon devra accentuer ses efforts pour avancer sur des priorités clés :

1. Approfondir les réformes structurelles du cadre macroéconomique tout en préservant la viabilité du système de protection par des mécanismes de financements adéquats et le maintien des investissements dans les secteurs sociaux clés (éducation, santé, protection sociale, création d'emplois) avec un accent sur les femmes et les jeunes et les groupes les plus vulnérables.
2. Réduire les vulnérabilités budgétaires par une mobilisation accrue des ressources domestiques, la monétisation des services écosystémiques et une gestion active de la dette publique, dont le fardeau s'est amplifié en raison des exigences de la pandémie.
3. Prendre des mesures fermes et concertées pour relever les défis persistants en matière de gouvernance et, en particulier, pour renforcer la transparence dans la gestion des finances publiques, améliorer sensiblement le climat des affaires, lutter contre la corruption et créer un écosystème favorable à la transition vers l'économie verte et bleue, notamment en accélérant la digitalisation du Gabon.
4. Accélérer sa transition d'une économie brune à une économie verte, en plaçant les industries durables à faible émission de gaz à effet de serre et la création d'emplois décents au cœur de l'avenir économique, avec un accent particulier sur l'industrie du bois, l'économie circulaire et le développement de l'écotourisme.
5. Optimiser son insertion dans les chaînes de valeur mondiale et régionale afin de tirer profit des zones économiques spéciales par la densification des échanges intra africains, l'augmentation de la production nationale et locale afin de réduire les importations pour satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels de la population et le renforcement de la compétitivité des exportations pour bâtir une économie résiliente.
6. Progresser vers une autosuffisance alimentaire en vue de réduire les importations et améliorer la nutrition.
7. Protéger et promouvoir la cohésion et l'inclusion sociales, en tirant des leçons de l'impact socio-économique de la Covid-19 sur les populations urbaines et rurales et en renforçant la résilience des populations par des mécanismes de protection sociale universels et adéquats.

8. Poursuivre le renforcement de l'accès aux soins de santé de qualité et la santé publique pour renforcer la résilience à faire face à de possibles pandémies futures (One Health).
9. Développer les capacités de l'ensemble du Gouvernement et du Parlement à intégrer les ODD et les droits humains y compris l'égalité des genres dans la planification, la budgétisation et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement.
10. Développer davantage des partenariats pour accéder à la finance innovante et assurer un financement prévisible et durable des efforts pour atteindre les ODD.
11. Garantir l'accès à l'information et la participation des communautés y inclus par le biais de la digitalisation.
12. Améliorer la production et l'exploitation des données statistiques, afin d'informer la conception et l'exécution des politiques publiques et des programmes par la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation performant pour mesurer et influencer la conduite des efforts de l'ensemble des acteurs et s'assurer que personne ne soit laissé pour compte.

Pour rationaliser son espace budgétaire et mobiliser les ressources nécessaires au relèvement de ces défis, le Gabon a initié, avec l'appui du Système des Nations Unies au Gabon, la mise en place d'un Cadre National de Financement Intégré (CNFI).

Cet instrument vise à renforcer la visibilité de tous les flux financiers captés par le pays (publics, privés, nationaux, domestiques et internationaux) et assurer leur alignement sur les priorités nationales en matière de développement et l'atteinte des ODD.

1. Le CNFI facilite le renforcement des partenariats stratégiques du Gabon notamment dans les domaines suivants : l'accès à la finance verte et climatique dont le marché carbone, la fiscalité verte et le financement privé vert.
2. La mobilisation de l'aide publique au développement (APD) et des investissements directs étrangers (IDE).
3. La gestion de la dette.
4. L'innovation et le transfert des technologies.

Au regard de son importance stratégique, ce cadre doit être placé, avec l'Observatoire de la Femme et le suivi des progrès vers les ODD, au plus haut niveau politique sous la coordination de la Primature et impliquant l'ensemble des partenaires.

La cartographie des financements pour le développement, réalisée avec l'appui du Système des Nations Unies au Gabon pour la période 2005-2020, montre que le financement des ODD constitue un défi important dans la mesure où celui-ci

se fait par le pays et ce, essentiellement sur des ressources propres, des emprunts ou des fonds d'origine étrangère.

En effet, du fait de son statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le Gabon reçoit très peu d'aide publique de l'étranger. Ces dix dernières années le Gabon n'a reçu de l'aide publique au développement qu'à hauteur de 0,8% du produit intérieur brut (PIB) en moyenne³⁰. En revanche, les investissements directs étrangers représentent un apport important dans le financement du développement du Gabon. Concentrés dans les secteurs des ressources extractives, ils étaient compris entre 8,2% en 2016 et 9,2% en 2019³¹.

La cartographie a révélé également que les flux financiers pour le développement durable, y compris l'économie verte, ne représentent que 4,5% du total. Compte tenu de son fort engagement dans la protection de son environnement et de sa biodiversité, le Gabon est bien placé pour à l'avenir, bénéficier davantage de différentes formes de finance innovante

(vente des crédits carbone, blue bonds, green bonds, etc.) qui sont actuellement développées du fait d'une forte demande mondiale. Pour l'instant, le Gabon a déjà pu mobiliser avec succès des financements par le biais de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (IFAC-CAFI).

Ainsi, la mobilisation de ressources financières par le biais de financements innovants sera une importante priorité du pays qui sera poursuivie avec l'appui du Système des Nations dans les années à venir. Ces ressources sont indispensables pour financer la transition du Gabon à une économie verte et bleue durable, plus diversifiée et génératrice d'emplois décents et un développement profitant à tous sans distinction et discrimination. Ces capitaux devront être investis stratégiquement et efficacement pour maximiser les résultats et les impacts des efforts afin de relancer la croissance économique, accroître la productivité, lutter contre les inégalités, la pauvreté et renforcer la résilience du pays aux chocs externes, changements climatiques, potentielles pandémies et catastrophes naturelles.

Ogooué Maritime





CHAPITRE 2
SOUTIEN DU SYSTÈME DES
NATIONS UNIES POUR
LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

©UNRCO/Emily Pinna/2022

Bénéficiaire de la campagne de rattrapage de vaccination, Port-Gentil

En 2021-2022, le Système des Nations Unies au Gabon a conduit en étroite collaboration avec le Gouvernement gabonais un grand nombre d'ateliers d'analyse de la situation et d'identification des priorités pour faire le bilan des progrès vers les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'élaboration du nouveau Plan-cadre de coopération entre les Nations Unies et le pays pour la période 2023-2027. Ces consultations, menées avec toutes les parties prenantes y inclus la société civile, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les universitaires et chercheurs, ont constitué des opportunités structurées pour construire un consensus sur les actions prioritaires à mener en vue d'accélérer le développement durable du Gabon.

La participation active des communautés bénéficiaires et de la société civile, issues également des neuf provinces du pays et œuvrant dans les domaines des droits humains, de l'inclusion socio-économique, politique et citoyenne des jeunes, des femmes et des personnes vivants avec un handicap, de la promotion des savoir-faire des communautés locales et de la protection de l'environnement, a été particulièrement utile.

Ce Plan-cadre de coopération 2023-2027 est le fruit de l'engagement conjoint pris par le Gouvernement et les agences du Système des Nations Unies à travailler ensemble pour la réalisation des ODD en ne laissant personne de côté, un principe primordial.

Axes transversaux : principes fondamentaux et accélérateurs de transformation

Lors de l'exécution du Plan-cadre de coopération, le Système des Nations Unies sera guidé par six principes fondamentaux de programmation :

1. Promotion et respect des droits humains

Ce cadre, qui prévoit le renforcement des capacités des « débiteurs d'obligations » afin qu'ils puissent honorer leurs obligations d'une part, et des « détenteurs de droits » pour qu'ils puissent revendiquer et faire valoir leurs droits d'autre part, sera appliqué de façon transversale à travers les trois axes stratégiques pour l'atteinte des résultats escomptés. En effet, la promotion et le respect des droits humains dans l'exécution du Plan-cadre sont des conditions essentielles pour l'atteinte des ODD, pour la participation effective des citoyens à la prise de décision à tous les niveaux et pour un développement inclusif, égalitaire et durable du pays.

2. Ne laisser personne pour compte

Le Plan-cadre de coopération vise à cibler les groupes les plus vulnérables, à savoir, 1) les populations pauvres en zones urbaine et péri-urbaine, notamment celles vivant dans les quartiers sous-intégrés ; 2) les populations rurales enclavées ; 3) les migrants et les réfugiés ; 4) les personnes vivant avec le VIH/SIDA ; 5) les femmes et les filles, notamment celles vivant dans des ménages pauvres ; 6) les enfants.

3. Participation des femmes

La pleine participation des femmes à la vie socio-économique et politique du pays est cruciale pour assurer un développement inclusif, égalitaire et durable. L'égalité des genres et la

participation des femmes constituent donc à la fois une condition sine qua non, mais aussi une question transversale et un accélérateur des priorités stratégiques de ce Plan-cadre.

4. Participation des jeunes

Le Gabon a une importante population très jeune. La participation, à plein titre, des jeunes (garçons et filles) à la prise de décision et au développement du pays, est une condition importante pour accélérer le développement durable du pays. Une attention particulière sera donc portée sur les jeunes âgés de 15 à 35 ans qui sont fortement touchés par le chômage.

5. Durabilité

Les actions prévues dans ce Plan-cadre s'inscrivent dans une logique de préservation des écosystèmes environnementaux et posent les jalons pour que leur mise en œuvre soit soutenue jusqu'à la fin du Plan-cadre, notamment par le biais des partenariats stratégiques et innovants.

6. Redevabilité

La redevabilité mutuelle entre le Système des Nations Unies au Gabon et le Gouvernement est essentielle pour atteindre les résultats visés par ce Plan-cadre de coopération.



Producteur de poulets bénéficiaire, Port-Gentil

Par ailleurs, le Plan-cadre envisage d'utiliser les accélérateurs de la transformation et les passerelles suivantes qui lient les trois axes stratégiques :

- Digitalisation et innovation : l'innovation technologique et la digitalisation de l'économie comme de l'Administration publique seront d'importants accélérateurs pour réaliser le développement durable du Gabon sur la base du principe « ne laisser personne pour compte ».
- Volontariat : le volontariat est un outil clé d'inclusion et de participation susceptible d'accélérer l'engagement des Communautés et le développement participatif, notamment par le recours efficient au Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), y compris dans sa forme digitale.
- Protection et élargissement de l'espace civique : les organisations de la Société civile seront des partenaires clés dans la mise en œuvre des trois priorités stratégiques, particulièrement en matière de promotion de l'accès aux services de base, de la protection des droits humains et du développement durable du pays.
- Intégration transfrontalière et régionale : dans un monde globalisé et une région hautement interconnectée, l'intégration transfrontalière et régionale constitue un accélérateur de la transformation socio-économique du Gabon et dans le cadre plus large, de l'intégration régionale dans la perspective de la mise en place de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf). Elle peut également aider à renforcer la gouvernance et la sécurité sous-régionale, la gestion des mouvements des populations mixtes (migrants, réfugiés, personnes trafiquées,

etc.) avec les pays voisins et le contrôle des trafics illicites.

- Sécurité climatique : malgré la richesse de ses forêts et de sa biodiversité exceptionnellement préservée, le Gabon est exposé, à l'instar d'autres pays du continent, aux effets du changement climatique. De plus, le pays vit une tension entre les politiques nationales de protection de l'environnement, le fragile équilibre Homme-faune-flore et les exigences économiques et productives des zones périphériques et frontalières du pays. Le pays est aussi exposé aux changements climatiques du fait de l'érosion côtière et la localisation dans les zones côtières de la grande partie des populations, des activités économiques et des infrastructures. La sécurité climatique joue un rôle essentiel, non seulement pour la réalisation des trois priorités stratégiques, mais aussi pour certaines questions transversales, telles que la gouvernance, l'intégration régionale ou la prévention des trafics illicites.
- Partenariats innovants : les partenariats stratégiques - en particulier entre le secteur public et le secteur privé sont, tout comme l'accès aux financements innovants, essentiels pour assurer une croissance économique plus forte, faciliter la transformation vers une économie davantage verte et bleue, conserver les ressources naturelles (forêts, biodiversité) et se préparer à la nécessaire adaptation aux changements climatiques, tout en garantissant l'égalité des chances et l'inclusion.

En s'appuyant sur l'approche transformationnelle que permet la théorie de changement, le Plan-cadre entend appuyer le Gabon dans ses efforts pour la préparation de l'après pétrole, assurer la transition vers l'économie verte et bleue, et par ce canal, contribuer à la réalisation des ODD.



©UNRCO/Emily Pinna/2022

Agriculteur présentant un dispositif lumineux anti-éléphants

2.1 THÉORIE DE CHANGEMENT

La théorie de changement articule la voie par laquelle le Système des Nations Unies au Gabon contribuera au respect de l'Agenda 2030 et accompagnera la transition du modèle économique du Gabon, en surmontant les principaux défis et en saisissant toutes les opportunités pour accélérer les progrès déjà enregistrés.

Sur la base du Bilan Commun Pays et des échanges avec la partie nationale, trois priorités stratégiques ont été identifiées à l'horizon 2027, à savoir :

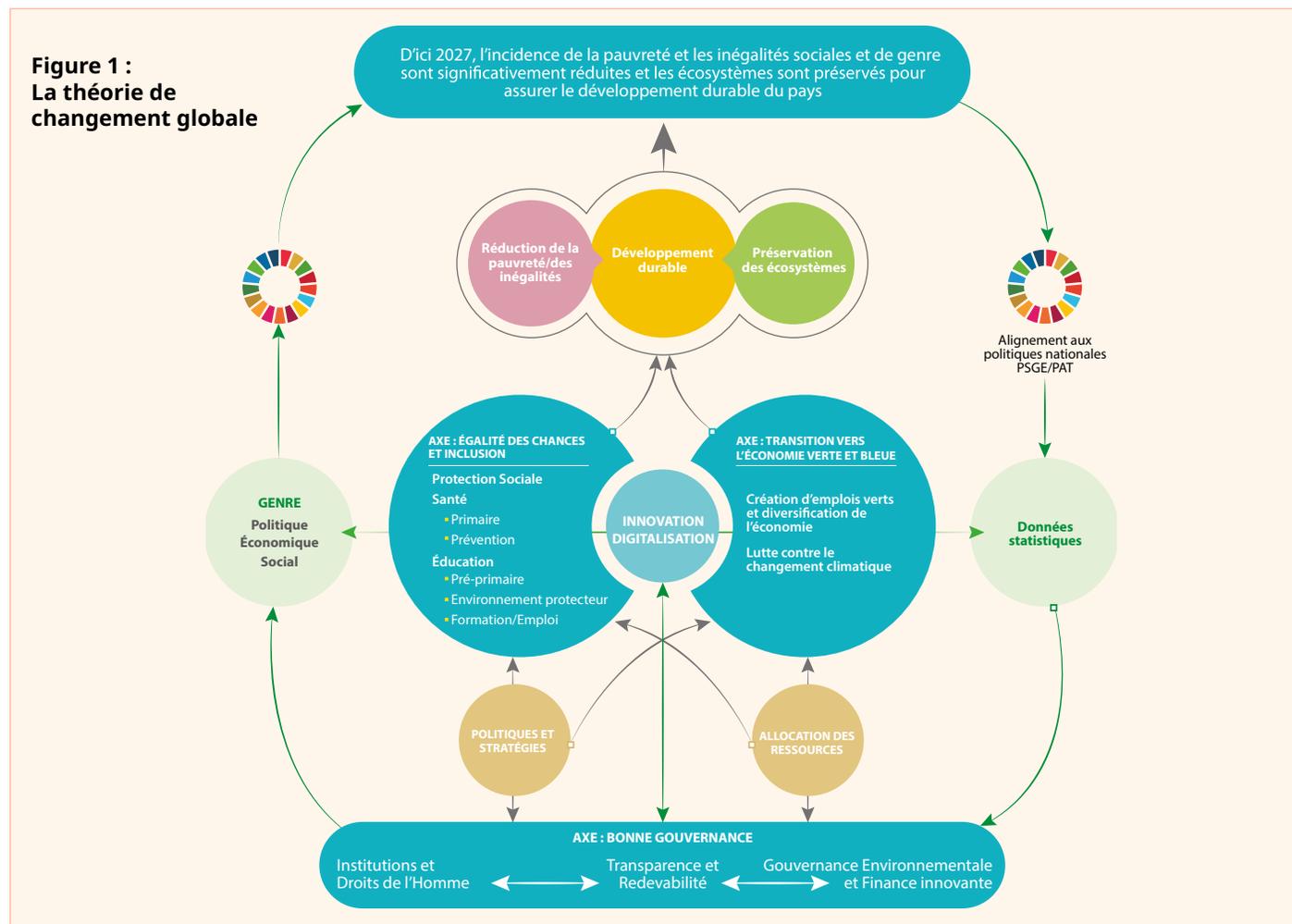
1. La bonne gouvernance.
2. La transformation vers une économie verte et bleue.
3. L'égalité des chances et l'inclusion.

Pour chaque axe prioritaire, le Plan-cadre identifie des résultats stratégiques, les produits et les groupes cibles, avec un ciblage particulier des plus vulnérables identifiés dans le Bilan

Commun Pays. L'ensemble de ces axes d'intervention a vocation à concrétiser une vision commune de l'impact des activités du Système des Nations Unies au Gabon qui permette de : Réduire l'incidence de la pauvreté, des inégalités sociales et des genres tout en préservant les écosystèmes.

Cela permettra d'assurer le développement durable du pays, en alignement avec la vision du pays d'améliorer la gouvernance et la transparence de tous les secteurs. Mais aussi de renforcer les efforts vers un développement durable inclusif en consolidant les instruments de financement et en accélérant la transformation de l'économie comme prévu par les plans de développement nationaux.

Sur la base de l'analyse causale menée avec toutes les parties prenantes au développement du Gabon (Gouvernement, Société civile, partenaires techniques et financiers, secteur privé, universités), le schéma ci-dessous indique la vision du changement souhaité, la logique des interventions envisagées ainsi que les solutions apportées pour réaliser ce changement grâce à la mise en œuvre des trois axes prioritaires.



Axe 1 - Bonne gouvernance

L'analyse causale conjointe a montré que l'amélioration de la gouvernance est une condition sine qua non pour enregistrer des progrès dans les deux autres axes du Plan-cadre que sont la transformation vers l'économie verte et bleue et la promotion de l'égalité des chances et inclusion. En effet, les faiblesses en matière de gouvernance apparaissent comme la principale source de l'inefficacité et du faible impact des politiques publiques.

La bonne gouvernance, qui représente donc l'axe central du Plan-cadre de coopération, est affectée par : (1) une appropriation limitée des cadres réglementaires et textes juridiques par l'Administration publique, (2) la méconnaissance de ces textes par les populations, notamment les plus vulnérables, (3) la faiblesse de la culture de redevabilité, (4) la gestion non-orthodoxe des ressources publiques (5) les défis dans la promotion de droits humains, (6) la problématique de l'indépendance de la justice, (7) la participation politique limitée des femmes et la réalisation lente de la parité et (8) une capitalisation limitée des bonnes pratiques pour accompagner les politiques nationales.

Pour faire face à ces défis et renforcer la bonne gouvernance, il est envisagé de mettre un accent particulier sur trois domaines :

1. Le renforcement des institutions, notamment en matière de droits humains et liberté de la presse.
2. Le renforcement de la gouvernance administrative, économique et financière.
3. L'amélioration de la gouvernance environnementale, y inclus l'accès à la finance innovante et climatique.

En dehors de ces trois domaines principaux, cet axe intègre d'autres sujets transversaux relatifs aussi bien à l'amélioration du système de collecte, de production et d'exploitation des données statistiques qu'au renforcement de la participation des femmes aux instances décisionnelles. Les avantages de l'inclusion des filles et des femmes sont transversaux et ouvrent la voie vers la création des espaces de dialogue plus inclusifs, réactifs et résilients, une croissance économique équilibrée et de meilleures capacités de consolidation de la paix³².

Le Système des Nations Unies apportera son appui au Gouvernement et à la Société civile pour la promotion de l'égalité de genre. L'amélioration de toutes ces dimensions de la gouvernance constituera, pour l'État, le socle d'un dispositif pérenne de planification et de mise en œuvre des politiques et stratégies de développement qui ne se circonscrit pas uniquement aux évidences et besoins réels des populations mais qui garantit surtout un développement durable. Les actions menées dans ce cadre auront des effets positifs, plus rapides et tangibles, en termes d'accessibilité aux nouveaux instruments de financement (dont ceux en lien avec la finance durable), d'amélioration du processus de programma-



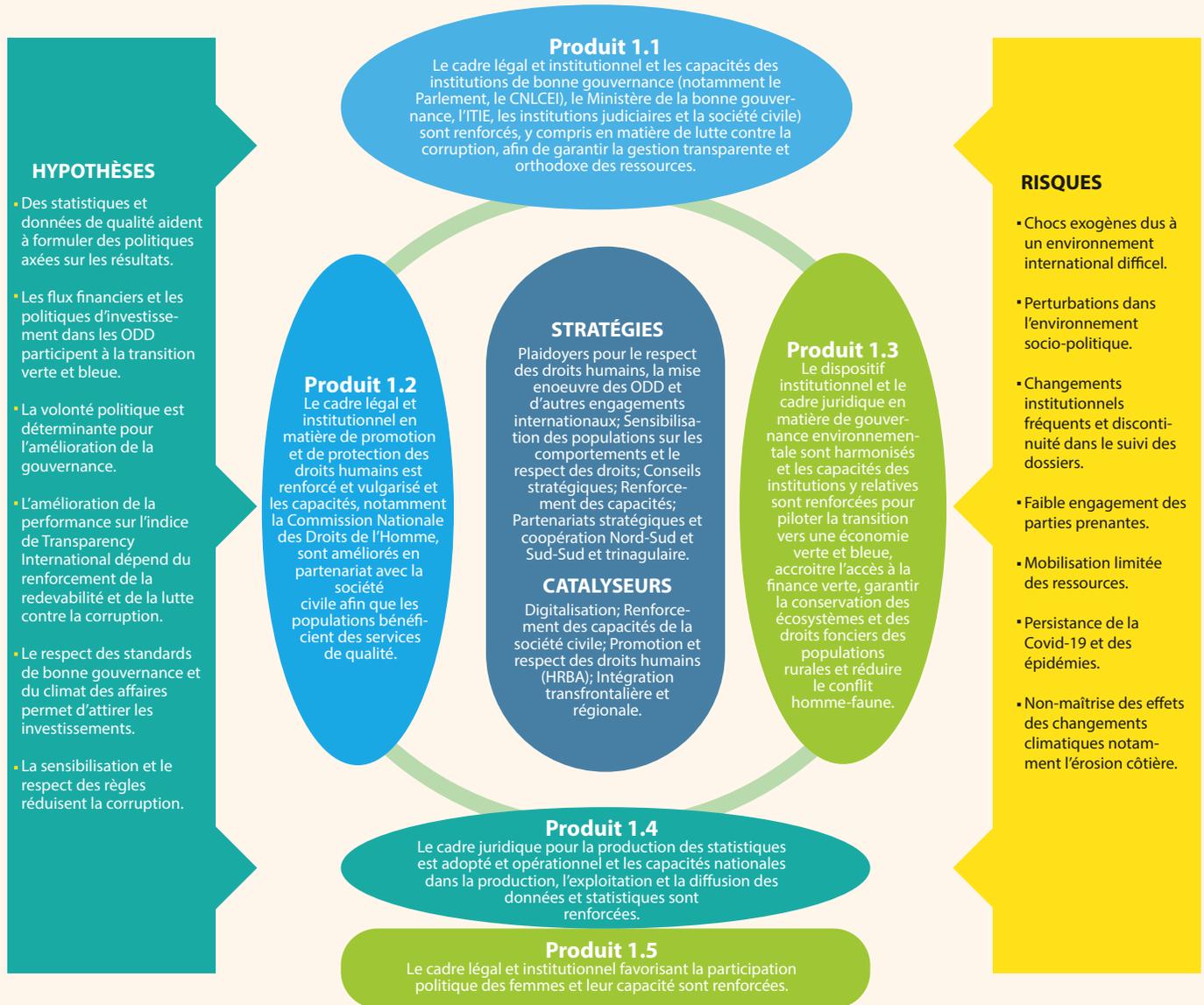
tion budgétaire (y compris la budgétisation sensible au genre) et d'alignement des stratégies nationales sur les ODD.

Si la gouvernance est améliorée par les voies décrites ci-dessus, les politiques et stratégies nationales auront un impact accru sur les deux autres axes prioritaires et ce, selon le schéma suivant :

Figure 2 : La théorie de changement relative à la bonne gouvernance

RÉALISATION 1

Le cadre légal et institutionnel est renforcé et les institutions sont plus redevables, transparentes et efficaces assurant une gouvernance inclusive et un développement durable et équitable, en ligne avec les engagements nationaux et internationaux pris par le pays (tous les 17 ODD)



SITUATION EN 2022

Faiblesse de certaines institutions; faible culture de redevabilité; gestion non-orthodoxe des ressources; faible synergie et cohérence des actions; faible participation des femmes aux instances décisionnelles; la non-application des textes; méconnaissance des textes par les populations, plus particulièrement les plus vulnérables.

Axe 2 - Transformation vers une économie verte et bleue

Le changement climatique constitue une importante menace pour le développement national du Gabon. Dans sa Contribution Nationale Déterminée (CDN) révisée, le pays ambitionne de rester neutre en carbone au-delà de l'année 2050.

Les défis que posent la gestion soutenable des aires protégées et une exploitation durable des ressources naturelles (y compris forestières), ainsi que de l'affectation des terres, sont des menaces pour la biodiversité. La résurgence des conflits Homme-Faune fragilise les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des communautés locales qui ne peuvent plus vivre paisiblement aux côtés de la faune sauvage. Les premières victimes de ces conflits sont les groupes marginalisés, notamment les femmes et les jeunes des zones rurales, déjà fragilisés par des niveaux élevés de pauvreté et de chômage, malgré les progrès réalisés par le pays dans l'état général de son économie.

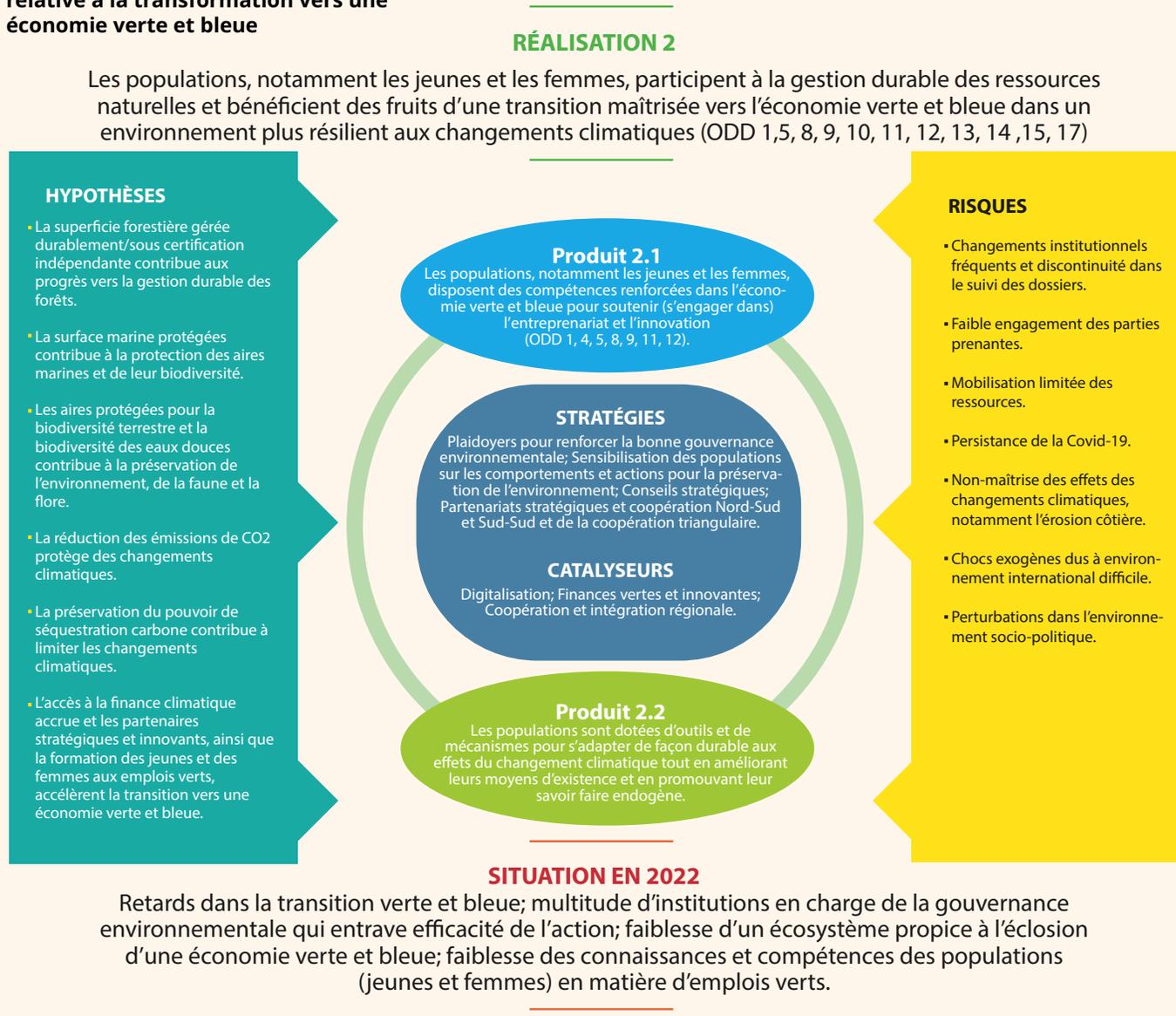
L'autre enjeu est d'obtenir la juste rémunération et la reconnaissance de ses efforts accrus en matière de conservation

des forêts au profit de toute l'humanité, notamment dans le cadre de la gestion climatique. Le pays peut tirer profit d'un large soutien de la communauté internationale en tissant des partenariats stratégiques pour effectuer la transition vers une économie verte et bleue, tout en renforçant les cadres politiques et réglementaires et en développant les meilleures pratiques.

À cette fin, il conviendrait pour le Gabon de poursuivre ses efforts amorcés visant, d'une part, à valoriser le capital naturel et, d'autre part, à renforcer ses capacités et développer des mécanismes innovants de financement vert pour alimenter le développement durable.

Si la diversification de l'économie concilie la croissance économique et les nécessités de la conservation des ressources naturelles, alors le pays pourra assurer sa transition maîtrisée vers une économie verte et bleue, inclusive et participative, tout en dotant les populations, notamment les femmes et les jeunes, d'outils innovants et de mécanismes d'adaptation durable aux effets du changement climatique.

Figure 3 : La théorie de changement relative à la transformation vers une économie verte et bleue





© UNRCO/Emily Pinna/2022

Agriculteur bénéficiaire, Ogooué-Maritime



Campagne de vaccination

Axe 3 - Égalité des chances et inclusion

Le Bilan Commun Pays et le rapport d'Examen National Volontaire (ENV) montrent l'importance de cibler en priorité les ODD 3 (Santé et Bien-être), les ODD 4 (Éducation de qualité) et les ODD 5 (Égalité des genres) pour avoir des effets en cascade de résultats et impacts positifs sur l'atteinte des autres ODD et ne laisser personne pour compte.

En matière de santé, l'analyse causale établit des insuffisances principalement dans le secteur de la santé primaire et de la prévention, y compris le besoin de renforcer le dispositif national de prévention et gestion des pandémies sur la base de l'approche « One Health », qui permet de réduire les inégalités en matière de santé et de mieux affronter les risques pandémiques.

Le Gabon présente un déséquilibre spatial de l'offre de santé, avec une concentration de structures hospitalières en zones urbaines. Cette situation marginalise une bonne proportion de la population vivant en milieux péri-urbains et ruraux qui n'a pas accès aux services de santé primaire. De plus, une part importante des dépenses de santé est allouée aux soins curatifs au détriment d'actions prophylactiques. Par ailleurs, le pays est confronté à des ruptures récurrentes d'approvisionnement en médicaments, et particulièrement les antirétroviraux, ce qui affecte singulièrement les populations les plus vulnérables.

En matière d'éducation, les insuffisances se situent surtout à l'échelon du pré-primaire, notamment en matière d'harmonisation de curricula standards. Ces faiblesses, ajoutées aux qualifications insuffisantes des enseignants et au faible ratio élèves/enseignants contribuent aux taux élevés de redoublement et d'abandon au secondaire.

Au niveau des enseignements technique et supérieur, il est important d'assurer une meilleure adéquation entre le contenu des formations et l'offre d'emploi, pour garantir une plus forte employabilité des jeunes, y compris dans les secteurs scientifiques et de l'économie verte.

L'un des défis transversaux relevé dans l'analyse causale du secteur est la nécessité d'assurer un environnement protecteur en milieu scolaire, vu le haut niveau de violence, notamment des violences basées sur le genre et celles faites sur les jeunes, aussi bien dans le secteur de l'éducation que dans celui de la formation technique et professionnelle.

Si l'accès de l'ensemble de la population et surtout des groupes vulnérables aux services sociaux de base de qualité (éducation, santé, etc.) et à une protection sociale (filets de protection sociale, couverture maladie universelle, etc.) est renforcé. Si un environnement protecteur contre toutes les violences, en particulier celles basées sur le genre est promu et un dispositif multidimensionnel de réponse à celles-ci est mis en place. Si les dispositifs légaux sur l'égalité de genre sont effectivement appliqués. Alors les inégalités sociales et de genre seront réduites permettant aux populations vulnérables de participer pleinement au développement économique durable du pays et d'accompagner la transition du modèle de développement vers l'économie verte et bleue, tout en préservant les ressources naturelles du Gabon.

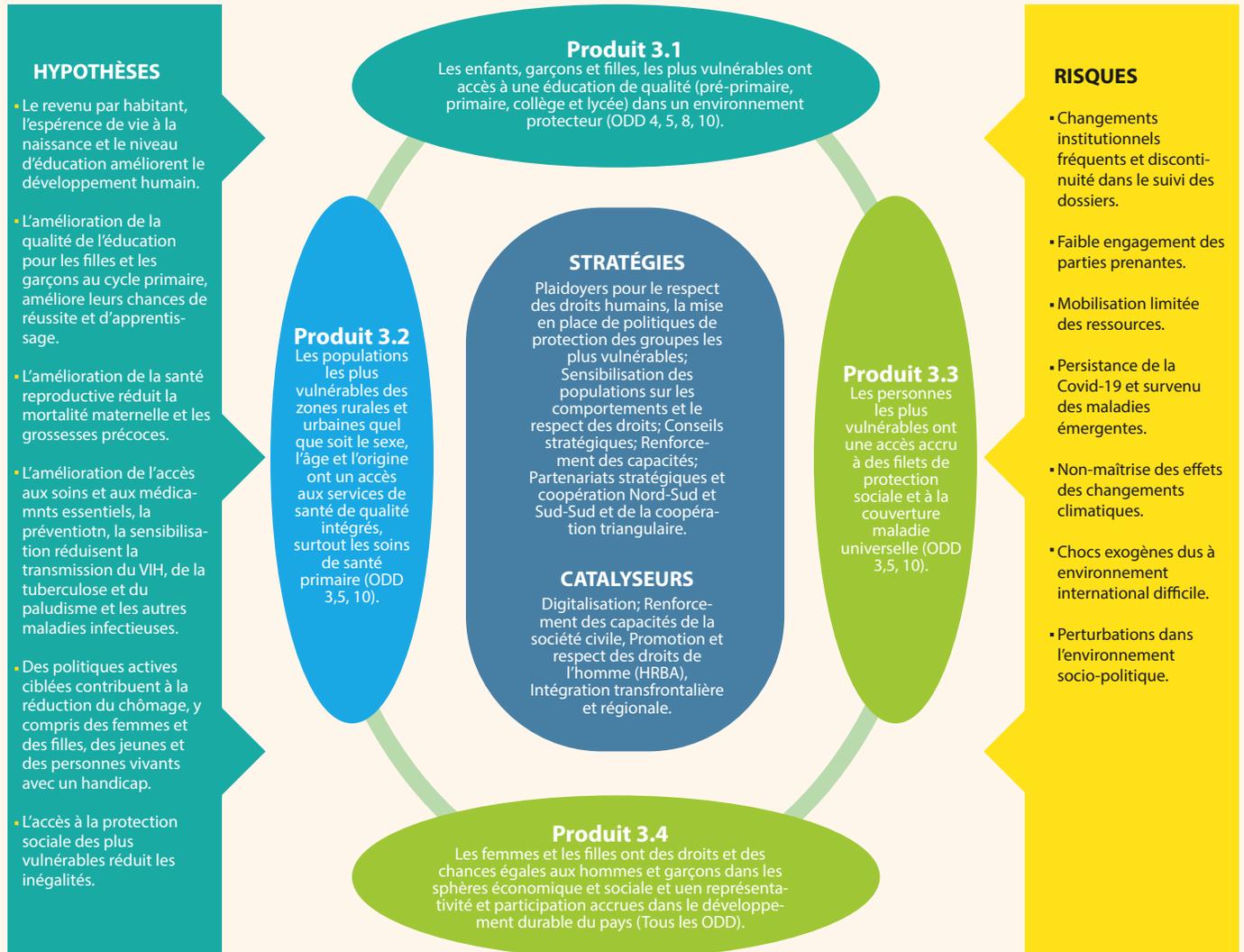


Élève au Lycée Charles Lwanga, Port-Gentil

Figure 4 : La théorie de changement relative à l'égalité des chances et inclusion

RÉALISATION 3

Les populations les plus vulnérables quel que soit leur âge, sexe, origine, bénéficient d'accès aux services sociaux de qualité, intégrés, résilients et inclusifs dans l'éducation, la santé, la protection sociale, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et les inégalités sociales et de genre sont réduites (ODD 1,2, 5, 6, 7, 8, 10, 16)



SITUATION EN 2022

Persistance des inégalités de genre; forts inégalités dans l'accès aux services sociaux de base entre milieu urbain et milieu rural; protection sociale qui ne profite pas à tous les groupes vulnérables; faiblesse du dialogue incluant tous les acteurs (détenteurs de droits et porteurs d'obligations).

2.2 PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les leçons apprises du Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD 2018-2022) ont largement contribué à l'élaboration de ce Plan-cadre et de son approche. L'évaluation du PNUAD a recommandé :

1. Le renforcement des mécanismes de gouvernance et de coordination des interventions des différentes entités des Nations Unies.
2. Le besoin de mieux adapter les futurs Plan-cadre aux capacités (humaines et budgétaires) des entités des Nations Unies au Gabon.
3. La nécessité de mieux faire fonctionner les groupes de résultats dans leurs rôles et leurs capacités en matière de suivi et d'évaluation.
4. Le souci de renforcer l'action dans des domaines clés pour le pays, comme la protection de l'environnement, qui a été jugée insuffisante par rapport aux grands enjeux et opportunités du Gabon dans ce domaine.

Afin de répondre aux recommandations de l'évaluation indépendante, le Plan-cadre prévoit les actions suivantes :

1. Mécanismes de gouvernance

Un Comité de Pilotage conjoint entre les Nations Unies au Gabon et le Gouvernement sur les ODD (COPIL) a déjà été mis en place par l'arrêté n°0295/PM du 31 mars 2022. Il est co-présidé par le Premier Ministre et la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au Gabon. Le COPIL est appuyé par un Comité Technique Conjoint (CTC) co-présidé par le Ministre en charge de l'Économie et le Coordinateur Résident de l'ONU Gabon.

2. Configuration ONU Gabon

Mobiliser toute l'expertise nécessaire au sein des entités du Système des Nations Unies au Gabon et d'autres entités spécialisées de l'ONU pour apporter une réponse adéquate aux besoins du pays dans les domaines clés visés, tels que la lutte contre les inégalités de genre, le changement climatique et la transition vers une économie verte et bleue, y inclus l'accès à la finance innovante et notamment climatique.

3. Partenariats innovants et stratégiques

Développer les partenariats avec des acteurs non traditionnels, tels que le secteur privé, les organisations sous-régionales, les universités, les fondations, les organisations non gouvernementales nationales ou internationales opérant dans tous les secteurs stratégiques et prioritaires.

2.3 RÉSULTATS ESCOMPTÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de produire l'impact escompté, ce Plan-cadre de coopération envisage des interventions multipartites à moyen et à long terme impliquant les institutions nationales (au niveau central et local), le secteur privé, les partenaires au développement, les populations et les communautés locales elles-mêmes.

Pour ce faire, le Plan-cadre envisage les réalisations suivantes sous ces axes à l'horizon 2027 :

1. Bonne gouvernance

Réalisation 1 : Le cadre légal et institutionnel est renforcé et les institutions sont plus redevables, transparentes et efficaces, assurant une gouvernance inclusive et un développement durable et équitable en ligne avec les engagements nationaux et internationaux du Gabon pour les 17 ODD.

2. Transformation vers une économie verte et bleue

Réalisation 2 : Les populations, notamment les jeunes et les femmes, participent à la gestion durable des ressources naturelles et bénéficient des fruits d'une transition maîtrisée vers l'économie verte et bleue dans un environnement plus résilient aux changements climatiques (ODD 1, 2, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17).

3. Égalité des chances et inclusion

Réalisation 3 : Les populations les plus vulnérables, bénéficient

d'un meilleur accès aux services sociaux de qualité, intégrés, résilients et inclusifs et les inégalités sociales et de genre sont réduites (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 16).

Ces réalisations sont alignées aux priorités nationales pour la réalisation des ODD, telles que prévues dans les plans de développement nationaux. Tout en étant spécifiques à chaque domaine, elles se renforceront mutuellement, contribuant à amplifier leur impact global sur les groupes les plus vulnérables pour ne laisser personne pour compte. En même temps, le grand nombre d'ODD concerné témoigne de l'alignement du Plan-cadre de coopération à l'Agenda 2030 et à ses principes, l'universalité, l'intégration et l'inclusion, de même qu'il touche les cinq « P » :

1. Les **peuples** dont la dignité est à préserver ;
2. La **paix** et la justice à sauvegarder ;
3. La **prospérité** à partager ;
4. La **planète** à sauvegarder pour toutes les générations, et ;
5. Le **partenariat** sans lequel les avancées ne pourraient pas être durables.

Chaque réalisation du Plan-cadre de coopération est soutenue par sa théorie de changement et sa stratégie spécifique de mise en œuvre.



2.4 RÉALISATIONS DU PLAN-CADRE ET PARTENARIATS

Axe 1 - Bonne gouvernance

Réalisation 1

Le cadre légal et institutionnel est renforcé et les institutions sont plus redevables, transparentes et efficaces, assurant une gouvernance inclusive et un développement durable et équitable en ligne avec les engagements nationaux et internationaux du Gabon (pour les 17 ODD).

PRODUITS

Produit 1.1

Le cadre légal et institutionnel et les capacités des institutions de bonne gouvernance (notamment le Parlement, la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite, le Ministère de la Bonne Gouvernance, l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), les institutions judiciaires et la société civile) sont renforcés, y compris en matière de lutte contre la corruption, afin de garantir la gestion transparente et orthodoxe des ressources (ODD 5, 16, 17).

Produit 1.2 Les institutions responsables de la promotion et de protection des droits humains, notamment la Commission Nationale des Droits de l'Homme, offrent des services de qualité aux populations les plus vulnérables en partenariat avec la société civile (ODD 5, 13, 16, 17).

Produit 1.3

Le dispositif institutionnel et le cadre juridique en matière de gouvernance environnementale sont harmonisés et les capacités des institutions y relatives sont renforcées pour piloter la transition vers une économie verte et bleue, accroître l'accès à la finance durable, garantir la conservation des écosystèmes et des droits fonciers des populations rurales et réduire le conflit Homme-Faune (ODD 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17).

Produit 1.4

Le cadre juridique pour la production des statistiques est adopté et opérationnel et les capacités nationales dans la production, l'exploitation et la diffusion des données et statistiques sont renforcées en vue d'améliorer l'élaboration et le suivi et l'évaluation des politiques publiques et des programmes de développement pour tous les ODD.

Produit 1.5

Le cadre légal et institutionnel favorisant la participation politique des femmes et leurs capacités sont renforcées en vue de leur plus grande représentation dans les instances de prise de décision et postes électifs (ODD 5).

L'analyse causale conjointe a montré que l'amélioration de la gouvernance est une condition sine qua non pour pouvoir enregistrer des progrès dans les deux autres axes : transforma-

tion vers l'économie verte et bleue et égalité des chances et inclusion.

Les interventions envisagées permettront l'amélioration de la situation et des droits des populations, le renforcement de la confiance des populations dans la capacité de l'État à œuvrer pour la réalisation de leurs droits humains et le respect des engagements internationaux du Gabon.

L'amélioration du fonctionnement des institutions environnementales et des services environnementaux permettra aux populations d'avoir une confiance accrue en la capacité de l'État de rendre des services de qualité et d'asseoir ainsi une redevabilité de la gouvernance environnementale.

Dans le domaine de la gouvernance environnementale, un accent particulier sera mis sur l'amélioration de l'accès du Gabon à la finance innovante et climatique et sur une meilleure coordination de la mise en œuvre du PAT et de la CDN et leur articulation au processus du Cadre National de Financement Intégré. L'une des actions phares envisagée sera de fournir un appui au Gouvernement pour la revitalisation du mécanisme national de coordination de l'aide sur la base du Cadre de Gouvernance retenu dans le CNFI. Ce dernier, produit avec l'appui du Système des Nations Unies au Gabon, est un outil essentiel pour améliorer la coordination des partenariats, la mobilisation des ressources et l'affectation des investissements (nationaux, internationaux, publics et privés) en vue de l'accélération de l'atteinte des ODD.

Le renforcement des capacités des femmes permettra d'accroître leur participation aux initiatives et dialogues sur les questions de genre, qui vont impliquer les hommes également. Les jeunes et les femmes bénéficieront de formations pour renforcer leurs capacités à participer à la prise de décision (respect de la loi des quotas de 30%). Des initiatives en faveur de l'accès des femmes aux financements seront également soutenues afin d'accroître leur autonomisation.

Axe 2 – Transformation vers une économie verte et bleue

Réalisation 2

Les populations, notamment les jeunes et les femmes, participent à la gestion durable des ressources naturelles et bénéficient des fruits d'une transition maîtrisée vers l'économie verte et bleue dans un environnement plus résilient aux changements climatiques (ODD 1, 2, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17).

PRODUITS

Produit 2.1

Les populations, notamment les jeunes et les femmes, disposent des compétences renforcées dans l'économie verte et bleue pour s'engager dans l'entrepreneuriat et l'innovation (ODD 1, 4, 5, 8, 9, 11, 12).

Produit 2.2

Les populations sont dotées d'outils et mécanismes pour s'adapter de façon durable aux effets du changement climatique, tout en améliorant leurs moyens d'existence et en promouvant leur savoir-faire endogène (ODD 1, 2, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15).

Les interventions vont appuyer des programmes de formation, à destination notamment des jeunes filles et garçons pour l'utilisation de technologies vertes.

Ce qui contribuera au développement de l'économie circulaire, en s'appuyant sur la digitalisation et l'innovation technologique.

Des partenariats innovants avec le secteur privé, notamment, seront appuyés pour l'acquisition de ces technologies à des conditions favorables, notamment à travers des transferts non-marchands. En même temps, des financements adéquats, comme ceux de la finance verte ou climatique, seront utilisés pour accompagner les efforts de transition verte et bleue, en

s'assurant qu'ils profitent également aux femmes et aux jeunes. Les capacités d'adaptation des populations seront renforcées pour les rendre plus résilientes face aux changements climatiques. Le savoir-faire endogène des communautés locales sera mis en valeur pour la conservation des écosystèmes forestiers et de leur biodiversité. Un accent particulier sera mis sur la prévention et la gestion des conflits Homme-Faune y compris par un appui à la mise en place de solutions basées sur la nature et la continuation de la tenue de concertations publiques pour dégager des pistes consensuelles, durables et adaptées aux besoins des populations locales.

Axes 3 - Égalité des chances et inclusion

Réalisation 3

Les populations les plus vulnérables, bénéficient d'accès aux services sociaux de qualité, intégrés, résilients et inclusifs et les inégalités sociales et de genre sont réduites (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 16).

PRODUITS

Produit 3.1

Les enfants, garçons et filles, les plus vulnérables auront accès à une éducation de qualité (pré-primaire, primaire, collège et lycée) dans un environnement protecteur (ODD 4, 5, 8, 10).

Produit 3.2

Les populations notamment les plus vulnérables ont accès aux services de santé de qualité, intégrés, surtout les soins de santé primaire en situation d'urgence et sont protégées contre les effets de la dégradation de l'environnement dont le changement climatique sur la santé (ODD 3, 5, 10).

Produit 3.3

Les personnes les plus vulnérables ont un accès accru à des filets de protection sociale et à la couverture maladie universelle (ODD 3, 5, 10).



Jeunes pêcheurs, Port-Gentil

©UNRCO/Emily Pinna/2022



Élèves au Lycée Charles Lwanga, Port-Gentil

Produit 3.4

Les femmes et les filles ont des droits et des chances égales aux hommes et aux garçons dans les sphères économiques et sociales ainsi qu'une représentativité et participation accrues dans le développement durable du pays (ODD 3, 5, 10).

L'approche de ce Plan-cadre de coopération (2023-2017) cible davantage les personnes les plus vulnérables par rapport aux groupes identifiés dans le Bilan Commun Pays, à savoir :

1. les femmes et les filles, notamment celles à la tête de foyers et vivant dans des ménages pauvres ;
2. les enfants et les jeunes qui représentent les intérêts futurs de nos sociétés et de notre planète ;
3. les populations pauvres en zone urbaine et péri-urbaine, notamment ceux vivant dans les quartiers défavorisés ;
4. les populations rurales enclavées ;
5. les migrants et les réfugiés ;
6. les personnes vivant avec un handicap ;
7. les personnes vivant avec le VIH/Sida.

Les critères de ciblage incluent l'âge, le sexe, le niveau d'accès de ces populations aux services sociaux dû à leur situation géographique.

Dans le domaine de la santé, les appuis porteront principalement sur le secteur primaire et la prévention, y compris l'éducation des populations à la santé, un appui à l'opérationnalisation des départements sanitaires, le renforcement des services de santé préventive (vaccination, sensibilisation au VIH/Sida), la prise en charge des enfants et des femmes. Il est également envisagé de renforcer la disponibilité des médicaments, notamment des antirétroviraux et autres médicaments et intrants de santé essentiels, ainsi que le renforcement des capacités nationales de gestion des pandémies et maladies émergentes.

En matière d'éducation, les interventions porteront en priorité sur le renforcement du cycle pré-primaire et du secondaire.

Au niveau de l'enseignement technique et supérieur, un accent sera mis sur une meilleure adéquation entre la formation et l'offre d'emploi, afin d'assurer une meilleure employabilité des jeunes notamment dans les secteurs scientifiques. Les actions appuieront également la mise en place d'un environnement protecteur en milieu scolaire ainsi que dans le secteur de la formation technique et professionnelle. Ces actions vont favoriser la rétention et le taux d'achèvement scolaire notamment des filles, ainsi qu'un plus grand accès à la formation technique et professionnelle.

En ce qui concerne l'accès à l'eau et l'amélioration du cadre de vie, les interventions porteront sur le renforcement des systèmes d'assainissement des villes, l'appui à la mise en place d'un système durable de gestion des déchets et à l'accès à l'eau potable en tenant compte des inégalités entre zones rurales et zones urbaines.

À la suite de la participation du Gabon au sommet mondial sur les systèmes alimentaires, les actions prévoient l'appui à la mise en place de systèmes d'autosuffisance et de sécurité alimentaire sur la base des savoir-faire endogènes des populations.

En ce qui concerne la protection sociale, les interventions porteront entre autres sur la consolidation de l'accès de toutes les populations à l'état civil. De plus, les actions appuieront un meilleur ciblage des bénéficiaires des services offerts, afin d'assurer une inclusion systématique des groupes les plus vulnérables et garantir la pérennité du système de protection sociale.

Pour l'emploi, il s'agit d'appuyer la mise en œuvre des réformes du code du travail issues du dialogue social en vue de renforcer la protection des travailleurs, tout en créant les conditions pour des nouveaux emplois décents.

En matière d'égalité des genres, les efforts porteront en priorité sur l'opérationnalisation de la loi contre les violences basées sur le genre (VBG), des activités favorisant la participation politique des femmes, le renforcement de l'engagement des hommes sur l'approche genre (campagne He4She). La budgétisation sensible au genre sera un atout essentiel pour parvenir à l'égalité homme-femme.

2.5 SYNERGIE ENTRE LES RÉALISATIONS DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION

L'ensemble des résultats envisagés sera atteint à travers des actions conjointes du Système des Nations Unies au Gabon, du Gouvernement, de la Société civile, des partenaires au développement et du secteur privé.

L'interdépendance des interventions sera prise en compte dans l'exécution des produits, à titre d'exemple, la préservation des écosystèmes se fera en tenant compte de la réduction des inégalités et de la pauvreté. Réciproquement, la croissance économique et les activités pourvoyeuses d'emplois et de revenus seront menées dans des processus sensibles à la fois à l'environnement et aux changements climatiques. Ces résultats interagissent les uns sur les autres en visant les ODD, les parties prenantes et les stratégies d'actions à déployer. Ainsi, les synergies entre les résultats préconisés dans le Plan-cadre sont repérables à plusieurs niveaux : au niveau des groupes cibles, des stratégies d'interventions et engagements et des réalisations escomptées.

Les stratégies d'engagement avec les groupes cibles incluent les plaidoyers, la sensibilisation, les conseils, la production des données et informations stratégiques, le renforcement des capacités, la participation effective des bénéficiaires dans la planification, la mise en œuvre et le suivi/évaluation, les financements destinés aux différents bénéficiaires évoqués plus haut pour la production des résultats escomptés.

Les réalisations escomptées bénéficieront à l'ensemble des acteurs en vue de réduire les inégalités et la pauvreté, à travers le renforcement de la transparence, de l'inclusivité et de l'efficacité des institutions nationales, la préservation de l'environnement et la neutralité carbone.

Aussi les réalisations escomptées vont interagir à travers la mise en œuvre de l'approche basée sur les droits humains, la participation des femmes, l'inclusivité et le développement durable.

Les accélérateurs envisagés par le Plan-cadre contribueront également à l'approche intégrée. La prise en compte de la problématique du financement du développement constitue un accélérateur de premier plan. La digitalisation de l'administration publique permettra de renforcer la transparence et l'efficacité des interventions publiques, ce qui influera positivement sur l'ensemble des acteurs et domaines visés par le Plan-cadre.

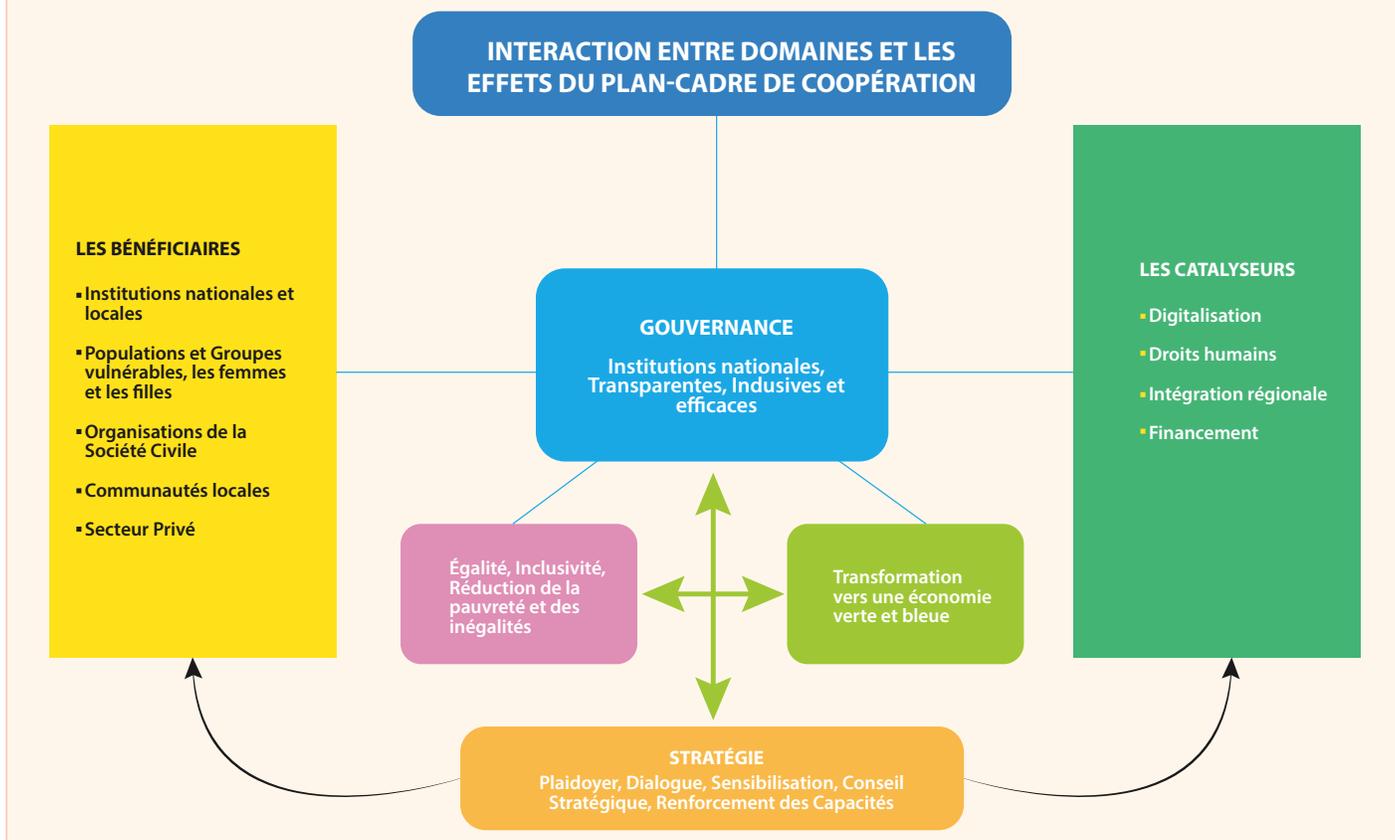
L'intégration régionale, à la fois économique et sociale, est également un moteur d'accélération du développement, à travers la mise à profit des chaînes de valeurs et de la main d'œuvre sous-régionale, une coopération approfondie entre les états et organisations sous régionales (CEEAC, CEMAC, etc.) grâce aux avantages comparatifs offerts par la ZLECAf dans les trois axes prioritaires.



©UNRCO/Emily Pinna/2022

Gymnastique au lycée, Lambaréné

Figure 5 : Interaction entre les domaines et effets du Plan-cadre de coopération



UNRCO Gabon/Emily Firma/2022

2.6 DURABILITÉ DES RÉALISATIONS

La durabilité est l'un des six principes fondamentaux du Plan-cadre. Le principe de durabilité renvoie à la fois à la dimension environnementale mais aussi à la pérennisation des résultats escomptés au-delà de la durée du plan qui s'achèvera en 2027. En mettant l'accent sur la transformation vers une économie verte et bleue, le Plan-cadre s'inscrit déjà dans une logique de durabilité environnementale.

Les générations futures sont prises en compte dans les choix et interventions envisagés de telle sorte que leur vie et leur environnement se réalisent dans des conditions durables garantissant ainsi la sauvegarde de l'équité intergénérationnelle. Le caractère durable des résultats envisagés découle de l'alignement avec les ODD et du fort ancrage aux priorités nationales déclinées dans les trois axes - bonne gouvernance, égalité et inclusion, transformation vers une économie verte et bleue. La complémentarité entre les interventions envisagées qui contribuent à la réalisation des effets, voire des impacts, sera un gage de durabilité. Ces résultats touchent aux changements de comportement des institutions publiques. Elles seront plus transparentes, inclusives et efficaces et seront aussi en mesure d'insuffler des mutations en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités et d'agir sur les structures et les capacités des systèmes éducatifs, sanitaires, d'assainissement et de l'eau potable. Des efforts dans la transparence et la mise en place d'une réelle culture de redevabilité auront des effets catalytiques sur l'ensemble des interventions publiques. Tous ces effets seront de nature à impacter positivement sur le bien-être des populations dans leur ensemble et surtout des groupes vulnérables, des femmes et des filles.

La participation renforcée des femmes à l'activité économique et au processus décisionnel, au-delà de la durabilité, est susceptible d'engendrer des transformations sociétales majeures dans les comportements, permettant d'achever des résultats de développement beaucoup plus importants. Les détenteurs des droits et les débiteurs d'obligations, grâce au renforce-

ment de leurs connaissances du cadre légal seront plus habilités à veiller au respect de leurs droits et responsabilités et mieux outillés pour la promotion et la protection des droits des groupes les plus marginalisés. L'orientation des programmes de proximité au niveau local et dans les quartiers sous-intégrés devrait contribuer à la réalisation des aspirations des populations à la base.

Ces résultats touchent aussi aux changements climatiques, particulièrement les changements dans les modes de production et de consommation, la poursuite des efforts consentis par le Gabon dans la préservation des forêts, de la biodiversité et des eaux. À travers les actions envisagées, le Gabon gardera ainsi son pouvoir de séquestration carbone. Il pourra aussi maintenir son objectif en ligne avec la déclaration de la COP21 (Déclaration de Paris) de conserver sa neutralité carbone, notamment par les biais de la CDN conformément à l'ODD 13.b.1. Le Gabon a révisé sa CDN avec pour objectif de réduire ses émissions de carbone de 50% et assurer la neutralité carbone d'ici 2025, y compris par les biais d'une politique d'adaptation basée sur les écosystèmes. Le pays vise à monétiser ses crédits carbonés, estimés à 5 milliards de dollars en 2021³³ et faire une transition vers les énergies vertes.

Cette durabilité dépendra de l'engagement des parties prenantes à aller dans le sens des efforts souhaités. Les plaidoyers et les sensibilisations permettront d'avoir une compréhension appropriée des actions à mener et de l'intérêt d'obtenir les résultats escomptés. À cela s'ajoute le besoin de renforcer les capacités des populations, des organisations non gouvernementales et des institutions nationales pour les rendre plus aptes à participer à la planification et à la mise en œuvre des interventions basées sur les résultats de développement. Dans le même temps, la complémentarité des résultats pourra contribuer à la réalisation des objectifs perceptibles au-delà de la période mise en œuvre du Plan.

2.7 LES AVANTAGES COMPARATIFS DES NATIONS UNIES ET CONFIGURATION DE L'ÉQUIPE-PAYS

Opérant dans un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le Système des Nations Unies au Gabon apporte une contribution aux priorités nationales en fournissant des appuis stratégiques liés aux études et diagnostics, à la formulation des plans et programmes de développement et aux conseils stratégiques. Ces appuis stratégiques touchent des domaines variés comme ceux de la santé maternelle et infantile, de la lutte contre le VIH, de l'éducation, de la gouvernance, du développement local, de l'agriculture durable. Le domaine

de l'environnement bénéficie désormais des appuis plus marquants dans la préservation de l'environnement et la mise en place de mécanismes de financement verts et climatiques, tels que les financements venant de l'Initiative pour les Forêts de l'Afrique Centrale (IFAC-CAFI).

La valeur ajoutée du Système des Nations Unies au Gabon est particulièrement visible dans le domaine de l'alignement des plans et programmes nationaux aux ODD et l'évaluation des



Diffusion d'énergie verte en milieu rural

progrès enregistrés. Comme souligné par l'évaluation finale indépendante du PNUAD 2018-22, les Nations Unies ont également joué un rôle important dans l'appui fourni au Gouvernement dans la riposte à la Covid-19 qui a donné des résultats efficaces.

L'impartialité du Système des Nations Unies constitue un avantage comparatif dans le cadre de multiples processus complexes en matière de dialogue et des politiques de développement et de coordination des partenaires au développement. La place stratégique accordée au Système des Nations Unies vient à la fois de cette impartialité et de son réseau de connaissances et de normes internationales dont il est dépositaire par sa couverture universelle et l'expertise dont il dispose. C'est dans ce cadre, qu'il appuie les parties prenantes en vue de leur habilitation pour veiller au respect des droits humains. Il mène des actions de plaidoyer et de renforcement des capacités pour accompagner le Gabon dans la mise en œuvre des plans et programmes en cohérence avec ces normes et les ODD.

Le Système des Nations Unies se distingue également par la mutualisation de ses appuis au Gabon. Cela apparaît notamment dans le cadre de la préparation de son Plan-cadre de coopération et la mise en œuvre de ses nombreux programmes conjoints (8). En vue du nouveau Plan-cadre de coopération, cette dimension sera renforcée pour plus de cohérence dans l'action, la réduction des coûts de transaction, un meilleur ciblage des bénéficiaires ainsi qu'une plus grande concentration des actions en leur direction.

Un cadre financier unique sera mis en place pour faciliter la coordination des ressources, et renforcer les synergies dans leur mise en œuvre. Les ressources visées sont notamment les

financements innovants, la finance climatique et verte. Cette orientation nécessitera des efforts de capacitation et un dialogue entre Partenaires au développement, le Gouvernement, le secteur privé et les organisations de la société civile.

Pour l'heure, le Système des Nations Unies au Gabon comprend 25 entités onusiennes dont 13 ayant une représentation dans le pays.

Les entités opérant à l'échelle régionale ou depuis leurs sièges respectifs apportent un important appui aux activités menées par l'Équipe-Pays au Gabon.

À la demande du Gouvernement, et compte tenu des priorités nationales et des axes stratégiques du Plan-cadre de coopération, plusieurs entités des Nations Unies agissant dans des domaines clés tels que l'égalité des genres et la conservation de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques et la finance verte sont sollicitées pour avoir une représentation au niveau national afin de renforcer les capacités de l'Équipe-Pays. En outre, le Système des Nations Unies au Gabon tirera partie de l'expertise et des ressources régionales (Bureaux régionaux et Centres de services) et internationales des différentes agences fonds et programmes des Nations Unies pour identifier les capacités (humaines, techniques, etc.) nécessaires à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération et pour appuyer au mieux le cheminement du Gabon à atteindre les ODD.



CHAPITRE 3

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION



3.1 STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE ET PARTENARIATS

Ce Plan-cadre de Coopération 2023-2027 a défini des stratégies de mise en œuvre fondées sur les leçons apprises de la coopération passée dans le cadre du PNUAD (2018-2022) et des consultations menées avec les partenaires, notamment le Gouvernement et la Société civile.

L'Équipe-Pays des Nations Unies au Gabon, sous la direction de la Coordinatrice Résidente, coordonnera l'ensemble des activités opérationnelles du Système des Nations Unies avec l'appui de son Bureau. Elle apportera un appui conséquent pour coordonner l'ensemble des appuis fournis par les différentes entités appartenant au système dans le but de mettre l'expertise et les ressources en commun pour atteindre la vision conjointe avec le Gouvernement et toutes les parties prenantes pour accélérer les progrès du Gabon vers les ODD.

Ensemble, les efforts seront consacrés au renforcement des capacités pour répondre aux défis du pays en matière de bonne gouvernance et de la promotion des droits humains, à l'appui dans la transition vers une économie verte et bleue et à la promotion d'un développement durable inclusif sans laisser personne de côté.

En même temps, l'orientation misant sur la coopération plutôt que l'assistance commande de placer au centre de l'approche le dialogue, les conseils stratégiques et les plaidoyers. Le consensus est aussi apparu sur le besoin de fournir des appuis de renforcement des capacités, des appuis techniques et financiers, pour exécuter l'ensemble des stratégies indiquées plus haut et contribuer à optimiser l'impact et la durabilité des résultats. À ces éléments, s'ajoutent les partenariats stratégiques et opérationnels qu'il faudra renforcer en fonction des résultats visés.

Dans le cadre de l'ODD 17, le Plan-cadre appuiera la mise en place de partenariats stratégiques et innovants, notamment avec le secteur privé, afin de mobiliser et partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières pour accélérer l'atteinte des ODD.

Dans le cadre de ces partenariats, il est envisagé d'appuyer davantage la coopération Nord-Sud (Norvège, Australie, etc.) et Sud-Sud (avec des pays comme le Kenya, le Rwanda, la Côte d'Ivoire, le Costa Rica, le Brésil etc..) et la coopération triangulaire.

L'accès à la science et à la technologie sera promu dans ce cadre, y compris à travers le transfert de technologies. La promotion du transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur du pays hôte peut être

visé, notamment pour les métiers verts et l'accélération de la transformation vers l'économie verte et bleue. La préservation des forêts est stratégique en matière de partenariat, comme le montre l'Initiative des Forêts d'Afrique Centrale (IFAC-CAFI), qui a débouché sur un partenariat très innovant entre le Gabon et le Gouvernement de Norvège pour un montant de US\$150 millions, dans le cadre de la Réduction des Émissions issues de la Déforestation et Dégradation des forêts (REDD+). Le partenariat du Gabon avec le CAFI donne déjà d'excellents résultats à la fois sur le plan financier que sur l'appui conseil. Le Gabon est aussi engagé à tirer profit des expériences d'autres pays africains comme le Kenya, dans la gestion du conflit Homme-Faune. La finance climatique, les financements verts et l'innovation sont également des domaines de partenariat stratégique dont la portée des résultats peut être catalytique.

Dans ce domaine, la stratégie du Plan-cadre est d'accroître l'accès du Gabon à la finance verte et/ou climatique, y compris les marchés carbone, en s'appuyant sur le Cadre National de Financement Intégré (CNFI), réalisé avec l'appui des Nations Unies, et la revitalisation du mécanisme national de coordination de l'aide regroupant tous les partenaires techniques et financiers.

Le dialogue avec les différents partenaires sera indispensable pour cheminer ensemble, présenter les choix et les interventions déterminantes, mais aussi identifier les goulots d'étranglement pour les surmonter ensemble et dans les meilleurs délais. Ce dialogue se fera dans le cadre de mécanismes formels de gestion de ce Plan-cadre de coopération, des différents programmes et au-delà.

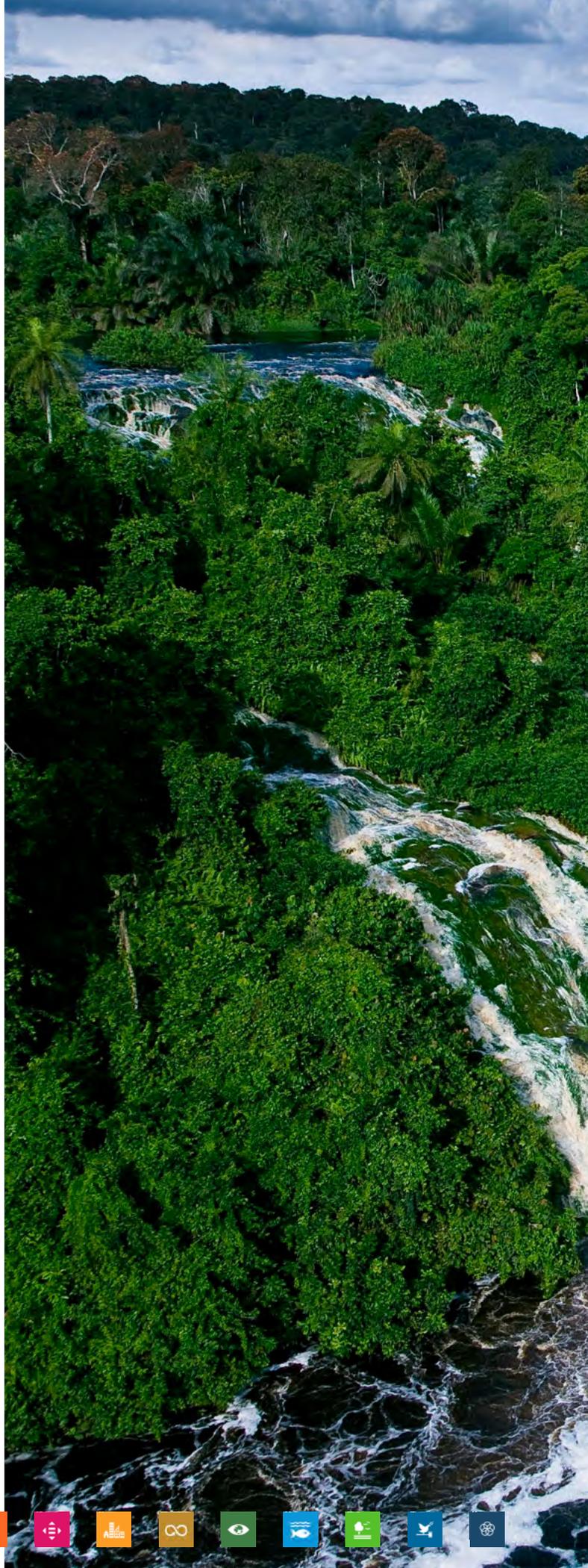
Des sessions thématiques seront organisées dans le cadre de ces dialogues à la lumière des rapports et études produits par chacune des entités des Nations Unies, y compris les évaluations des programmes et plans du Gouvernement. Le dialogue constituera une opportunité pour partager les bonnes pratiques et apporter des correctifs aux approches peu efficaces. Le dialogue sera circonscrit aux thématiques en rapport avec les ODD et les priorités nationales. Ce dialogue sera aussi organisé dans le cadre du mécanisme de coordination avec les partenaires techniques et financiers pour partager ensemble les défis auxquels le Gabon est confronté afin d'améliorer les synergies pour les adresser.

Des plaidoyers seront menés ainsi que de l'appui technique pour intégrer les normes et conventions internationales, notamment en matière de droits humains, dans les politiques nationales.

Le plaidoyer sera mené auprès des bénéficiaires de l'action publique, les populations, les femmes et les filles, les collectivités locales pour l'adoption des comportements adéquats, notamment dans le cadre de la santé reproductive, de la lutte contre le VIH/Sida, des pandémies comme la Covid-19, des violences basées sur le genre, de la protection de l'environnement etc. Les organisations de la société civile et le secteur privé pour plus de responsabilité sociétale, feront aussi l'objet de plaidoyers spécifiques.

Les conseils stratégiques constituent aussi une modalité importante pour la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération. Ils seront surtout destinés aux institutions nationales en rapport avec leurs besoins et priorités et à la lumière des axes stratégiques identifiés. Le réseau de connaissances et de compétences dont dispose le Système des Nations Unies à travers ses entités et les expériences tirées de partout dans le monde, constitue une source de conseils au regard des situations et expériences nationales. Les appréciations positives en matière d'appui stratégique et technique dans le contexte de la lutte contre la pandémie de la Covid-19 ressorties dans l'évaluation du PNUAD 2018-2022 soulignent à quel point les conseils stratégiques peuvent être efficaces.

Le renforcement des capacités permettra aux bénéficiaires d'être plus performants pour faciliter la réalisation des résultats escomptés dans le Plan-cadre de coopération. Le renforcement des capacités touchera à tous les volets des résultats du Plan-cadre de coopération. Dans le même temps, il permettra aux acteurs bénéficiaires de s'appropriier les différents processus. Il s'agit aussi de permettre aux partenaires de bénéficier des échanges d'expérience, y compris par le biais de leur participation aux foires, plateformes internationales et échanges Sud-Sud. Ces efforts se feront dans une perspective de court, voire moyen terme. Au-delà, un plaidoyer sera fait auprès des institutions nationales pour inscrire le renforcement des capacités des populations et groupes concernés dans leurs programmes.





© François Zima / 2019

3.2 PLANS DE TRAVAIL CONJOINTS

L'Équipe-Pays des Nations Unies au Gabon tirera partie de son expérience dans la mise en œuvre des programmes conjoints impliquant plusieurs entités pour renforcer les synergies programmatiques entre les trois groupes de résultats. En 2022, les programmes conjoints ayant été mis en place avec l'appui des Nations Unies au Gabon incluaient le :

- Programme conjoint des Nations Unies contre le VIH/ Sida (financements Nations Unies par UBRAF, d'autres ressources mobilisées conjointement par les agences membres de l'équipe conjointe des Nations Unies contre le sida).
- Programme « Protection Sociale » financé par le SDG Fund des Nations Unies pour fournir aux enfants et aux autres individus dépourvus de certificat de naissance.
- Programme de développement d'un CNFI afin de mieux gérer les ressources publiques et externes financé par le SDG Fund.
- Programme Tisserands de la Paix mis en place conjointement entre le Gabon, le Cameroun et le Tchad avec le financement du Peacebuilding Fund des Nations Unies.
- Programme pour l'amélioration de la gestion de la migration financé par le Human Security Trust Fund des Nations Unies.
- Programme de gestion de la migration transfrontalière Gabon/Togo et de lutte contre la traite des êtres humains financé par le Multi-Partner Trust Fund-MPTF.

Les interactions et interconnexions entre les trois piliers (décrites dans le Chapitre 2) permettront aux Nations Unies d'apporter des conseils multi-dimensionnels et intégrés à la mise en œuvre des réformes nécessaires pour atteindre les Objectifs de Développement Durables.

La promotion de projets conjoints ainsi que l'intégration renforcée de la contrepartie nationale dans leur mise en œuvre, notamment au sein des comités de pilotage et une forte appropriation nationale permettront, outre l'apprentissage collectif et l'obtention de résultats catalytiques notables, un impact plus important des plaidoyers ainsi que des conseils stratégiques. L'Équipe-Pays cherchera à mettre à l'échelle « Unis dans l'action », en recherchant l'intégration maximale avec ses partenaires, en particulier avec le Gouvernement.

Ainsi, pour ce nouveau cycle de coopération, l'Équipe-Pays envisage de développer davantage de programmes conjoints qui permettront de mutualiser l'expertise, les ressources et les efforts afin de bénéficier de l'avantage comparatif de multiples entités.

La contribution collective du Système des Nations Unies s'inscrit donc dans le processus « Unis dans l'action » articulé autour des cinq principes suivants :



L'Équipe-Pays réhabilite une mangrove avec l'ONG Les Amis de la Lowé

1. Un leadership unique.
2. Un programme unique.
3. Un cadre budgétaire unique.
4. Un cadre opérationnel commun.
5. Une stratégie commune de communication.

Cette contribution conjointe aux efforts de développement du Gabon, le plus souvent fournie au travers des programmes pays de chaque Agence, prendra plus d'envergure en mutualisant davantage les ressources et en limitant les coûts de transaction grâce aux programmes et aux plans de travail



©JNRCO/Dior Blaiseau/2022

conjointes annuelles. Les plans de travail conjoints facilitent la coordination et les synergies dans la mise en œuvre du cadre de coopération.

Chacun des trois effets du Plan-cadre de coopération fera l'objet de plans de travail annuels élaborés conjointement (Nations Unies – Gouvernement) dans le cadre des groupes de résultats qui veilleront à leur mise en œuvre et suivi qui sera matérialisé par des rapports périodiques. Le fonctionnement et l'organisation des groupes de résultats répondront aux modalités convenues conjointement entre le SNU et le Gouvernement.

À ces groupes de résultats, s'ajoute le travail des groupes thématiques déjà existants au sein de l'Équipe-Pays en l'occurrence : le groupe pour la communication ; le groupe sur les mouvements des populations mixtes ; le groupe thématique genre.

Les activités conjointes envisagées avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA) dans le cadre des droits humains, de la paix et sécurité, y compris la lutte contre la piraterie maritime et le braconnage, seront intégrées dans les groupes de résultats qui travailleront en synergie avec le Comité Technique Conjoint (du Comité de Pilotage).

La révision annuelle du plan conjoint de travail est censée produire des rapports sur les progrès de qualité et assurer plus d'efficacité de l'action conjointe et une plus grande adéquation aux priorités nationales. Cette révision annuelle donnera aussi la possibilité de faire les ajustements qu'imposent la dynamique du contexte national, les résultats enregistrés et les efforts de mobilisation des ressources.

3.3 GOUVERNANCE ET STRUCTURE DE GESTION

L'architecture du mécanisme de mise en œuvre du cadre de coopération pour la période 2023-2027 comprend trois niveaux : le niveau stratégique, le niveau opérationnel et le niveau fonctionnel.

Niveau stratégique

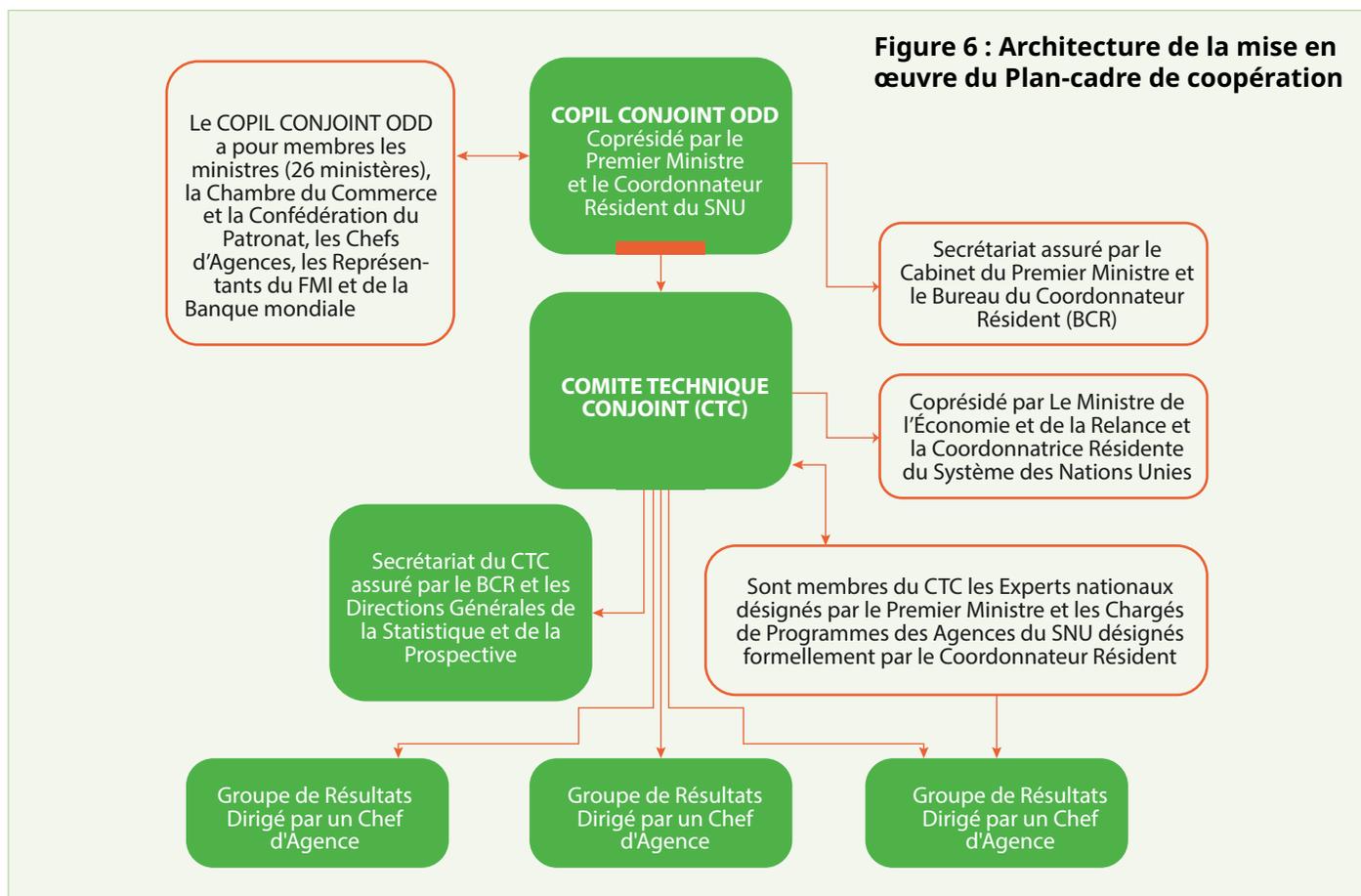
Le Plan-cadre de coopération sera mis en œuvre dans un mécanisme institutionnel multipartenaire sous l'éclairage et la supervision du COPIL impliquant le Gouvernement et le Système des Nations Unies au Gabon. Le COPIL des ODD et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le Développement Durable au Gabon, dénommé « COPIL Conjoint ODD », a été mis en place par le Premier ministre par l'arrêté 0295/PM du 31 mars 2022 .

Ce Comité est l'instance de haut niveau, co-présidée par le Premier ministre et la Coordonnatrice Résidente des Nations Unies, chargée de la supervision et du suivi de la mise en œuvre des ODD, de fournir des conseils stratégiques et d'en superviser la mise en œuvre. Le COPIL ODD associe le Gouvernement, le Système des Nations Unies, le secteur privé et autant que possible la Société civile et les communautés des bénéficiaires.

Niveau opérationnel

Le COPIL Conjoint des ODD est assisté d'un Comité Technique Conjoint (CTC) chargé de :

- s'assurer de l'alignement des activités du Système des Nations Unies aux priorités des politiques nationales de développement du Gabon ;
- élaborer le plan de travail conjoint annuel des groupes thématiques ODD et des groupes de résultat du Plan-cadre de coopération ;
- appuyer l'élaboration du rapport annuel d'activités du système des Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération ;
- établir, sous la supervision du Comité de Pilotage, les listes des indicateurs et des cibles des ODD prioritaires ;
- élaborer les rapports périodiques de suivi des progrès réalisés vers l'atteinte des ODD, à soumettre à la validation du Comité de Pilotage ;
- entreprendre toutes les autres activités que pourrait lui confier le COPIL.



Niveau fonctionnel

En interne, le Système des Nations Unies s'appuiera, pour les aspects fonctionnels, sur le Groupe de Gestion des Programmes, et de Suivi et d'Évaluation (PMT/ M&E), et , le Groupe Thématique Genre (GTG), le Groupe inter Agences de Gestion des Opérations (OMT) et le Groupe de Communication (UNCG). Le Groupe de Gestion des Programmes (PMT/M&E) veillera à la mise en œuvre des plans de travail dans le cadre de la coordination. Il devra aussi préparer le contenu des matériaux nécessaires pour des activités des groupes des résultats et des groupes thématiques, en particulier le travail conjoint et la programmation conjointe. Le groupe de suivi-évaluation appuiera les deux groupes précédents dans leurs activités de suivi et évaluation.

Le GTG veillera à l'intégration et au suivi de la mise en œuvre des questions de genre dans les plans conjoints de travail.

L'OMT veillera à la cohérence, à l'harmonisation et à l'optimisation de la gestion pour assurer l'efficacité, l'efficacé et maximiser la qualité des services. La mise en œuvre de la Stratégie de Conduite des Opérations (BOS) renforcera l'efficacité et l'impact des programmes grâce à une plus grande efficacité des processus opérationnels assurant des économies majeures dans les coûts globaux des opérations.

Le Plan-cadre sera accompagné par une stratégie de communication conjointe qui sera mise en œuvre sous le leadership de la Coordinatrice Résidente. Le UNCG sera responsable de la mise en œuvre de la stratégie de communication conjointe en ligne avec le principe de communiquer efficacement et en tant que « one UN ».



Groupe Communication des Nations Unies, Gabon

© UNRCO/2022

3.4 FINANCEMENT DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION

Les besoins pour la réalisation des ODD au Gabon sont importants. Le coût de l'investissement nécessaire pour résorber les différents écarts reste souvent très élevé du fait de faibles économies d'échelle. De plus, en dépit des besoins conséquents, le statut de pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure du Gabon limite les ressources régulières que les entités des Nations Unies peuvent recevoir de leurs sièges respectifs. Par ailleurs, certaines opportunités de financement restent limitées, alors que l'Aide au développement des autres partenaires ne représente que moins de 0,8% du PIB depuis le début des années 2000.

Le contexte de la riposte contre la pandémie de la Covid-19 a eu pour effet d'accroître le portefeuille consacré à la santé et, de fait, limiter les ressources consacrées à d'autres secteurs. Le financement du développement de l'économie gabonaise dépend pour une large part de l'État et du secteur privé³⁴.

Le poids de la dette s'est aggravé dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, passant de 64,2% du PIB en 2016 et à 65,8% en 2021³⁵.

Un allègement de la dette est attendu dans le contexte du nouvel accord avec le Fonds Monétaire International, mais aussi du relèvement des cours des produits de base consécutif au conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Une meilleure coordination de l'aide au développement devrait permettre une optimisation des efforts de mobilisation des ressources comme de leur utilisation. Les partenaires au développement peuvent donc jouer un rôle stratégique de catalyseur de financement pour le développement et apporter un meilleur appui dans le renforcement des capacités du dispositif institutionnel.

L'Équipe-Pays des Nations Unies s'appuie sur les contributions des Trust Funds mis en place par les Nations Unies, tels que le Joint-SDG Fund, le Fonds Fiduciaire pour la Sécurité Humaine, le Fonds Fiduciaire pour les Migrations (MPTF Migration), le Fonds du Secrétaire Général pour la Consolidation de la Paix (PBF). Elle ne manquera pas de saisir toutes les opportunités de financements qui seront lancées pendant le cycle de planification pour élargir l'espace budgétaire du Plan-cadre de coopération 2023-2027.

Les domaines de l'environnement et du changement climatique offrent des opportunités de financements innovants, verts et climatiques. Les financements verts visent à la fois la protection de l'environnement et de la biodiversité, la réduction de l'empreinte matérielle et donc des émissions des gaz à effet de serre. Les financements verts sont une composante des financements durables qui, eux, ont une perspective plus large en matière d'équité intra et intergénérationnelle.

Il s'agit d'aider le Gouvernement à remplir les obligations requises pour la mobilisation desdits financements, notamment à travers le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds vert climat, le Fonds pour l'adaptation, l'initiative IFAC-CAFI, etc.

L'accès au marché carbone représente également un important chantier. Il nécessitera la mise en place de partenariats stratégiques avec le secteur privé notamment les institutions financières. Des appuis pour le développement des projets bancables, pour le renforcement des capacités des structures accréditées liées à l'environnement au Gabon et pour une appropriation des procédures de ces initiatives de financement conduiront à la création d'un portefeuille de projets verts et/ou climatiques, conséquent pour le secteur public comme pour le secteur privé, et pouvant toucher les communautés locales. Résolument engagé dans la neutralité carbone, le Gabon a prévu, dans l'article 107 de l'Ordonnance n°019/2021 du 13 septembre 2021 relative aux changements climatiques, la mise en place d'un fonds destiné au financement des politiques de lutte et d'adaptation au changement climatique³⁶. Les questions de fiscalité verte, les avantages résultant des programmes de décarbonisation ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les coûts des actions qui aggravent ces émissions seront importants à considérer pour les appuis au mécanisme de financement intégré. La capacité à mesurer les émissions de GES pour chaque unité émettrice, de même que le pouvoir de séquestration des écosystèmes forestiers en place ainsi que des forêts reboisées, sera essentielle pour mesurer, taxer et facturer les actions impactant le climat au Gabon.

En même temps, il sera impérieux de spécifier les financements alloués aux ODD, à l'environnement, et ceux orientés vers le climat et les domaines verts.



3.5 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION

La nécessité d'avoir une gestion des programmes et des opérations respectant les plus hauts standards en matière de coopération impose une gestion à la fois transparente, efficiente et efficace des ressources financières. Les activités déclinées dans les plans de travail seront réalisées par les entités des Nations Unies, d'une part, et les partenaires de mise en œuvre ou de réalisation, d'autre part. L'ensemble des opérations en rapport avec les partenaires de réalisation obéira à l'approche harmonisée des transferts des fonds aux partenaires de mise en œuvre (HACT).

HACT : Harmonized Approach to Cash Transfert

« Le cadre HACT représente un cadre opérationnel commun (harmonisé) pour le transfert d'argent aux partenaires d'exécution gouvernementaux et non gouvernementaux, que ces partenaires travaillent avec une ou plusieurs agences des Nations Unies. L'objectif du cadre HACT est de soutenir un alignement plus étroit de l'aide au développement sur les priorités des pays en matière de développement et de renforcer les capacités nationales de gestion et de responsabilisation, l'objectif ultime étant de passer progressivement aux systèmes nationaux.

Il est entendu que « harmonisé » dans le contexte du cadre HACT fait référence aux Agences mettant en œuvre un cadre opérationnel commun en utilisant la même approche et les mêmes outils cohérents et normalisés. »

Harmonized Approach to Cash Transfer (HACT) FRAMEWORK.

United Nations Development Group, February 2014

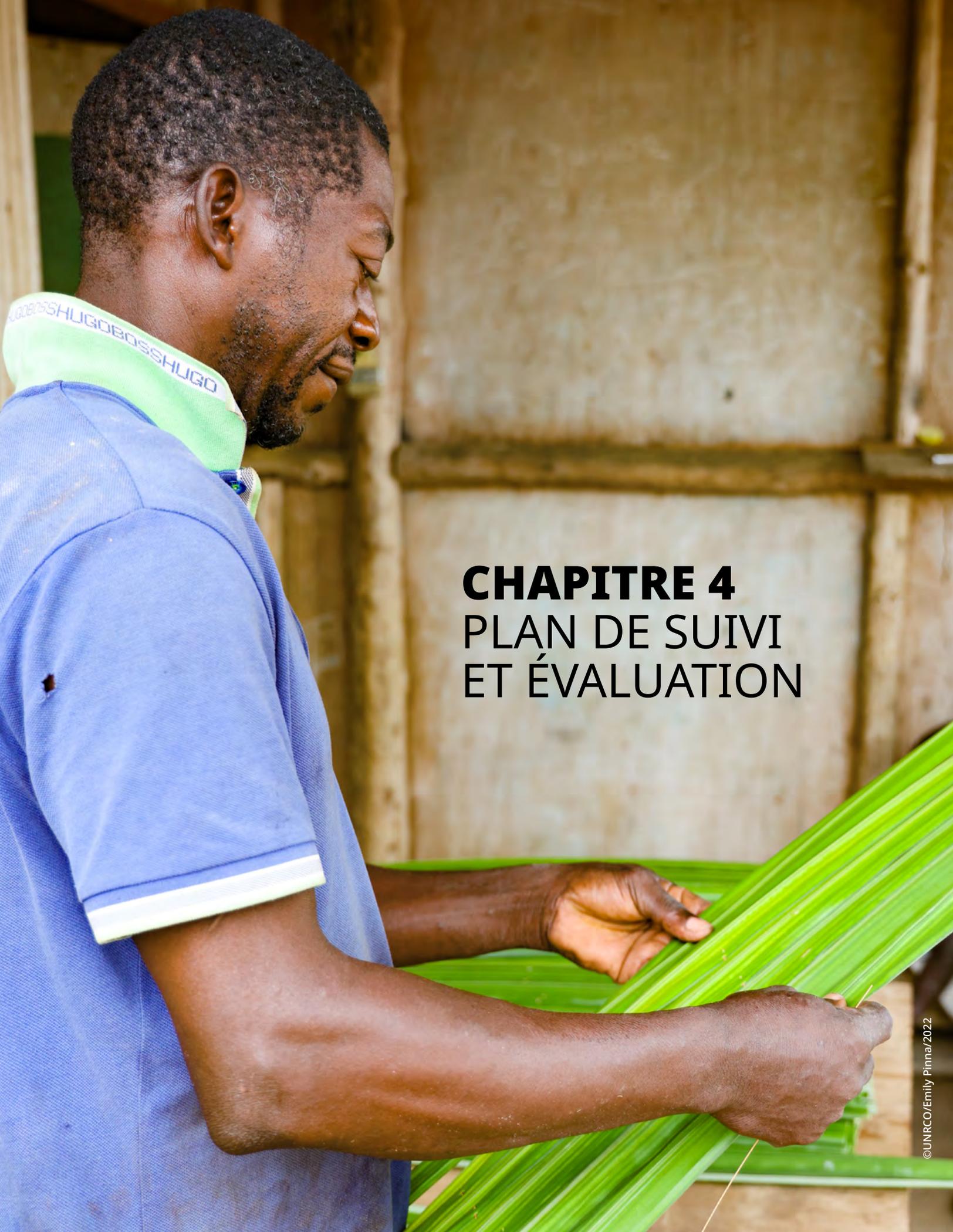
Dans le cadre du HACT, deux évaluations seront indispensables avant la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération : la macro-évaluation des institutions publiques et les micro-évaluations des partenaires de réalisation³⁷. Pour les entités retenues, à la lumière de la micro-évaluation et du renforcement des capacités qui pourrait être fourni pour les rendre aptes à gérer les ressources selon le HACT, les modalités de transferts devraient être les suivantes :

- Fonds transférés directement au partenaire de réalisation :
 - 1) Avant le début des activités (transfert direct) et après achèvement de l'activité, remboursement de tout solde porté au crédit du programme d'un commun accord entre le partenaire de réalisation et les Nations Unies ; ou
 - 2) Une fois les activités terminées (remboursement) ;
- Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci ;
- Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui aux activités convenues avec les partenaires de réalisation.

Les responsabilités dans la mise en œuvre du HACT sont variables selon le niveau considéré :

- Au niveau du siège, à travers le Comité inter-agences des contrôleurs, le directoire exécutif inter-agences pour l'orientation, le Comité inter-agences de conseil du HACT pour la supervision, le contrôle et le conseil et les recommandations ;
- Au niveau des Conseils d'administration des entités participantes, au niveau régional des entités du Groupe des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDG) pour le suivi, l'évaluation, l'assurance qualité et les recommandations ;
- Au niveau pays, la coordination de la mise en œuvre du HACT est assurée par l'Équipe-Pays des Nations Unies, le Groupe HACT constitué par les entités participantes.

Ces groupes mettent effectivement en œuvre le HACT au niveau pays. Bien que la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies ne soit pas directement responsable des fonds décaissés par chaque entité, cela reste de la compétence des représentants de pays, il est responsable de soutenir les entités mettant en œuvre le cadre HACT et de les encourager à coordonner les activités s'inscrivant dans ce cadre.



CHAPITRE 4

PLAN DE SUIVI ET ÉVALUATION

Le suivi des progrès dans l'exécution de ce Plan-cadre de coopération et l'évaluation des résultats à l'aide des données statistiques sont des activités cruciales. Leur production, gestion et analyse doit permettre d'informer les politiques et programmes et faire un suivi et des évaluations de leur résultats et impacts en relation avec les objectifs et cibles envisagés.

Ces fonctions indispensables servent à faire le point et à élaborer des rapports pour différents publics sur les livrables, et également, de réajuster les stratégies en ligne avec les éventuels changements intervenus dans le contexte de développement pour atteindre les ODD.

4.1 SUIVI DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION

Le Cadre de Résultats inclus dans le Plan-cadre de coopération présente, pour chaque réalisation envisagée, les produits attendus, les indicateurs pour mesurer les progrès et l'atteinte des objectifs, la situation de référence des indicateurs selon les données disponibles les plus récentes, les cibles à atteindre à l'horizon 2027, ainsi que les sources des données.

Les indicateurs ont été choisis et les cibles définies pour chaque produit escompté en collaboration avec la partie nationale, en s'appuyant sur ceux recommandés globalement pour mesurer les progrès vers les 17 ODD et ceux qui sont déjà utilisés sur le plan national pour le suivi et l'évaluation des différentes politiques et programmes nationaux et sectoriels. Du fait de l'absence des indicateurs et des cibles dans les documents sus-cités, ils ont été déterminés sur la base du travail mené conjointement avec la contrepartie nationale dans l'exercice de développement du cadre des résultats inclus dans le Plan-cadre de coopération.

Le travail conjoint sur la compilation des données statistiques disponibles au Gabon et le bilan des progrès vers les 17 ODD entamé en novembre 2021, sous la direction du Premier Ministre et de la Coordinatrice Résidente des Nations Unies, a permis de compiler les principales données statistiques existantes et de les inclure dans une base de données centralisée au Ministère de l'Économie et de la Relance.

Des besoins en matière de données statistiques étaient déjà apparus lors de la préparation du rapport sur l'alignement du pays aux objectifs de développement durable et du Bilan Commun de Pays par le Système des Nations Unies au Gabon en 2021.

Le travail fait conjointement par le Système des Nations Unies et le CTC a porté ses fruits, permettant au Gabon de soumettre son premier rapport sur l'Examen National Volontaire en juillet 2022.

Les données sectorielles, validées par le Gouvernement, ont été reprises et incluses dans le cadre des résultats comme données de référence pour la mesure des progrès et les résul-

Le suivi et l'évaluation des progrès et des résultats produits est une responsabilité conjointe de l'Équipe-Pays des Nations Unies et du CTC sous la supervision du COPIL. Co-présidé par le Ministre de l'Économie et de la Relance et le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, le CTC, de façon régulière, a la charge de faciliter la collecte et la gestion des données et leur analyse afin de pouvoir renseigner les indicateurs inclus dans le cadre des résultats du Plan-cadre de coopération.

tats auxquels ce Plan-cadre de coopération va contribuer sur les cinq prochaines années. Des données plus détaillées, ventilées par sexe, âge et géographie, seront intégrées dans le Plan de Suivi et Évaluation, qui sera développé avec la contrepartie nationale, suite à la signature du Plan-cadre de coopération afin de conjointement s'assurer que les progrès et les résultats des efforts bénéficient à l'ensemble de la population et surtout aux groupes les plus vulnérables qui sont spécifiquement ciblés par le Système des Nations Unies. Cette nécessaire désagrégation systématique des données est impérativement demandée par l'Agenda 2030 pour permettre un suivi et une évaluation robuste de la mise en œuvre des mesures essentielles à l'atteinte des 17 ODD et sans laisser personne de côté. Sur les cinq prochaines années correspondantes à la durée du nouveau Plan-cadre de coopération, le Système des Nations Unies au Gabon est fermement engagé à appuyer le pays dans :

1. Le renforcement des systèmes de collecte des données de routine rapportées de manière trimestrielle, biannuelle et annuelle ;
2. L'appui dans l'exécution des recensements de la population et des secteurs clés ;
3. La conception et l'exécution des enquêtes de divers genres qui sont nécessaires pour générer les données indispensables pour faire un suivi et une évaluation des progrès vers les 17 ODD et surtout ceux qui sont les plus importants pour le Gabon.

Les groupes de résultats du Plan-cadre de coopération, seront en charge du suivi et de l'évaluation de l'avancement des résultats produits et d'ajuster les stratégies et les activités selon les besoins.

Ils se réuniront trimestriellement pour le suivi et la coordination des activités en cours ; et annuellement, pour la revue du progrès annuel et de l'état d'avancement des travaux, afin de générer des rapports qui doivent démontrer la valeur ajoutée du soutien du Système des Nations Unies au Gabon.

Les revues régulières des progrès, des hypothèses et des risques qui changent au fur et à mesure, permettront de capitaliser sur les expériences et de réajuster les stratégies, les activités et la cible des investissements afin d'accélérer les progrès en tenant compte des leçons apprises, du changement de la conjoncture et des priorités du Gabon définies par le Gouvernement avec l'ensemble des parties prenantes y inclus les communautés, la société civile,, les partenaires au développement, les chercheurs, les Think Tanks et les représentants du secteur privé pour constamment renforcer la coordination et l'alignement des actions avec les priorités stratégiques nationales.

Les recommandations des revues annuelles sur les progrès réalisés dans l'implémentation du Plan-cadre de coopération seront présentées au Comité de Pilotage pour appréciation, pour approbation des changements de stratégie et pour validation des nouvelles orientations stratégiques.

Les données utilisées par les groupes de résultats sont principalement issues de la chaîne de collecte de données de la partie nationale. Mais, elles peuvent aussi être fournies par les différentes entités des Nations Unies, suite à la revue interne des programmes ou de différents exercices d'évaluation des programmes conjoints et individuels réalisés.

L'outil d'analyse et de revue des performances des différents programmes conjoints soutenus par les Nations Unies et mis en œuvre conjointement ou individuellement par les entités des Nations Unies est le système UNINFO. Le site web de UNINFO donne une image globale des progrès et des résultats, mais fait aussi l'état de la situation de la contribution de chaque entité par ODD, mettant l'emphase sur les résultats atteints et les contributions tout en tenant compte des objectifs du Plan-cadre de coopération 2023-2027 basés sur la théorie du changement, du Bilan Commun Pays et d'autres sources d'information décryptant l'état de départ et la vision à achever.



La filière bois exploitée localement

© UNRCO/Emily Pinna/2022



4.2 RISQUES IDENTIFIÉS

Les principaux risques qui pourraient affecter la réalisation du Plan-cadre de coopération et l'atteinte des ODD sont les suivants :

Risques économiques

Le Gabon est très exposé aux chocs extérieurs du fait de sa dépendance des secteurs pétrolier et minier dont il tire l'essentiel de sa croissance économique. La crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 avait fait chuter le cours du baril de pétrole, avec comme conséquences la baisse des recettes publiques, le déséquilibre des finances publiques et la récession économique de 2020.

Plus récemment, la crise en Ukraine a affecté les approvisionnements mondiaux en denrées alimentaires, produits pétroliers et autres matières premières. Des subventions publiques pourraient limiter l'inflation, mais les capacités de l'État en matière de subvention restent limitées du fait de difficultés budgétaires engendrées par la pandémie de la Covid-19.

Par ailleurs, la guerre en Ukraine a déclenché un nouvel affaiblissement de l'euro. L'arrimage du Franc CFA à l'euro implique un transfert mécanique à la monnaie nationale des effets d'un dollar américain plus fort. Le rôle central que joue le dollar dans les échanges économiques internationaux et les différentes crises que subit la zone euro notamment celle de l'énergie et l'inflation conduisent à un différentiel de taux en défaveur de l'euro. Pour le Gabon, cela renchérit le coût de ses importations et renforce l'attractivité des exportations de matières premières.

L'inflation, importée, affecte les ménages en raison de la forte dépendance du pays aux importations. Celle-ci renchérit également les coûts de production des entreprises et donc en

bout de chaîne réduit le pouvoir d'achat des populations notamment les plus vulnérables.

Pour juguler les tensions inflationnistes, la BEAC a relevé ses taux directeurs de 50 points de base³⁸. Ce qui a pour corollaire de restreindre l'accès au crédit en zone CFA et pourrait impacter l'investissement des entreprises.

Les autorités gabonaises ont mis place des mesures de soutien du pouvoir d'achat des ménages à travers le blocage de prix à la pompe et de la défiscalisation des produits de première nécessité.

Certes, la récente hausse des prix du pétrole, qui a doublé son niveau d'avant la pandémie de la Covid-19, constitue une opportunité pour le Gabon d'élargir son espace budgétaire. Il n'en demeure pas moins qu'il faudra mener une gestion prudente des retombées financières issues de la hausse des prix du pétrole, ce afin de ne pas aggraver les déséquilibres déjà engendrés par la pandémie. Des réformes de finances publiques et la définition des mécanismes appropriés de protection sociale sont nécessaires afin de se prémunir des effets récurrents des crises externes sur la politique économique du pays. Le Système des Nations Unies apporterait des appui-conseils en matière de ciblage des bénéficiaires de subventions, des filets sociaux ou de réformes fiscales.

L'appui apporté par le Système des Nations Unies vise à accompagner le Gabon dans la définition des stratégies et la mise en place des mesures économiques pour faire face aux effets de la crise sur les marchés de l'énergie.

Aussi, pour mitiger les effets de la parité euro/dollar sur l'économie, le système des Nations Unies soutiendra le pays dans la mise en place des chaînes de valeur et le développement d'indicateurs de mesure d'impact. Le système des Nations Unies continuera d'appuyer les efforts de diversification de l'économie engagés par le Gouvernement dans le cadre du PAT.

Risques liés à la gouvernance

La lenteur des réformes institutionnelles engagées et la récurrence des changements des cadres organiques et du personnel de l'administration pourraient causer des dysfonctionnements et des discontinuités du fait de la non-capitalisation des expériences passées et, finalement un ralentissement de la mise en œuvre des programmes.

Le renforcement de l'intégration des départements ministériels dans les projets et programmes améliorera les capacités de plaider des projets et programmes pour limiter les lenteurs institutionnelles.

Risque sanitaire

La pandémie de la Covid-19 a obligé les structures sanitaires à effectuer des adaptations coûteuses et a exercé une pression accrue sur les services et le personnel de santé déjà insuffisants. Les systèmes d'assurance maladie et de protection sociale ont été fortement affectés, notamment au niveau de leur viabilité financière. Le renforcement de la capacité de la résilience du système de santé sera important pour assurer la sécurité sanitaire du pays face aux pandémies futures.

Risques liés à la sécurité climatique

Les conséquences du changement climatique n'affectent pas seulement l'environnement mais aussi la stabilité des régions et des nations³⁹. Les liens entre le changement climatique, la paix et la sécurité en Afrique centrale sont de plus en plus reconnus, y compris par le Conseil de sécurité des Nations Unies. L'intensification de la mobilité et de la pression sur le littoral côtier, l'insécurité foncière et des menaces croissantes sur la forêt et l'exploitation illégale des ressources naturelles, le braconnage des espèces sauvages par des groupes criminels expliquent l'impact des changements climatiques sur la paix et la sécurité. En raison du changement climatique, les conflits Homme-Faune sont de plus en plus préoccupants et restent un défi. Ces conflits affectent davantage les femmes qui constituent l'essentiel de la main d'œuvre agricole dans les zones rurales.

Pays stable dans une sous-région menacée, le Gabon est de plus en plus exposé à des phénomènes d'inondations, d'érosion côtière, de braconnage, de piraterie en haute mer, etc.

La prolifération des groupes armés non étatiques, notamment en RCA et au Cameroun, combinée à la circulation illégale des armes légères et de petit calibre, peuvent exacerber les vulnérabilités socio-économiques.

Cependant, le développement d'initiatives nationales et régionales telles que l'observation spatiale permet de prévenir les menaces sur la nature, ce avec l'appui des Nations Unies et des Organisations sous régionales.

L'implication forte des communautés dans l'identification des moyens d'adaptation, notamment endogènes, dans le cadre de projets multidimensionnels, permettra de contribuer à réduire l'impact du changement climatique mais aussi les tensions induites par celui-ci. Le Système des Nations Unies renforcera aussi la sensibilité aux conflits de ses programmations afin de les adapter pour minimiser les risques et maximiser les occasions de renforcer la cohésion sociale.

4.3 PLAN D'ÉVALUATION

Sous la conduite du Bureau de la Coordination des Nations Unies au Gabon, le Bilan Commun Pays est revu annuellement et actualisé, afin de tenir compte de l'évolution de la situation du pays mais de l'environnement économique mondial ou régional. Le document sera un outil important qui sera utilisé lors des rencontres des groupes de résultats, ce afin de mieux mesurer les réalisations des différents produits du cadre de résultats et de faire les recommandations permettant d'ajuster la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération et s'adapter aux nouvelles exigences.

L'objectif de la revue annuelle est de tirer les leçons des réalisations et de s'assurer de l'alignement des programmes non seulement sur les objectifs initialement fixés dans le Plan-cadre de coopération, mais également ceux que l'Équipe-Pays s'est donné à travers son plan de travail annuel.

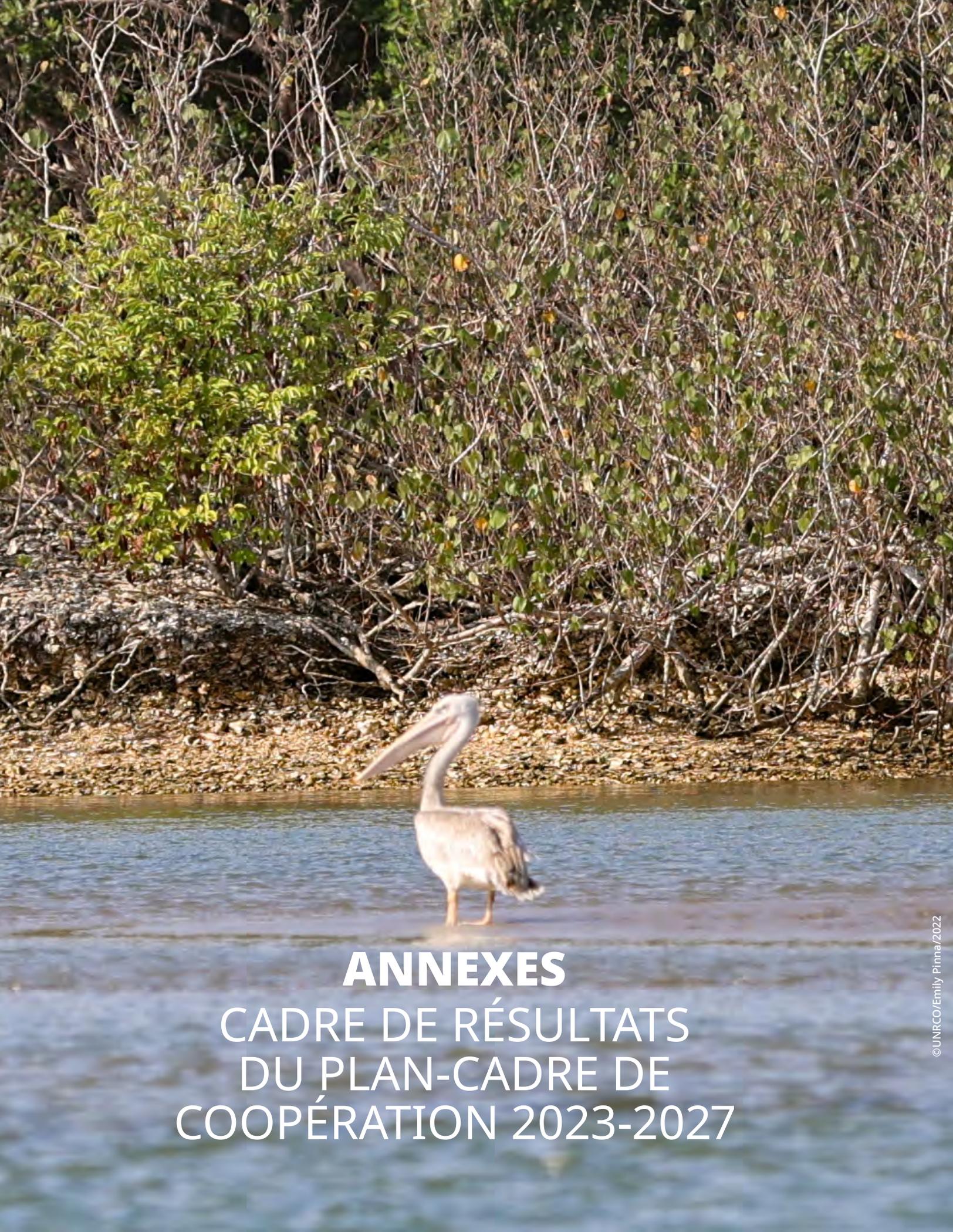
Par ailleurs, une évaluation indépendante de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération sera réalisée par des consultants indépendants dans l'avant dernière année du cycle de coopération (2026). L'objectif de cette évaluation finale est

d'apprécier les résultats et la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération tout en mettant l'accent sur la responsabilité de chaque acteur, et ce dans un souci de transparence et d'objectivité. Toutes les parties prenantes, y inclus les groupes cibles et les organisations de la société civile concernées par les programmes mis en œuvre, seront associées à l'évaluation finale à travers un processus participatif.

Les bonnes pratiques et les recommandations de l'évaluation finale seront utilisées pour la formulation du prochain Plan-cadre de coopération. L'évaluation du Plan-cadre de coopération respectera les normes de l'United Nations Evaluation Group. L'ensemble des résultats, notamment des revues et des évaluations, sera partagé aussi bien avec le CTC qu'avec le Comité de Pilotage des ODD.

La transparence et la participation sont des valeurs cardinales des Nations Unies qui engagent l'ensemble de l'Équipe-Pays des Nations Unies au Gabon et lui permettent d'évaluer les résultats suivant les critères recommandés à savoir : (1) pertinence, (2) cohérence, (3) efficacité, (4) efficience, et (5) principes.





ANNEXES
CADRE DE RÉSULTATS
DU PLAN-CADRE DE
COOPÉRATION 2023-2027

ANNEXE 1 : CADRE DE RÉSULTATS DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GABON 2023-2027

Impact : D'ici 2027, l'incidence de la pauvreté, les inégalités sociales et de genre sont significativement réduites et les écosystèmes sont préservés pour assurer le développement durable du pays						
Priorités nationales : l'amélioration de la gouvernance et de la transparence dans le secteur public, renforcer les instruments de financement du développement durable, la transformation de l'économie : Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE) et Plan d'accélération de la Transformation (PAT)						
Priorités régionales (Agenda 2063)						
Tous les 17 ODD						
Priorité stratégique 1 : Bonne gouvernance						
Réalisation		Indicateurs (ventilés)	État de référence (année)	Objectif (2027)	Source des données	Agences ONU
1. D'ici 2027, le cadre légal et institutionnel est renforcé et les institutions sont plus redevables, transparentes et efficaces en vue d'assurer une gouvernance orthodoxe et inclusive et un développement durable et équitable, en ligne avec les engagements nationaux et internationaux pris par le pays. (Tous les 17 ODD).	1.1	Progrès accélérés vers les 17 ODD à l'aide de meilleures données statistiques	44/67 (2021)	67/67	Ministère de l'Économie (Rapport Revue ODD)	PNUD, ONUDC, UNEP, UNECA, OHCHR, UNWOMEN
	1.2	Le cadre national de coordination et des financements intégrés est opérationnel pour l'alignement des politiques et investissements sur les ODD et la transition à une économie verte et bleue	Non (2022)	Oui	Ministère de l'Économie	
	1.3	Progrès sur l'Indice Mo Ibrahim (Gouvernance générale, notée sur 100)	47,7 (2019)	50	Mo Ibrahim Foundation	
	1.4	Progrès sur l'Indice Perception de la corruption (notée sur 100)	31 (2021)	35	Transparency International	
	1.5	Nombre des institutions ciblées ayant atteint des capacités opérationnelles et des résultats conformes aux standards internationaux reconnus par les secteurs public et privé	0 (2022)	7	Ministère de la Bonne Gouvernance	
	1.6	Proportion de personnes ayant eu au moins une fois à faire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leurs a demandé un pot-de-vin au cours des 12 derniers mois	20 (2017)	10	Enquête Gabonaise sur l'Évaluation de la Pauvreté (EGEP)	

Produit 1						
		Indicateurs (ventilés)	État de référence (année)	Objectif (2027)	Source des données	Agences ONU
1.1 Le cadre légal et institutionnel et les capacités des institutions de bonne gouvernance (notamment le Parlement, la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite, le Ministère de la bonne gouvernance, l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, les institutions judiciaires et la société civile) sont renforcés, y compris en matière de lutte contre la corruption, afin de garantir la gestion transparente et orthodoxe des ressources (ODD 5, 13, 16, 17).	1.1.1	Degré d'alignement des financements mesuré à l'aide du Cadre National de Financement Intégré (INFF) pour accélérer les progrès vers les ODD	0 (2022)	50%	Ministère de l'Économie	PNUD
	1.1.2	Progrès dans la mise en œuvre de la norme Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) relative à la transparence dans la gestion des revenus tirés de l'Extraction des ressources naturelles	Non disponible	Moyen	ITIE-Gabon	PNUD
	1.1.3	Nombre d'institutions certifiées ISO37001 (Système de management anti-corruption)	0 (2022)	15	Ministère de la Bonne Gouvernance	PNUD, OHCHR

Produit 2						
		Indicateurs (ventilés)	État de référence (année)	Objectif (2027)	Source des données	Agences ONU
1.2 Les institutions responsables de la promotion et de protection des droits humains notamment la Commission Nationale des Droits de l'Homme, les ministères de la Justice et de la Communication, la Haute Autorité de la Communication, la Commission Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel) offrent des services de qualité aux populations les plus vulnérables en partenariat avec la société civile (ODD 5, 13, 16, 17).	1.2.1	Fonctionnement régulier et efficace du Mécanisme National de Dialogue et d'Echange (MNDE)	2 (2022)	6	Ministères de la Justice	PNUD, OHCHR, UNWOMEN
	1.2.2	Nombre de personnes en détention préventive en attente de jugement	3210 (2021)	2000	Ministère de la Justice	PNUD, OHCHR, UNWOMEN
	1.2.3	Pourcentage de rapports soumis par le pays en matière de droits humains à temps aux instances internationales dont le pays est membre	25 (2022)	70	Ministère de la Justice	PNUD, OHCHR, UNWOMEN

Produit 3						
		Indicateurs (ventilés)	État de référence (année)	Objectif (2027)	Source des données	Agences ONU
1.3 Le dispositif institutionnel et le cadre juridique en matière de gouvernance environnementale sont harmonisés et les capacités des institutions y relatives sont renforcées pour piloter la transition vers une économie verte et bleue, accroître l'accès à la finance durable, garantir la conservation des écosystèmes et des droits fonciers des populations rurales et réduire le conflit homme faune. (ODD 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17).	1.3.1	Existence d'un cadre légal d'éclosion de financements innovants	Non (2022)	Oui	Ministères de la Justice	PNUD, UNEP, UNECA
	1.3.2	Montant mobilisé par le gouvernement à travers des nouveaux mécanismes financiers innovants, durables et verts (en millions US\$)	0 (2022)	500	Ministère de l'Économie	PNUD, UNEP, UNECA
	1.3.3	Proportion du budget national alloué à la promotion de l'exploitation durable des ressources naturelles	4,9 (2021)	10	Ministère de la Justice	PNUD, UNEP, UNECA
	1.3.4	Mise en place et fonctionnement efficace d'un système de comptabilisation du capital naturel	Non (2022)	Oui	Ministère de la Justice	PNUD, UNEP, UNECA

Produit 4						
		Indicateurs (ventilés)	État de référence (année)	Objectif (2027)	Source des données	Agences ONU
1.4 Le cadre juridique pour la production des statistiques est adopté et opérationnel et les capacités nationales dans la production, l'exploitation et la diffusion des données et statistiques sont renforcées en vue d'améliorer l'élaboration et le suivi et l'évaluation des politiques publiques et des programmes de développement (ODD 16, 17).	1.4.1	Pourcentage des indicateurs ODD renseignés selon les standards globaux et les priorités nationales	58 (2021)	80	Ministère de l'Économie	PNUD, UNECA
	1.4.2	Système moderne et fonctionnel de diffusion des données statistiques et des résultats des analyses pour garantir l'accès public à l'information	Non (2022)	Oui	Ministère de l'Économie	PNUD, UNFPA, UNECA, OHCHR, UNWOMEN, OMS, UNICEF, UNESCO, FAO, BIT, ONUDI
	1.4.3	Mise en place et fonctionnement efficace de la stratégie nationale d'évaluation des politiques publiques	Non (2022)	Oui	Ministère de la Bonne Gouvernance	PNUD

Produit 5						
		Indicateurs (ventilés)	État de référence (année)	Objectif (2027)	Source des données	Agences ONU
1.5 Le cadre légal et institutionnel favorisant la participation politique des femmes et leurs capacités sont renforcés en vue de leur plus grande représentation dans les instances de prise de décision et postes électifs (ODD 5).	1.5.1	Existence et exécution des décrets d'application de la loi des quotas fixant l'accès des femmes et des jeunes aux postes électifs et aux emplois supérieurs de l'État	Non (2022)	Oui	Ministère de la Justice	UNWOMEN, PNUD
	1.5.2	Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement	17 (2021)	30	Ministère des Relations avec les Institutions	UNWOMEN, PNUD
	1.5.3	Existence et fonctionnement régulier de la budgétisation sensible au genre	Non (2022)	Oui	Ministère du Budget	UNWOMEN, PNUD

Impact : D'ici 2027, l'incidence de la pauvreté, les inégalités sociales et de genre sont significativement réduites et les écosystèmes sont préservés pour assurer le développement durable du pays

Priorités nationales : repenser le modèle social, promouvoir l'égalité et l'inclusion, lutter contre la pauvreté et les inégalités : Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE) & Plan d'accélération de la Transformation (PAT)

Priorités régionales (Agenda 2063)

ODD 1, 5, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17

Priorité stratégique 2 : Transition vers l'économie verte et bleue

Réalisation		Indicateurs (ventilés)	État de référence (année)	Objectif (2027)	Source des données	Agences ONU
2. D'ici 2027, les populations, notamment les jeunes et les femmes, participent à la gestion durable des ressources naturelles et bénéficient des fruits d'une transition maîtrisée vers l'économie verte et bleue dans un environnement plus résilient aux changements climatiques. (ODD 1, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17).	2.1	Surface forestière sous aménagement durable ou certification indépendante en proportion de la surface concédée (%)	76 (2022)	100	Ministère des Eaux et Forêts	PNUD, UNECA, UNEP, FIDA, FAO, ONUDI, UNWOMEN, ONUDC, UN-Habitat
	2.2	Aménagement durable Forêt certifiée	21,3 (2022)	50	Ministère des Eaux et Forêts	
	2.3	Surface marine protégée en proportion de la surface totale (%)	26 (2021)	30	Ministère de l'Économie	
	2.4	Émission de CO2 Tonnes métriques (en millions) Tonnes métriques par habitants	103,5 45 (2020)	112 48,7	Ministère des Eaux et Forêts	
	2.5	Taux de chômage (%)	20,5 (2017)	18	Ministère de l'Économie	

Produit 1

		Indicateurs (ventilés)	État de référence (année)	Objectif (2027)	Source des données	Agences ONU
2.1 Les populations, notamment les jeunes et les femmes, disposent des compétences renforcées dans l'économie verte et bleue pour s'engager dans l'entrepreneuriat et l'innovation (ODD 1, 4, 5, 8, 9, 11, 12).	2.1.1	Nombre de chaînes de valeur agricole durable mis en place et fonctionnel	5 (2022)	17	Ministère de l'Agriculture	PNUD, UNECA, UNEP, FIDA, FAO, ONUDI, UNWOMEN, UN-Habitat, ONUDI
	2.1.2	Nombre de personnes bénéficiant de nouveaux emplois dans les secteurs de l'économie verte et bleue : Femmes Jeunes	Non disponible	3000 3000	Ministère de l'Économie	
	2.1.3	Nombre d'entreprises engagées dans le développement des initiatives d'économie circulaire (recyclage des déchets électriques et électroniques, plastique, etc.)	19 (2022)	44	Ministère de la promotion des Investissements	

Produit 2						
		Indicateurs (ventilés)	État de référence (année)	Objectif (2027)	Source des données	Agences ONU
2.2 Les populations sont dotées d'outils et mécanismes pour s'adapter de façon durable aux effets du changement climatique, tout en améliorant leurs moyens d'existence et en promouvant leur savoir-faire endogène (ODD 1, 2, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15).	2.2.1	Nombre de nouvelles initiatives pour la promotion de la production agricole utilisant le savoir-faire endogène des communautés locales	2 (2022)	6	Ministère de l'Agriculture	PNUD, UNECA, UNEP, FAO, ONUDI, FIDA, UNWOMEN, UN-Habitat
	2.2.2	Existence des systèmes fonctionnels d'alerte précoce pour la réduction des risques climatiques	Non (2022)	Oui	Ministère des Eaux et Forêts Ministère de l'Intérieur	
	2.2.3	Nombre de plaintes liées aux conflits homme- faune déclarés par an Total cumulé 2018-2021 Janvier-octobre 2022	12000 2000	1000	Ministère des Eaux et Forêts	
	2.2.4	Nombre de personnes bénéficiant directement des initiatives de protection de la nature et de gestion durable de ressources naturelles	2600 (2022)	6000	Ministère des Eaux et Forêts	

Impact : D'ici 2027. L'incidence de la pauvreté, les inégalités sociales et de genre sont significativement réduites et les écosystèmes sont préservés pour assurer le développement durable du pays

Priorités nationales : l'amélioration de la gouvernance et de la transparence dans le secteur public, renforcer les instruments de financement du développement durable, la transformation de l'économie : Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE) & Plan d'accélération de la Transformation (PAT)

Priorités régionales (Agenda 2063)

ODD : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 16

Priorité stratégique 3 : Égalité des chances et inclusion

Réalisation		Indicateurs (ventilés)	État de référence (année)	Objectif (2027)	Source des données	Agences ONU
D'ici 2027, les populations, notamment les plus vulnérables bénéficient d'accès aux services sociaux de qualité, intégrés, résilients et inclusifs et les inégalités sociales et de genre sont réduites. (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 16,17).	3.1	Indice de développement humain (IDH)	0,703 (2019)	0,723	PNUD	PNUD, OMS, UNESCO, UNICEF, UNFPA, BIT, UN WOMEN, OHCHR, FAO, OIM, ONUDC, UNAIDS
	3.2	Indice de pauvreté multidimensionnelle (%)	14,8 (2020)	A définir	PNUD	
	3.3	Pourcentage de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté International National	32,4 (2017) 33,4 (2017)	20 20	Ministère de l'Économie	
	3.4	Indice Femme, Entreprise et Droit	82,5 (2021)	100	Banque Mondiale	
	3.5	Taux brut de scolarisation au pré primaire (%)	45 (2020)	50	Annuaire Statistique de l'Education et de la Formation	
	3.6	Taux d'achèvement (%) Primaire Secondaire 1er cycle Secondaire 2nd cycle	79 59 32 (2020)	90 69 42	Annuaire Statistique de l'Education et de la Formation	
	3.7	Taux de couverture sanitaire universelle (%)	49 (2020)	70	Ministère de la Santé	
	3.8	Taux de couverture vaccinale complète chez les enfants de moins d'un an (%)	32 (2020)	80	Ministère de la Santé	
	3.9	Taux de grossesses précoces (%)	28 (2012)	14	Enquête Démographique et de Santé	
	3.10	Incidence du VIH pour 1 000 habitants	1,5 (2021)	0,2	Ministère de la Santé	
	3.11	Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	67 (2021)	13,8	Ministère de la Santé	



Produit 1								
		Indicateurs (ventilés)	État de référence (année)	Objectif (2027)	Source des données	Agences ONU		
3.1 Les enfants, garçons et filles, les plus vulnérables ont accès à une éducation de qualité (pré primaire, primaire, collège et lycée) dans un environnement protecteur. (ODD 4, 5, 8, 10).	3.1.1	Pourcentage des redoublements (%)			Annuaire Statistique de l'Education et de la Formation	UNESCO, UNICEF, UNWOMEN, OHCHR		
		Primaire	17	9				
		Secondaire général	14	7				
		3.1.2	Enseignement technique	20	10	Annuaire Statistique de l'Education et de la Formation	UNESCO, UNICEF, UNWOMEN, OHCHR	
			Proportion d'établissements scolaires offrant des services essentiels (%)					
			Électricité					
			Préscolaire	86	95			
			3.1.2	Primaire	81	95	Annuaire Statistique de l'Education et de la Formation	UNESCO, UNICEF, UNWOMEN, OHCHR
				Secondaire	97	100		
				Enseignement technique	100	100		
Eau								
			3.1.2	Préscolaire	81	90	Annuaire Statistique de l'Education et de la Formation	UNESCO, UNICEF, UNWOMEN, OHCHR
				Primaire	70	85		
	Secondaire			97	100			
	Enseignement technique			93	100			
			3.1.2	Sanitaires séparés			Annuaire Statistique de l'Education et de la Formation	UNESCO, UNICEF, UNWOMEN, OHCHR
				Préscolaire	78	85		
		Primaire		73	85			
		Secondaire		80	90			
			3.1.2	Enseignement technique	96	100	Annuaire Statistique de l'Education et de la Formation	UNESCO, UNICEF, UNWOMEN, OHCHR

Produit 2						
		Indicateurs (ventilés)	État de référence (année)	Objectif (2027)	Source des données	Agences ONU
3.2 Les populations notamment les plus vulnérables des zones rurales et urbaines quelques soit le sexe, l'âge et l'origine ont accès aux services de santé de qualité, intégrés, surtout les soins de santé primaire en situation d'urgence et sont protégées contre les effets de la dégradation de l'environnement dont le changement climatique sur la santé. (ODD 3, 5, 10).	3.2.1	Pourcentage des femmes utilisant au moins une méthode moderne de contraception	24 (2020)	40	Enquête Démographique et de Santé	PNUD, UNESCO, OMS, UNFPA, UNWOMEN, OHCHR, UNAIDS
	3.2.2	Pourcentage des personnes vivants avec le VIH sous traitement anti rétroviral ayant une charge virale supprimée	Non disponible	95	AIDS Info	OMS, UNICEF, UNFPA, UNWOMEN, OHCHR, UNAIDS
	3.2.3	Densité du personnel de santé pour 10 000 habitants	3,2 (2020)	4	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	OMS, UNICEF, UNFPA, UNWOMEN, OHCHR
	3.2.4	Existence et fonctionnement efficace de plans d'adaptation du secteur de la santé au changement climatique	Non (2022)	Oui	Ministère de la Santé	OMS, UNICEF, UNFPA, UNWOMEN, OHCHR
	3.2.5	Existence de plateformes basées sur l'approche Une Seule Santé (One Health)	Non (2022)	Oui	Ministère de la Santé	OMS, UNICEF, UNFPA, UNWOMEN
	3.2.6	Nombre de capacités essentielles du Règlement Sanitaire International qui sont au moins au niveau 3	2 (2022)	15	Règlement Sanitaire International (RSI)	OMS, UNESCO, UNICEF, UNFPA

Produit 3						
		Indicateurs (ventilés)	État de référence (année)	Objectif (2027)	Source des données	Agences ONU
3.3 Les personnes les plus vulnérables ont un accès accru à des filets de protection sociale et à la couverture maladie universelle. (ODD 3,5,10).	3.3.1	Pourcentage d'enfants âgés de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée par une autorité d'état civil	89 (2017)	40	Enquête Gabonaise pour l'Évaluation de la Pauvreté (EGEP)	UNICEF, UNFPA, UNWOMEN, OHCHR
	3.3.2	Proportion des dépenses publiques affectée à : Protection sociale Éducation Santé	1,7 (2021) 15 (2020) 9,6 (2019)	2 20 15	Ministère du Budget	UNICEF, OMS, UNESCO, UNFPA, UNWOMEN, OHCHR, UNAIDS
	3.3.3	Couverture des services de santé essentiels (%)	78 (2019)	85	Ministère de la Santé	OMS, UNICEF, UNFPA, BIT, UNWOMEN, OHCHR, UNAIDS

Produit 4						
		Indicateurs (ventilés)	État de référence (année)	Objectif (2027)	Source des données	Agences ONU
3.4 Les femmes et les filles ont des droits et des chances égales aux hommes et garçons dans les sphères économiques et sociales et une représentativité et participation accrues dans développement durable du pays. (Tous les ODD).	3.4.1	Nombre d'entreprises créées par des Femmes Jeunes	1468 91 (2022)	3665 240	Ministère de la Promotion des Investissements	PNUD, BIT, UNWOMEN, OHCHR, FAO, OIM, ONUDC
	3.4.2	Pourcentage des femmes âgées de 15 ans et plus ayant vécu en couple/victimes des violence physique, sexuelle ou émotionnelle au cours des 12 mois précédents Toutes formes de violences Violences sexuelles	22 9	0 0	Enquête Démographique et de Santé (EDS)	UNFPA, OMS, UNESCO, UNICEF, UNWOMEN, OHCHR
	3.4.3	Pourcentage des femmes et enfants victimes des violences ayant bénéficié d'une prise en charge Enfants Femmes	45 (2021) Non disponible	70 70	Ministère de la Justice	OMS, UNESCO, UNICEF, UNFPA, UNWOMEN, OHCHR

ANNEXE 2 : DIMENSION JURIDIQUE DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION

1. Considérant que le Gouvernement de la République gabonaise (ci-après dénommé le « Gouvernement ») a conclu avec l'Organisation des Nations Unies, y compris ses fonds, programmes et autres organes subsidiaires, et d'autres organismes des Nations Unies (les « organismes des Nations Unies ») dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (le « Plan-cadre de coopération »), les accords ci-après, qui sont applicables aux activités de programme à mener au Gabon (les « accords avec les Nations Unies »);
2. Considérant que les accords des Nations Unies, ainsi que la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946 (la « Convention générale ») ou la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées du 21 novembre 1947 (la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées »), selon le cas, régissent au premier chef les relations entre le Gouvernement et chacun des organismes des Nations Unies devant aider le pays à exécuter son Plan-cadre de coopération, et que leur liste, non exhaustive, est sans préjudice de tout autre instrument juridique que le Gouvernement pourrait conclure, y compris des accords supplémentaires avec des organismes des Nations Unies, aux fins des activités à mener dans le pays :

a) Avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Un accord de base régissant l'assistance apportée par le PNUD dans le pays, signé par le Gouvernement et le PNUD le 11 novembre 1974. Le présent Plan-cadre de coopération et le plan de travail établi par un groupe de résultats communs dans lequel sont précisés les activités de programme à mener par le PNUD au titre du Plan-cadre dont il fait partie intégrante et auquel il est intégré par renvoi), constituent ensemble un « descriptif de projet » au sens de l'Accord de base type en matière d'assistance. Le partenaire de réalisation et le PNUD signeront un accord de projet dans lequel seront décrits les dispositifs à mettre en place, pour chaque projet, pour exécuter le descriptif de projet correspondant.

b) Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Un accord de coopération (BCA) conclu le 25 février 2000.

c) Avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Un accord de base de coopération conclu le 15 novembre 1997 [et révisé le 16 juin 2000].

d) Avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)

Un accord par un échange de lettres a été établi le 13 septembre 2013 confirmant que l'accord de base régissant l'assistance signé le 11 novembre 1974 par le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le Développement s'applique mutatis mutandis à l'UNFPA dans le pays.

e) Avec l'Organisation internationale du travail (OIT)

La Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées de 1947 et son Annexe I relative à l'OIT conclu le 30 novembre 1982.

f) Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Un accord relatif à l'établissement de la représentation de la FAO [Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale] au Gabon conclu le 11 mai 2006.

g) Avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

Un accord de base pour la fourniture d'une assistance technique à caractère consultatif signé le 20 mai 1961.

h) Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Un accord de siège a été signé par le Gouvernement et l'UNESCO, le 23 avril 2010.

i) Avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)

Un Bureau Programme a été établi sur la base de l'accord de Siège, en date du 10 juin 2011, entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République gabonaise. L'ONUDC étant une Entité du Secrétariat des Nations-Unies, il devrait jouir des mêmes privilèges et immunités accordés aux organismes des Nations Unies au Gabon.

j) Avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

Les dispositions de l'Accord de Base Type de Coopération entre le Gouvernement de la République Gabonaise et l'ONUDI, signé et entré en vigueur le 30 mars 1993, s'appliqueront, mutatis mutandis, à tous les projets et programmes de l'ONUDI au Gabon.

En ce qui concerne l'ensemble des organismes des Nations Unies, l'assistance est mise à disposition du Gouvernement et elle est fournie et reçue conformément aux résolutions, décisions, règles et procédures pertinentes et applicables de chaque organisme des Nations Unies.

3. Sans préjudice de ce qui précède, le Gouvernement :
 - (i) applique à chaque organisme des Nations Unies et à ses biens, fonds, avoirs, fonctionnaires et experts en mission les dispositions de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ;
 - (ii) accorde à chaque organisme des Nations Unies ainsi qu'à ses fonctionnaires et aux autres personnes fournissant des services pour son compte, les privilèges, immunités et facilités prévus dans les accords avec les Nations Unies qui lui sont applicables.
4. Les Volontaires des Nations Unies qui fournissent des services pour le compte d'un organisme des Nations Unies ont droit aux privilèges et immunités accordés aux fonctionnaires de cet organisme.
5. Les privilèges, immunités et facilités accordés à un organisme des Nations Unies au titre du Plan-cadre de Coopération ne sont pas moins favorables que ceux accordés par le Gouvernement à tout autre organisme des Nations Unies signataires du Plan-cadre de coopération.
6. Sans préjudice des accords avec les Nations Unies, le Gouvernement doit répondre à toutes les réclamations que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes des Nations Unies signataires ainsi que leurs fonctionnaires, experts en mission ou autres personnes fournissant des services pour leur compte, et il les met hors de cause en cas de réclamation et les dégage de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées au titre du Plan-cadre de coopération, sauf si le Gouvernement et l'organisme ou les organismes concerné(s) conviennent d'un mutuel accord que ladite responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires ou personnes fournissant des services pour son compte.
7. Rien dans le présent Plan-cadre de coopération ou s'y rapportant ne peut être considéré :
 - (i) comme une renonciation, expresse ou implicite, aux privilèges et immunités accordés à tout organisme des Nations Unies ; ou
 - (ii) comme l'acceptation par tout organisme des Nations Unies de la compétence des juridictions de tout pays à l'égard des différents qui pourraient en découler, que ce soit en vertu de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, d'accords avec les Nations Unies ou autrement, et aucune disposition du Plan-cadre de coopération ne peut être interprétée ou appliquée d'une manière, ou dans une mesure qui soit incompatible avec ces privilèges et immunités.

ANNEXE 3 : POLITIQUE HARMONISÉE DES TRANSFERTS DE FONDS (HACT)

Tous les transferts de fonds destinés à un partenaire de réalisation se font conformément aux plans de travail convenus entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies.

Les transferts de fonds destinés au financement d'activités décrites dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies selon les modalités suivantes :

1. Fonds transférés directement au partenaire de réalisation :
 - a. Avant le début des activités (transfert direct), ou
 - b. Une fois les activités terminées (remboursement).
2. Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci.
3. Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation.

Les transferts directs visant à financer la réalisation d'activités de programme sont demandés et autorisés pour des périodes n'excédant pas trois mois. Le remboursement de dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué trimestriellement ou une fois les activités terminées.

Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses du partenaire de réalisation qui sont supérieures aux montants autorisés. Lorsqu'une activité est terminée, tout solde est remboursé ou porté au crédit du programme d'un commun accord entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies.

Les modalités de transfert de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification pourront dépendre des résultats d'un examen de la capacité de gestion des finances publiques, lorsque le partenaire de réalisation est un Gouvernement, ou d'une évaluation de la capacité de gestion financière si le partenaire n'est pas un organisme des Nations Unies.

Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'expertise comptable, choisi par les organismes des Nations Unies peut procéder à cette évaluation, à laquelle le partenaire de réalisation participe. Le partenaire de réalisation peut participer à la sélection du consultant.

Les modalités de transfert de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification pourront dépendre des résultats d'un examen de la capacité de gestion des finances publiques, lorsque le partenaire de réalisation est un Gouvernement, ou d'une évaluation de la capacité de gestion financière si le partenaire n'est pas un organisme des Nations Unies. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'expertise comptable, choisi par les organismes des Nations Unies peut procéder à cette évaluation, à laquelle le partenaire de réalisation participe. Le partenaire de réalisation peut participer à la sélection du consultant.

Les modalités de transferts de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification peuvent être révisés lors de la réalisation du programme, en fonction des observations formulées dans le cadre du suivi du programme, du suivi des dépenses et des rapports à ce sujet ainsi qu'à l'issue d'audits.

En cas de transfert direct ou de remboursement, les organismes des Nations Unies notifient au partenaire de réalisation le montant qu'ils ont approuvé et lui versent les fonds dans un délai défini par les orientations de chaque organisme des Nations Unies.

En cas de paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci, ou aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation, les organismes des Nations Unies procèdent au paiement dans un délai accepté par les organismes des Nations Unies.

La responsabilité des organismes des Nations Unies n'est pas directement engagée par les accords contractuels conclus entre le partenaire de réalisation et les fournisseurs extérieurs. Lorsque les organismes des Nations Unies et un autre organisme du système versent des fonds au même partenaire de réalisation, le suivi du programme, le suivi financier et les audits sont effectués conjointement par ces organismes ou en coordination avec eux.

Pour demander le déblocage des fonds ou pour s'assurer que l'organisme des Nations Unies (PNUD/UNFPA/UNICEF) acceptera de rembourser ou de payer directement les dépenses prévues, les partenaires de réalisation utilisent le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses (formulaire FACE), dans lequel ils décrivent les activités du plan de travail.

Ils utilisent également le formulaire FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Le partenaire de réalisation désigne nommément la ou les personnes qu'il autorise à communiquer les informations relatives au compte, à demander des fonds et à certifier l'utilisation qui est faite des fonds reçus. Le formulaire FACE est certifié par la ou les personnes habilitées désignées par le partenaire de réalisation.

Les fonds transférés aux partenaires de réalisation doivent être dépensés aux seules fins des activités et dans les délais convenus dans les plans de travail.

Les partenaires de réalisation (Gouvernement ou organisations non gouvernementales nationales) utilisent les fonds reçus conformément aux réglementations, politiques et procédures nationales compatibles avec les normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à l'agence dans les six mois suivant leur réception. Lorsque les réglementations, politiques et procédures nationales ne sont pas compatibles avec les normes internationales applicables, ce sont les règles financières et règles connexes ainsi que les règlements, politiques et procédures de l'organisme des Nations Unies qui s'appliquent.

Si les partenaires de réalisation sont des organisations non gouvernementales internationales ou des organisations de la société civile, ou encore des organisations intergouvernementales, ils utilisent les fonds reçus conformément aux normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à l'agence dans les six mois suivant leur réception.

Pour faciliter les audits programmés et les audits spéciaux, chaque partenaire de réalisation qui reçoit des fonds de l'agence permet à l'organisme des Nations Unies, à celui-ci ou à son représentant d'accéder en temps voulu :

- à tous les documents comptables prouvant l'enregistrement du transfert des fonds par l'organisme des Nations Unies, accompagnés de la documentation pertinente ;
- à toute la documentation et à tous les membres du personnel concernés par le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du partenaire de réalisation par lequel les transferts de fonds sont passés.

Les conclusions de chaque audit sont communiquées au partenaire de réalisation et à l'agence.

En outre, chaque partenaire de réalisation :

- Reçoit communication du rapport d'audit établi par les auditeurs et en prend connaissance.
- Adresse sans retard les déclarations d'acceptation ou de rejet de toute recommandation des auditeurs à l'agence afin que ceux-ci les fassent figurer dans le rapport final qu'ils soumettront à l'organisme des Nations Unies.
- Donne suite rapidement aux recommandations des auditeurs qu'il aura acceptées.
- Rend compte des mesures prises pour donner suite aux recommandations acceptées à l'agence, tous les trimestres (ou à une fréquence convenue localement).

Lorsque les capacités de gestion des finances publiques n'ont pas été évaluées ou que l'évaluation a révélé des faiblesses dans la capacité de l'institution supérieure de contrôle, l'organisme des Nations Unies confiera les audits à un cabinet d'audit privé.





Notes

- 1** Pottier P et Menie Ovono Z (2017) Les régions littorales du Gabon.
- 2** Ministère de l'Économie et de la Relance (2013) Résultats du Recensement Général de la Population et des Logements du Gabon.
- 3** Ministère de l'Économie et de la Relance (2022) Examen National Volontaire. Rapport de suivi des Objectifs de Développement Durable.
- 4** PNUD (2020) Rapport sur le développement humain.
- 5** Ministère de l'Économie et de la Relance (2022) Examen National Volontaire. Rapport de suivi des Objectifs de Développement Durable.
- 6** FMI (2021) Gabon demande d'accord prolongé de trois ans au titre de la facilité élargie de crédit, rapport du FMI No. 21/189.
- 7** FMI (2021) Communiqué de presse du conseil d'administration du FMI, PR21/233.
- 8** Banque Mondiale (2020) Gabon Rapport sur L'Évaluation de la Pauvreté.
- 9** Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international à 5,5 dollars/jour.
- 10** Banque Mondiale (2013) Rapport sur la croissance et l'emploi en République gabonaise : Créer les conditions d'une croissance inclusive.
- 11** PNUD (2022) Impact socioéconomique de la Covid-19 au Gabon.
- 12** Ministère de l'Économie et de la Relance (2022) Examen National Volontaire.
- 13** Conseil National Climat (2018) Cadre de planification des investissements climatiques au Gabon.
- 14** Ministère de l'Économie et de la Relance (2022) Examen National Volontaire. Rapport de suivi des Objectifs de Développement Durable.
- 15** World Bank (2022) Poverty and Equity Brief, Gabon.
- 16** Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement, Direction Générale de la Statistique et des Études Économiques (2012) Enquête Démographique et de Santé (EDS) du Gabon.
- 17** Ministère de l'Économie et de la Relance (2022) Examen National Volontaire. Rapport de suivi des Objectifs de Développement Durable.
- 18** Nations Unies (2022) UN SDG Data <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal>.
- 19** République Gabonaise, UNICEF et UNFPA (2017) Grossesses précoces en milieu scolaire au Gabon.
- 20** République Gabonaise (2021) Plan d'Accélération de la Transformation.
- 21** World Bank (2022) Women, Business and the Law.
- 22** Fondation Sylvia Bongo Ondimba (2020) Stratégie de promotion des droits de la femme et de réduction des inégalités femmes/hommes au Gabon.
- 23** Ministère de l'Économie et de la Relance (2022) Examen National Volontaire. Rapport de suivi des Objectifs de Développement Durable.
- 24** Ministère de la Santé, de la prévoyance sociale et de la solidarité nationale (2017) Rapport général sur la situation de la femme gabonaise.
- 25** Banque Mondiale (2021) <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.SRV.EMPL.FE.ZS?locations=GA>.



26 Banque Africaine de Développement (2018) Programme de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement – premier sous-programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville (PIAEPAL) – volet eau potable rapport d'évaluation.

27 Ministère de l'Économie, de la Promotion des Investissements et de la Prospective (2015) Résultats globaux du recensement général de la population et des logements 2013.

28 Les personnes ayant besoin de protection internationale sont majoritairement originaires du Tchad, de la République Démocratique du Congo, de la République du Congo, de la République Centrafricaine, du Cameroun et du Burundi repartis en 8 sur 9 provinces du Gabon.

29 Mo Ibrahim Foundation (2022) <https://mo.ibrahim.foundation/iiag/downloads>.

30 PNUD (2020) Évaluation du financement du développement du Gabon.

31 Banque Mondiale (2021) <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.KLT.DINV.WD.GD.ZS?locations=GA&view=chart>.

32 UN Women (2015) Monitoring gender equality and the empowerment of women and girls in the 2030 Agenda for Sustainable Development: opportunities and challenges.

33 World Bank Group (2022) World Bank Climate Change Knowledge Portal <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/>.

34 PNUD (2020) Évaluation du financement du développement du Gabon.

35 FMI (2022) Communiqué de presse N°22/232.

36 L'article 108 de l'Ordonnance n°019/2021 du 13 septembre 2021 relative aux changements climatiques prévoit, comme modalité de financement dudit fonds : « tout montant affecté par l'État aux fins du fonds, y compris la taxe carbone, et tous frais, taxes, amendes ou pénalités exigibles en vertu de la présente ordonnance ; toute subvention, contribution ou don au fonds ; tout intérêt couru sur l'argent déposé dans le fonds ; les sommes reçues aux fins du fonds en vertu de toute autre ordonnance écrite ; et les sommes reçues de toute autre source approuvée par le Ministre des Finances ».

37 Le cadre HACT a été adopté pour la première fois en 2005 par le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et le PAM, conformément à la résolution 56/201 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

38 BEAC (2022) Communiqué du Comité de Politique Monétaire.

39 UNOCA (2022) Soutenir la paix en Afrique centrale en répondant à l'impact négatif du changement climatique sur la paix et la stabilité.







NATIONS UNIES
GABON



MAISON DES NATIONS UNIES - PRÈS DU PONT DE GUÉ-GUÉ
BP 2183 LIBREVILLE, GABON



@onugb



@OnuGabon



gabon.un.org